L'OBSERVATEUR de l'OCDE

Investissement
• effets sur l'emploi
• perspectives au Mexique

Développement rural

Biocarburants liquides

Demande d'énergie dans les PVD

Mégavilles et mondialisation

Coup de projecteur sur
• Allemagne
• Danemark
• Royaume-Uni

Les perspectives de l'emploi

190

octobre-novembre 1994

9 770304 339007

France : FF24 ; autres pays : FF30, $EU5, DA19

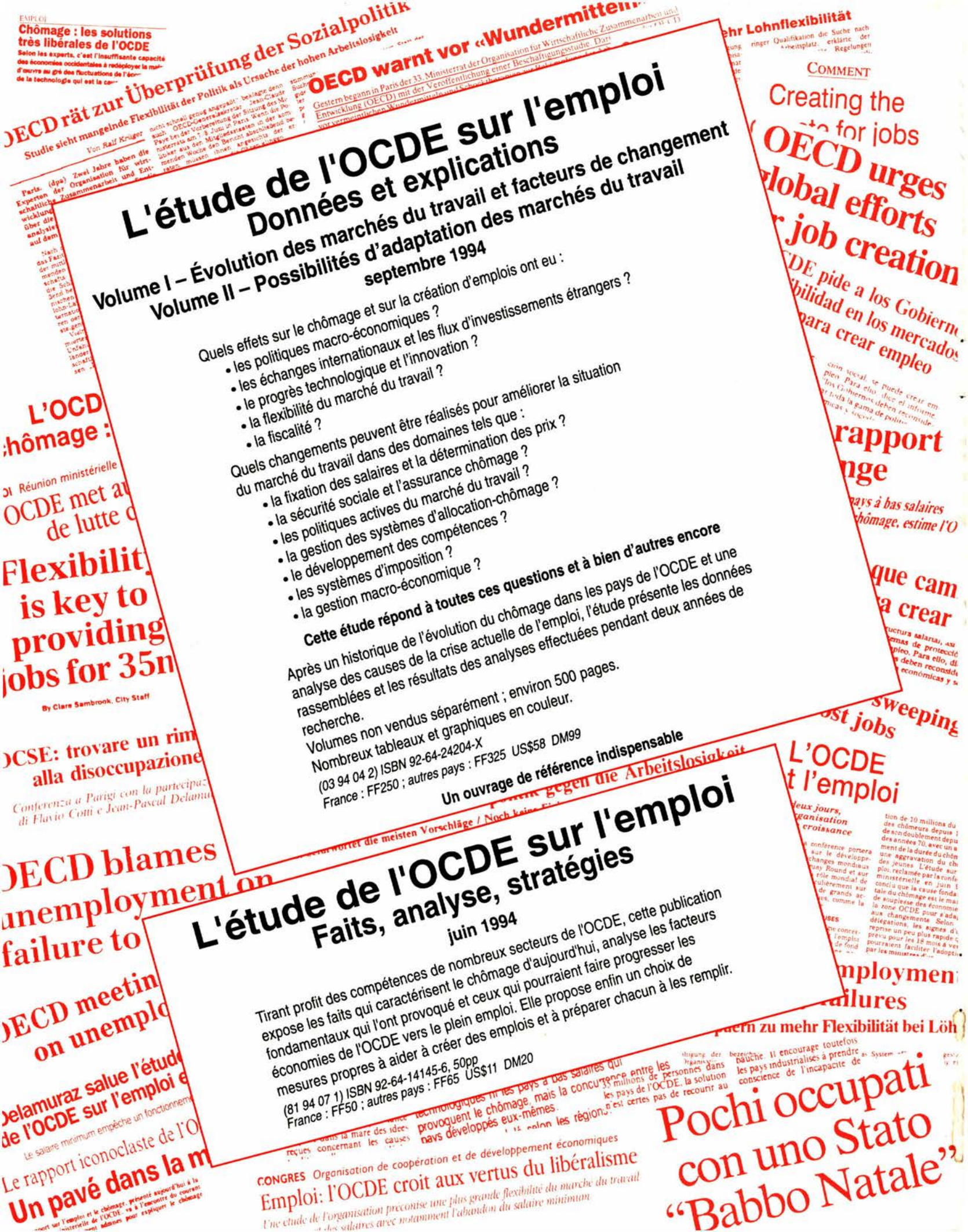

L'étude de l'OCDE sur l'emploi
Données et explications

Volume I – Évolution des marchés du travail et facteurs de changement
Volume II – Possibilités d'adaptation des marchés du travail

septembre 1994

Quels effets sur le chômage et sur la création d'emplois ont eu :

- les politiques macro-économiques ?
- les échanges internationaux et les flux d'investissements étrangers ?
- le progrès technologique et l'innovation ?
- la flexibilité du marché du travail ?
- la fiscalité ?

Quels changements peuvent être réalisés pour améliorer la situation du marché du travail dans des domaines tels que :

- la fixation des salaires et la détermination des prix ?
- la sécurité sociale et l'assurance chômage ?
- les politiques actives du marché du travail ?
- la gestion des systèmes d'allocation-chômage ?
- le développement des compétences ?
- les systèmes d'imposition ?
- la gestion macro-économique ?

Cette étude répond à toutes ces questions et à bien d'autres encore

Après un historique de l'évolution du chômage dans les pays de l'OCDE et une analyse des causes de la crise actuelle de l'emploi, l'étude présente les données rassemblées et les résultats des analyses effectuées pendant deux années de recherche.

Volumes non vendus séparément ; environ 500 pages.
Nombreux tableaux et graphiques en couleur.

(03 94 04 2) ISBN 92-64-24204-X
France : FF250 ; autres pays : FF325 US$58 DM99

Un ouvrage de référence indispensable

L'étude de l'OCDE sur l'emploi
Faits, analyse, stratégies

juin 1994

Tirant profit des compétences de nombreux secteurs de l'OCDE, cette publication expose les faits qui caractérisent le chômage d'aujourd'hui, analyse les facteurs fondamentaux qui l'ont provoqué et ceux qui pourraient faire progresser les économies de l'OCDE vers le plein emploi. Elle propose enfin un choix de mesures propres à aider à créer des emplois et à préparer chacun à les remplir.

(81 94 07 1) ISBN 92-64-14145-6, 50pp
France : FF50 ; autres pays : FF65 US$11 DM20

l'OBSERVATEUR de l'OCDE

Bimestriel publié en anglais et en français par l'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

Rédaction :
Service des publications de l'OCDE
Château de la Muette
2, rue André-Pascal
F 75775 PARIS CEDEX 16
Tél. (33 1) 45 24 82 00
Téléfax (33 1) 45 24 18 15

© OCDE 1994
Les demandes de reproduction ou de traduction totales ou partielles des articles de *l'Observateur de l'OCDE* doivent être adressées au :
rédacteur en chef
l'Observateur de l'OCDE
2, rue André-Pascal
75775 PARIS CEDEX 16, FRANCE
Les articles reproduits doivent être accompagnés de la mention « Reproduit de *l'Observateur de l'OCDE* » et de la date du numéro.
Les articles signés ne peuvent être reproduits qu'avec leur signature. Deux exemplaires justificatifs, ainsi qu'une indication du nombre de lecteurs, doivent être envoyés au rédacteur en chef.
Les articles signés expriment l'opinion de leurs auteurs et non pas nécessairement celle de l'OCDE ; ils incorporent parfois des travaux de collègues.
La rédaction n'est pas tenue de rendre des manuscrits non sollicités.
Toute correspondance doit être adressée au rédacteur en chef.

Le numéro :
France : FF24 ; autres pays : FF30 $EU5 DM9

Abonnement 1 an
France : FF120 ; autres pays : FF130 $EU25 DM46
Tél. (33 1) 49 10 42 69
Fax (33 1) 49 10 42 76

Rédacteur en chef
Ulla Ranhall-Reyners
Rédacteur en chef adjoint
Martin Anderson
Assistantes
Françoise Douaglin
Carol Thornton
Réalisation technique
Frédérique Bidaux
Recherche photographique
Silvia Thompson

S O M M A I R E

finances

4
L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER : MOTEUR DE L'EMPLOI ?
Rolf Alter
10
L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER AU MEXIQUE
Marie-France Houde

développement rural

14
CRÉNEAUX POUR LE MONDE RURAL
Bernard Lane et Kenji Yoshinaga
19
METTRE EN VALEUR LES AMÉNITÉS RURALES
Philippe Muheim et Priscilla Salant

énergie

23
LE COÛT RÉEL DES BIOCARBURANTS LIQUIDES
Laurie Michaelis
27
LA DEMANDE D'ÉNERGIE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT
Karen Schneider

affaires urbaines

31
VILLES MONDIALES ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
Josef W. Konvitz

économie

COUP DE PROJECTEUR SUR
35
L'ALLEMAGNE : SURMONTER LES OBSTACLES STRUCTURELS
Alexandra Iwanchuk Bibbee
38
LE DANEMARK : L'ÉCONOMIE DÉCOLLE
Sveinbjörn Blöndal et Hans Christiansen
40
LE ROYAUME-UNI : LE SERVICE NATIONAL DE SANTÉ
Yutaka Imai
43
REPÈRES

45
NOUVELLES PUBLICATIONS DE L'OCDE

cahier central

PERSPECTIVES DE L'EMPLOI

Andy Sacks/Fotogram-Stone

190
octobre-novembre 1994

Couverture
Les investissements à l'étranger ont commencé sur une grande échelle avec l'industrie automobile.

Didier Maillac/R.É.A.

Rolf Alter

Alors que les pays de l'OCDE sont confrontés à un taux de chômage historiquement élevé, les pouvoirs publics mettent volontiers l'accent sur le rôle positif de l'investissement direct étranger en matière de création d'emplois. Mais le lien est loin d'être automatique. C'est pour mieux comprendre les corrélations entre investissement étranger et emploi que l'OCDE a organisé une table ronde visant à mesurer l'incidence sur le marché du travail des décisions dans le domaine de l'investissement étranger[1].

Bien que les politiques d'investissement direct étranger (IDE) dans les pays de l'OCDE ne soient pas principalement motivées par des considérations relatives à l'emploi, celles-ci jouent maintenant un rôle majeur dans la promotion de l'accueil de l'investissement étranger. Il s'agit de créations directes puisque les entrées d'IDE se traduisent par l'implantation de nouveaux établissements et le développement d'activités dans le pays d'accueil ; de créations indirectes qui découlent de l'intensification de la concurrence ainsi que du transfert de technologies et de techniques de gestion plus performantes dont l'IDE est la source.

Quant aux sorties d'IDE, elles constituent un facteur important de maintien de la compétitivité des entreprises nationales, celles-ci tirant parti des avantages de coûts dont elles peuvent bénéficier dans d'autres pays et du renforcement de leur présence sur les marchés extérieurs. La libre circulation de l'IDE est l'indispensable pendant d'un système commercial ouvert dont l'incidence favorable sur la croissance et le développement économique n'est plus à démontrer.

Pourtant, ces dernières années, les anciennes certitudes concernant le rôle moteur de l'IDE en matière de création d'emplois se sont vues remises en question. Arguments de base déve-

Rolf Alter est spécialiste des politiques de l'investissement direct international à la direction des affaires financières, fiscales et des entreprises de l'OCDE.

L'investissement étranger : moteur de l'emploi ?

loppés par des groupes de pression et certains courants politiques : les sorties d'IDE – surtout quand elles prennent la forme de délocalisation d'unités de production dans les pays en développement – se solderaient par une exportation nette d'emplois hors de la zone OCDE, tandis que les entrées d'IDE menaceraient l'emploi intérieur, dégraderaient des conditions de travail dans le pays d'accueil et excluraient des nationaux des postes bien rémunérés dans les filiales étrangères.

Bonne illustration de ce qui précède, les attitudes engendrées aux États-Unis par les investissements japonais dans le secteur automobile américain. L'arrivée des Japonais fut perçue à l'origine comme une source de nouveaux emplois bien rémunérés et un facteur de stimulation régénératrice de la production automobile américaine. Mais l'on redoute désormais que les investissements nippons n'hypothèquent l'avenir des constructeurs automobiles américains, qu'ils ne provoquent des pertes nettes d'emplois dans le secteur et n'exercent des pressions à la baisse sur les salaires. On doit noter cependant que ces préoccupations n'empêchent pas certains États d'offrir des subventions toujours plus élevées aux investisseurs étrangers.

Les sorties d'IDE donnent également lieu à un vif débat centré sur les exportations d'emplois. C'est le cas aux États-Unis à propos de l'ALENA et des investissements au Mexique, c'est le cas en France où l'on redoute les délocalisations, c'est le cas en Allemagne où se multiplient les cris d'alarme sur le déclin du pays en tant que site de production. Dans le même temps et à l'inverse, les sorties d'IDE sont souvent bien accueillies au cas par cas : on les perçoit comme servant l'intérêt national dans la mesure où les entreprises du cru conquièrent de nouveaux marchés mondiaux et assurent aux travailleurs qualifiés du pays d'origine des emplois bien rémunérés faisant appel à des techniques de pointe.

Deux facteurs ont fait naître la controverse sur les conséquences de l'IDE en terme d'emploi. Le premier tient tout simplement au développement spectaculaire de l'investissement étranger, devenu, au cours des années 80, le deuxième pilier de l'internationalisation des activités économiques à côté des échanges commerciaux. Les sorties annuelles d'IDE hors de la zone OCDE ont en effet dépassé 200 milliards de dollars à la fin des années 80 (graphique). Parallèlement, le nombre de pays d'origine et d'accueil de l'IDE a notablement augmenté tandis que l'investissement étranger n'est plus, loin s'en faut, l'apanage exclusif des grandes entreprises multinationales. En second lieu, le rôle de l'IDE s'est trouvé remis en cause dans le cadre du débat public sur les causes du chômage élevé et les remèdes à y apporter. Une remise en cause qui procède plus de constats ponctuels et anecdotiques que d'une analyse économique rationnelle.

Tentative d'analyse

Il n'existe pas de méthode unique et éprouvée pour évaluer les conséquences globales de l'IDE sur le marché du travail. Car on ne peut isoler l'incidence économique propre de l'IDE sur la

1. **Investissement direct étranger et emploi**, Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1994.

FLUX D'INVESTISSEMENTS DIRECTS DANS LES PAYS DE L'OCDE

milliards de dollars

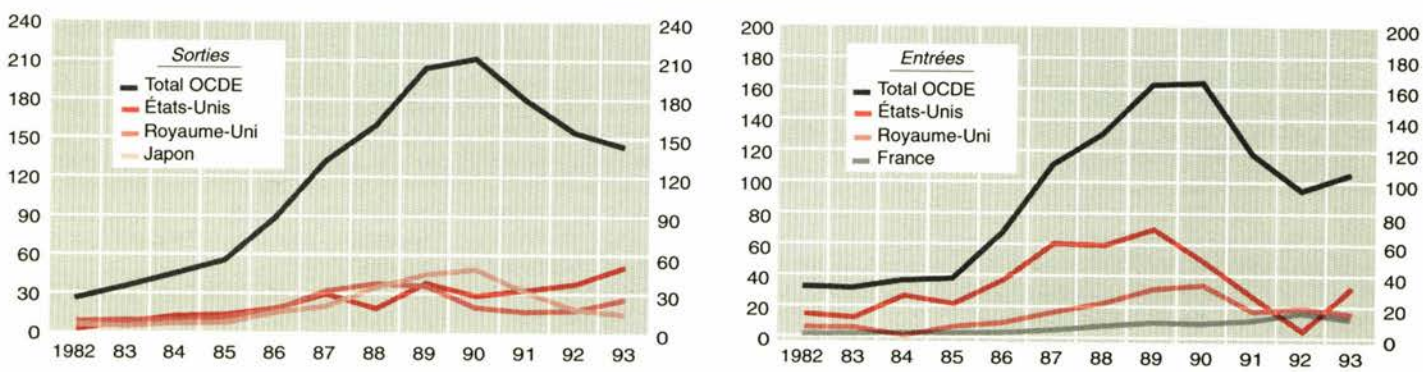

Source : OCDE

la forme de l'IDE. Les fusions et acquisitions – modalité de l'investissement la plus fréquente ces dernières années – peuvent se traduire, dans un premier temps, par des restructurations réduisant l'emploi. Mais il s'agit d'une réduction dans l'absolu qui n'intègre pas les pertes d'emplois, peut-être plus importantes, qui se seraient produites en absence d'IDE, en cas de faillite, par exemple.

Études : un flou ambigu

Au-delà de ces remarques, force est de reconnaître que l'insuffisance des données disponibles dans la plupart des pays de l'OCDE ne permet pas de fournir une réponse cohérente à la question : l'IDE a-t-elle un effet net positif sur l'évolution du marché du travail des différents pays ? Cette impuissance relative tient au caractère statique des méthodes d'analyse qui sont généralement appliquées, dans les études existantes, à un processus dynamique. En plus, les entrées ou les sorties d'IDE étaient essaimées alors que la plupart des pays exportent et importent simultanément les capitaux constitutifs de l'investissement direct. De plus, la plupart des études existantes concernant des pays, des secteurs ou des entreprises couvrent des périodes où les flux d'IDE étaient encore d'ampleur relativement réduite et ne reflètent pas les tendances actuelles.

Même aux États-Unis où les données sont bien meilleures, les résultats des analyses empiriques restent ambigus. Concernant les effets sur l'emploi américain des sorties d'IDE vers le Mexique dans le cadre de l'ALENA, les diverses études aboutissent à des conclusions disparates : d'une perte de 290 000 à 490 000 emplois dans l'industrie entre 1992 et 2000 à la création nette de 170 000 emplois d'ici à 1995 ! Une nouvelle étude globale visant à évaluer les effets de la politique américaine d'ouverture à l'égard de l'IDE en provenance et à destination de l'étranger, aboutit également à un résultat flou : au mieux, l'emploi des ouvriers américains s'est accru ; au pire, l'effet négatif sur l'emploi intérieur global a été minime[3].

Doumic/R.E.A.

De zéro en 1987, le nombre de Chinois employés dans les usines étrangères est passé à six millions en 1993.

La délocalisation destructrice d'emplois ?

Les responsables gouvernementaux s'étant sentis contraints de s'occuper des répercussions, sur les marchés du travail nationaux, de l'IDE dans les pays non membres de l'OCDE, l'intérêt d'une analyse empirique de la délocalisation s'est accru et notamment concernant les sorties d'IDE d'Europe. En Chine, par exemple, six millions de Chinois étaient employés en 1993 dans des entreprises manufacturières étrangères alors que ce chiffre était pratiquement nul en 1987. A titre de comparaison, l'emploi manufacturier en Italie ou en France occupe 4 à 5 millions de personnes. Une grande part de la production de l'IDE en Chine étant destinée à l'exportation, il est clair que la croissance de l'emploi dans les filiales étrangères va renforcer la concurrence à l'importation dans les pays pourvoyeurs d'IDE.

Le nombre de personnes employées par les filiales étrangères d'entreprises françaises atteignait 2,26 millions en 1992, dont 29 % hors de l'OCDE[4]. Les filiales implantées en Asie du Sud-Est et en Europe orientale représentaient 4,6 % (104 000 personnes) et celles du Maghreb 3,5 % (80 000 personnes). Dernièrement, la hausse la plus marquée a été enregistrée dans les pays d'Europe centrale et orientale, où le nombre de salariés a augmenté de 47 % entre 1991 et 1992.

Dans certains secteurs, la délocalisation paraît en effet être un facteur de suppressions nettes d'emplois. Ainsi, l'industrie textile française a vu en dix ans sa main-d'œuvre se réduire de 40 % (soit 210 000 emplois supprimés). Et un rapport de la Commission européenne fait état de 434 000 emplois supprimés en quatre ans dans l'industrie européenne du textile-habillement (70 % des suppressions d'emplois manufacturiers). En France, cette évolution paraît s'être accélérée entre 1991 et 1993.

Il reste que le lien entre délocalisation et pertes d'emplois suppose la preuve que les emplois n'auraient pas été supprimés en l'absence de délocalisation. De fait, la concurrence étrangère et la perte de compétitivité des entreprises nationales auraient bien pu avoir des répercussions identiques en termes de fermetures d'usines. Quoiqu'il en soit, le phénomène inverse se vérifie dans

3. Sumiye Okubo McGuire, «Investissement direct étranger, échanges et emploi aux États-Unis», *in* **Investissement direct étranger et emploi**.

4. Bernadette Madeuf, «Investissement direct, commerce, emploi – les délocalisations», *in* **Investissement direct étranger et emploi**.

bien des cas : la délocalisation d'une partie de leur production a permis aux entreprises nationales de survivre en jouant sur la structure des avantages comparatifs internationaux et sur la recherche d'un avantage concurrentiel.

Chiffrer plus précisément l'incidence des délocalisations se heurte à des difficultés conceptuelles. Que cherche-t-on à mesurer ? La délocalisation au sens strict est le transfert à l'étranger d'une unité de production avec fermeture d'une unité de production dans le pays d'origine. Mais entre la fermeture d'une unité de production locale et la réimportation des produits manufacturés fabriqués à l'étranger se déroule tout le processus d'établissement de l'unité de production à l'étranger. Des chevauchements qui empêchent de démontrer que chaque emploi créé à l'étranger correspond à un emploi supprimé dans le pays d'origine. Dans un sens plus large, la délocalisation peut signifier le transfert de la production par le biais d'accords de coopération et de partenariat sans participation au capital. Ou encore par la voie de la sous-traitance internationale lorsqu'une entreprise qui délocalise cède sa production en sous-traitance tout en conservant la responsabilité de la conception et de la commercialisation du produit. Selon le cas, les effets sur l'emploi des stratégies des multinationales en matière d'IDE sont très différents.

En d'autres termes, doit-on mesurer l'incidence nette de la délocalisation sur l'emploi ou bien sur les échanges, compte tenu du fait que la délocalisation au sens strict entraînerait normalement la réimportation de la production implantée à l'étranger ?

Questions de politique économique

L'ALENA montre à quel point des considérations relatives à l'emploi jouent désormais un rôle majeur dans les politiques en faveur de l'investissement étranger. C'est en effet la première fois qu'un pacte commercial comporte des «accords annexes» ayant trait à la législation du travail. En l'occurrence, il s'agit de maintenir au Mexique un plancher de conditions de travail pour

M. Huet/Hoaqui

Le transfert de la production à l'étranger peut être le seul moyen de sauver une entreprise – et une grande partie de son emploi dans le pays d'origine.

empêcher que l'exploitation de la main-d'œuvre ne constitue une menace pour l'emploi aux États-Unis et au Canada lorsque les entreprises de ces pays investissent au Mexique.

En somme, une politique de l'IDE bien comprise doit viser à maximiser la contribution potentielle des flux d'IDE à l'emploi et à réduire au minimum leurs coûts potentiels. En général, les pays de l'OCDE ont une approche libérale en matière d'IDE. Désormais, dans toute la zone, les sorties de capitaux sont entièrement libres tandis que les régimes applicables aux entrées d'IDE comportent peu de restrictions. Celles qui demeurent concernent plus les fusions et acquisitions que la création de nouvelles unités de production. De plus, les restrictions se concentrent dans certains secteurs, comme les activités bancaires ou la production militaire, et prennent la forme de limitations aux participations étrangères ou imposent des conditions de réciprocité impliquant une égalité de traitement pour les entreprises nationales dans le pays d'origine du candidat investisseur. Quoiqu'il en soit, les possibilités d'action gouvernementale se trouvent limitées par les obligations contraignantes énoncées dans les Codes de libération de l'OCDE[5] ainsi que dans des engagements régionaux en Europe et en Amérique du Nord.

Pour éviter des frictions entre gouvernements, il apparaît de fait indispensable d'établir un cadre international et d'améliorer la coopération entre les pays en matière de libération des flux d'IDE, et ce sur la base du traitement national. Un cadre sain ne réduirait pas forcément les disparités en termes de coûts et avantages des investissements étrangers, mais il accroîtrait certainement, sur un plan global, les avantages par rapport aux coûts.

Chercher à accroître les avantages potentiels des IDE, c'est barrer la route aux tentatives de restriction directes ou indirectes des flux d'investissement étranger direct. Des restrictions qui remettraient en cause les contributions de l'IDE à la prospérité économique en terme d'accès aux marchés, à la technologie et aux techniques de gestion. Un scénario de repli qui verrait les entreprises multinationales perdre leur fonction de moteurs du changement

5. Pierre Poret, «Le Mexique et les codes de libéralisation de l'OCDE», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 189, août-septembre 1994.

bien des cas : la délocalisation d'une partie de leur production a permis aux entreprises nationales de survivre en jouant sur la structure des avantages comparatifs internationaux et sur la recherche d'un avantage concurrentiel.

Chiffrer plus précisément l'incidence des délocalisations se heurte à des difficultés conceptuelles. Que cherche-t-on à mesurer ? La délocalisation au sens strict est le transfert à l'étranger d'une unité de production avec fermeture d'une unité de production dans le pays d'origine. Mais entre la fermeture d'une unité de production locale et la réimportation des produits manufacturés fabriqués à l'étranger se déroule tout le processus d'établissement de l'unité de production à l'étranger. Des chevauchements qui empêchent de démontrer que chaque emploi créé à l'étranger correspond à un emploi supprimé dans le pays d'origine. Dans un sens plus large, la délocalisation peut signifier le transfert de la production par le biais d'accords de coopération et de partenariat sans participation au capital. Ou encore par la voie de la sous-traitance internationale lorsqu'une entreprise qui délocalise cède sa production en sous-traitance tout en conservant la responsabilité de la conception et de la commercialisation du produit. Selon le cas, les effets sur l'emploi des stratégies des multinationales en matière d'IDE sont très différents.

En d'autres termes, doit-on mesurer l'incidence nette de la délocalisation sur l'emploi ou bien sur les échanges, compte tenu du fait que la délocalisation au sens strict entraînerait normalement la réimportation de la production implantée à l'étranger ?

Questions de politique économique

L'ALENA montre à quel point des considérations relatives à l'emploi jouent désormais un rôle majeur dans les politiques en faveur de l'investissement étranger. C'est en effet la première fois qu'un pacte commercial comporte des «accords annexes» ayant trait à la législation du travail. En l'occurrence, il s'agit de maintenir au Mexique un plancher de conditions de travail pour

M. Huet/Hoaqui

Le transfert de la production à l'étranger peut être le seul moyen de sauver une entreprise – et une grande partie de son emploi dans le pays d'origine.

empêcher que l'exploitation de la main-d'œuvre ne constitue une menace pour l'emploi aux États-Unis et au Canada lorsque les entreprises de ces pays investissent au Mexique.

En somme, une politique de l'IDE bien comprise doit viser à maximiser la contribution potentielle des flux d'IDE à l'emploi et à réduire au minimum leurs coûts potentiels. En général, les pays de l'OCDE ont une approche libérale en matière d'IDE. Désormais, dans toute la zone, les sorties de capitaux sont entièrement libres tandis que les régimes applicables aux entrées d'IDE comportent peu de restrictions. Celles qui demeurent concernent plus les fusions et acquisitions que la création de nouvelles unités de production. De plus, les restrictions se concentrent dans certains secteurs, comme les activités bancaires ou la production militaire, et prennent la forme de limitations aux participations étrangères ou imposent des conditions de réciprocité impliquant une égalité de traitement pour les entreprises nationales dans le pays d'origine du candidat investisseur. Quoiqu'il en soit, les possibilités d'action gouvernementale se trouvent limitées par les obligations contraignantes énoncées dans les Codes de libération de l'OCDE[5] ainsi que dans des engagements régionaux en Europe et en Amérique du Nord.

Pour éviter des frictions entre gouvernements, il apparaît de fait indispensable d'établir un cadre international et d'améliorer la coopération entre les pays en matière de libération des flux d'IDE, et ce sur la base du traitement national. Un cadre sain ne réduirait pas forcément les disparités en termes de coûts et avantages des investissements étrangers, mais il accroîtrait certainement, sur un plan global, les avantages par rapport aux coûts.

Chercher à accroître les avantages potentiels des IDE, c'est barrer la route aux tentatives de restriction directes ou indirectes des flux d'investissement étranger direct. Des restrictions qui remettraient en cause les contributions de l'IDE à la prospérité économique en terme d'accès aux marchés, à la technologie et aux techniques de gestion. Un scénario de repli qui verrait les entreprises multinationales perdre leur fonction de moteurs du changement

5. Pierre Poret, «Le Mexique et les codes de libéralisation de l'OCDE», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 189, août-septembre 1994.

structurel et d'organisateurs efficaces des processus de production à l'échelle internationale. Et le rôle de l'IDE comme puissant facteur d'amélioration de la compétitivité s'en trouverait affaibli.

Des restrictions aux flux d'IDE ne sont guère souhaitables en terme d'emploi. Car la limitation des entrées d'IDE réduirait les possibilités d'emploi productif – c'est-à-dire durable – et la limitation des sorties ne ferait que reporter les pertes d'emplois prévues, qui ne feraient par la suite que s'amplifier par la contagion à d'autres secteurs des distorsions non rectifiées.

Un nouveau mercantilisme ?

Y a-t-il une stratégie alternative, de type «néo-mercantiliste»? Une approche asymétrique consistant à marier restrictions aux sorties d'IDE et mesures incitatives destinées à stimuler l'IDE en provenance de l'étranger, partant de l'hypothèse simpliste que les entrées d'IDE créent des emplois tandis que les sorties les détruiraient. Se focaliser sur la promotion des entrées d'IDE revient à négliger la pression qui pousse les entreprises nationales à s'internationaliser afin de rester compétitives. L'implantation à l'étranger est en effet souvent le seul moyen de sauver l'entreprise et donc l'emploi dans le pays. Enfin, quelle peut être la cohérence d'une politique du «chacun pour soi» qui, compte tenu de la contagion des modes économiques dans un monde chaque jour plus interdépendant, aurait tôt fait de se propager à un grand nombre de pays ? Le fait que la plupart des nations d'Asie, d'Europe orientale et d'Amérique du Sud offrent aux non-résidents des incitations à investir en échange de créations d'emplois suffit à démontrer non seulement l'importance que les gouvernements attachent aux emplois induits directement et indirectement par l'IDE, mais aussi les vertus d'une intensification de la concurrence pour la captation de l'épargne internationale.

Il peut cependant paraître tentant de mettre en œuvre des politiques restrictives de court terme à l'égard des sorties et entrées d'IDE puisqu'elles aboutissent à stabiliser dans l'immédiat l'emploi intérieur, ralentissant son «exportation» par délocalisation et limitant la pression concurrentielle exercée par les unités de production étrangères. La recette est d'autant plus séduisante politiquement que les coûts des politiques restrictives comme, par exemple, les procédures d'enregistrement et d'examen des projets n'apparaissent qu'à moyen terme. En réalité, l'étroitesse des liens entre investissement et commerce international rend aléatoires même les bénéfices à court terme des restrictions : l'investisseur éconduit risque de persévérer dans sa volonté de pénétrer le marché en exportant (davantage).

Ces arguments démontrent la nécessité de centrer les débats de politique économique sur le potentiel de création d'emplois à long terme généré par l'IDE. Ce qui ne dispense pas de chercher à limiter les pertes d'emplois à court terme afin d'élargir le soutien du public à la politique d'ouverture. Le gouvernement américain met ainsi en place un programme destiné à faciliter la transition de la main-d'œuvre frappée par les délocalisations liées à l'ALENA. Les mesures identifiées dans *L'étude de l'OCDE sur l'emploi et le chômage* (amélioration des systèmes d'enseignement et de formation, renforcement de la flexibilité des marchés du travail, amélioration des services de l'emploi...) sont également de nature à atténuer le conflit potentiel entre pertes d'emplois à court terme et gains à long terme[6].

Sur la question du maintien des politiques de libre-échange à l'égard des pays non membres, il n'y a en revanche guère d'unanimité au sein des gouvernements des pays de l'OCDE, du fait notamment des conditions de travail en vigueur dans certains pays en développement. Le désaccord se cristallise en particulier sur la nature et les stipulations d'éventuelles clauses sociales traitant des conditions de travail.

Les responsables politiques des pays de l'OCDE s'accordent sur le caractère inacceptable du travail forcé et du travail des enfants. Mais il y a divergence sur l'opportunité d'inclure dans les accords internationaux de commerce et d'investissement des dispositions traitant de ces questions. Certains soulignent le risque d'utilisation abusive de ces clauses sociales par des groupes d'intérêt protectionnistes avant tout soucieux de réduire les avantages du monde en développement en termes de coûts de main-d'œuvre et d'en retarder ainsi le progrès économique.

De plus, il existe déjà un certain nombre de recommandations de ce type, notamment la Déclaration de principes tripartite de l'Organisation internationale du travail ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. D'aucuns – c'est le cas des syndicats – suggèrent l'inclusion de ces principes dans de nouveaux accords internationaux sur le commerce et l'investissement.

■ ■

Sachant le rôle fondamental du système commercial international en matière de croissance, de développement et d'emploi, il importe de maintenir un régime ouvert à l'égard de l'IDE. Mais si la libéralisation des régimes d'IDE assure incontestablement une allocation plus efficace du capital dans le monde, elle n'est qu'une condition nécessaire mais pas suffisante de la croissance du potentiel d'emplois compétitifs. Que ce soit par des mesures macro-économiques, structurelles ou éducatives, il est de la responsabilité de ceux qui, dans chaque pays, déterminent la politique économique au sens large de créer les conditions propices à une concrète manifestation de tous les avantages potentiels – l'emploi n'est pas le moindre – de l'investissement direct étranger. ■

6. **L'étude de l'OCDE sur l'emploi : faits, analyse, stratégies**, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1994.

Bibliographie OCDE

- **Investissement direct étranger et emploi**, à paraître 1994
- **L'étude de l'OCDE sur l'emploi : faits, analyse, stratégies**, 1994
- Pierre Poret, «Le Mexique et les codes de libéralisation de l'OCDE», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 189, août-septembre 1994.

L'investissement étranger au Mexique

Marie-France Houde

Le Mexique est aujourd'hui l'un des pôles d'attraction de capitaux les plus forts sur la scène internationale. L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) est la consécration de la nouvelle politique économique mexicaine dont un élément essentiel est son ouverture à l'investissement. Les engagements qu'a pris le Mexique dans ce domaine ont joué un rôle déterminant dans son adhésion à l'OCDE. Le chemin parcouru pour respecter les normes de libéralisation préconisées par l'OCDE est important même si certains progrès restent à faire[1].

Même avant le recul considérable des investissements directs étrangers (IDE) dans les pays en développement au cours des années 80 et malgré la proximité des États-Unis, premier pays investisseur à l'étranger, le Mexique intéressait relativement peu les capitaux étrangers. Il est vrai que la réglementation héritée de la révolution de 1917 et, de façon plus générale, la politique économique menée après la deuxième guerre mondiale, fondée sur l'autarcie et le protectionnisme, n'y étaient guère propice. La crise de l'endettement, la mauvaise gestion financière, la fuite massive de capitaux et un tremblement de terre en 1985 n'ont rien fait pour arranger les choses par la suite.

Pourtant, à partir de 1985–86, les investissements étrangers au Mexique entament une ascension fulgurante. A peine 8,5 milliards de dollars en 1980, encore sous le seuil de 15 milliards en 1985, le total accumulé (enregistré ou autorisé) dépasse 31 milliards de dollars en 1990 pour atteindre ...62 milliards en 1993 et plus de 67 milliards à la fin du premier trimestre de 1994. Le montant investi dans la bourse de Mexico est aujourd'hui supérieur à 50 milliards de dollars. Les investissements directs ont été une des sources principales de cette croissance (graphique A) : on estime que les entrées de capitaux ont contribué à 2,5 % du PIB et à 12,5 % de la formation brute de capital en 1992. Elles auraient été la principale cause d'augmentation nette de l'investissement au Mexique en 1993–94, la morosité de la conjoncture économique et le remplacement du capital vétuste des firmes mexicaines ayant ralenti l'investissement intérieur.

La grande majorité des investissements étrangers pendant la période 1989–1993 est venue des États-Unis (70 %), une proportion comparable à celle que l'on observe sur le plan commercial (graphique B). Le Royaume-Uni vient au second rang (5,2 %), avant la France (5,1 %), la Suisse (5 %), l'Allemagne (4 %), le Japon (2 %), le Canada (2 %) et l'Espagne (1,2 %). Bien que l'industrie (surtout automobile et électronique) ait représenté 30 % de l'IDE, les services (transports, communications et services financiers notamment) ont compté davantage (40 %). Les parts du commerce (10 %) et de la construction (2,3 %) n'ont pas non plus été négligeables, surtout en comparaison avec les mines et l'agriculture (1,7 %). Plus des deux tiers de ces investissements ont été effectués en partenariat avec des firmes mexicaines, mais la création de nouvelles entreprises est en pleine expansion.

Les facteurs qui expliquent l'attrait accru du Mexique comme pays destinataire de l'IDE sont tous liés, de près ou de loin, à l'ampleur, voire l'audace, des réformes entreprises par le gouvernement Salinas, élu en juillet 1988 pour moderniser l'économie mexicaine et la rendre hautement compétitive. La stabilisation macro-économique et l'assainissement des finances publiques ont été des passages obligés et les progrès sur ce plan ont été remarquables. Mais les réformateurs se sont aussi attaqués aux structures du secteur privé sans vouloir *a priori* en épargner au-cune : échanges commerciaux (le Mexique est devenu partie contractante du GATT en septembre 1986), système financier, transports, communications, propriété de

A. IDE AU MEXIQUE, 1982–83[1]
millions de dollars et % du PDI

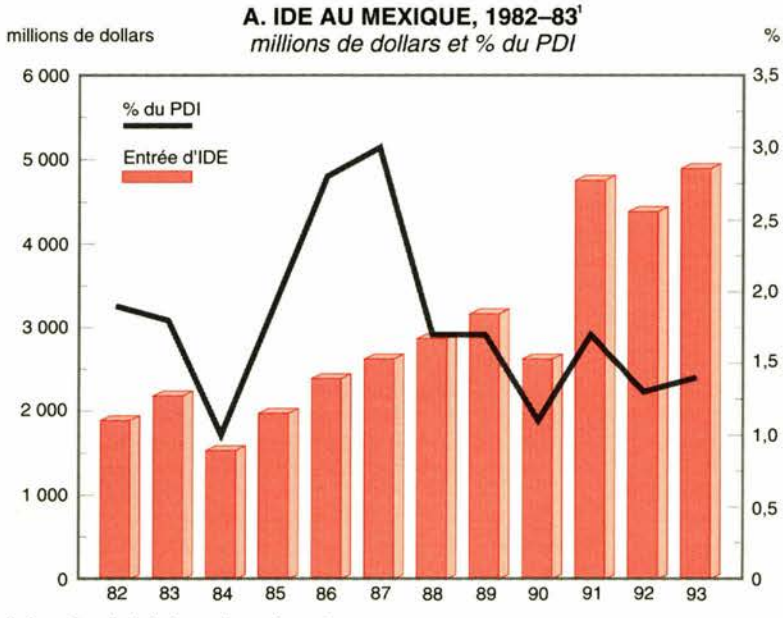

1. Données de la balance des paiements.
Source : OCDE

Marie-France Houde est spécialiste des investissements directs et des échanges de services, direction des affaires fiscales, financières et des entreprises de l'OCDE.

1. Le Mexique est devenu membre de l'OCDE le 18 mai 1994. Christian Schricke, «Mexique 25e membre de l'OCDE», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 188, juin-juillet 1994.

B. IDE AU MEXIQUE

Flux cumulés par pays (%) 1989–93[1]

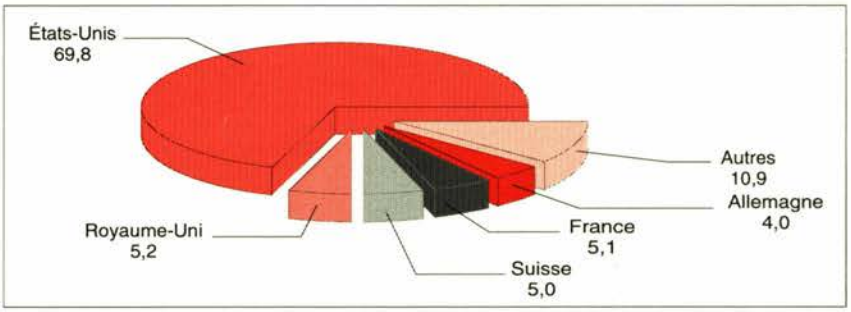

Flux cumulés par industrie (%) 1989–93[1]

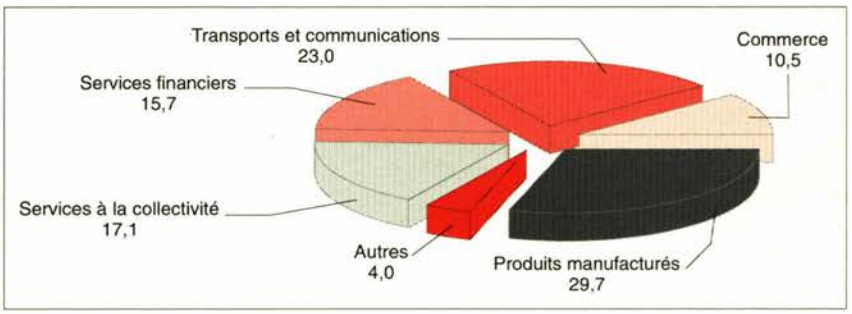

1. Les données pour 1993 couvrent seulement la période janvier–octobre.
Source : OCDE

la terre, exploitations des ressources naturelles, propriété intellectuelle, droit de la concurrence et politique de la consommation. La libéralisation unilatérale, la déréglementation et la privatisation ont été les principaux axes de cette stratégie. Pour encourager l'investissement étranger, le gouvernement mexicain s'est également donné de nouveaux moyens : les *«maquiladoras»*[2], les systèmes de propriété en fidéicommis *(fideicomisos)*[3] et les importants assouplissements de la réglementation de 1989 sur l'investissement étranger.

Mais c'est l'ALENA qui est véritablement le point d'orgue de la transformation du cadre réglementaire du Mexique envers l'investissement étranger. En ancrant l'économie mexicaine dans le continent nord-américain et en sécurisant ses principaux marchés d'exportation, cet accord a créé à la fois le besoin et l'incitation nécessaires à l'adoption de la nouvelle loi sur l'investissement étranger qui est entrée en vigueur le 28 décembre 1993.

La nouvelle orientation

Ce n'est pas tout à fait un hasard si la nouvelle loi de 1993, sur l'investissement étranger a été l'une des dernières réformes d'envergure du gouvernement Salinas. Le Mexique a longtemps été associé à la doctrine «Calvo» (d'après un ministre argentin qui, en 1824, a invoqué pour la première fois cette disposition) qui exige des investisseurs étrangers qu'ils renoncent à la protection de leur État lors de conflit impliquant leurs avoirs au Mexique – même si le gouvernement mexicain ne l'a jamais appliquée. La constitution mexicaine, issue de la révolution de 1917, confère à la nation des droits inaliénables sur la propriété du sous-sol et octroie à l'État des droits d'exploitation exclusifs de secteurs «stratégiques». Le système de propriété collective de l'«ejido», un autre acquis de la révolution mexicaine, interdisait, jusqu'à une date récente, à des sociétés d'être propriétaires de terres agricoles. Et jusqu'en 1989, les participations étrangères dans les sociétés mexicaines étaient limitées à un plafond général de 49 %. Cette situation était un formidable défi pour les réformateurs.

La nouvelle loi sur l'investissement étranger marque une nette coupure avec le passé – tant dans son esprit que dans son contenu. Là où la loi de 1973 avait pour vocation de réglementer les investissements étrangers, la loi de 1993 préconise de les promouvoir en tant que facteur essentiel pour le développement national. A la complexité et au flou entourant les dispositions antérieures, elle substitue des règles juridiques claires et précises délimitant les prérogatives des autorités et simplifiant les procédures administratives. Son souci est de placer le Mexique dans une position concurrentielle vis-à-vis des autres pays récipiendaires d'IDE.

La loi de 1993, et les législations qui la complètent, est exemplaire à d'autres égards. Elle donne non seulement suite aux engagements de libéralisation de l'ALENA mais elle les étend, à l'exception du secteur financier, à tous les autres pays. Elle instaure des mesures de libération qui vont au-delà de ces engagements. Et, là où la libération immédiate n'a pas été possible, elle programme une libération qui, dans certains cas, offrira des conditions d'accès aux investisseurs étrangers meilleures que celles des pays de l'OCDE. Cette libération étend enfin la portée de la loi de 1992 sur la conclusion des traités selon laquelle le Mexique peut conclure des conventions internationales dans le but d'assurer un libre choix du règlement des litiges en matière d'investissement.

Les dispositions du nouveau régime

En règle générale, seules les aquisitions de plus de 49 % du capital de sociétés mexicaines demeurent soumises à la Commission nationale de l'investissement étranger (CNIE) lorsque la valeur totale des actifs des entreprises concernées dépasse 25 millions de

2. Les «*maquiladoras*» sont des usines d'assemblage, de fabrication ou de travail à façon opérant sur le territoire mexicain. Elles peuvent, sous certaines conditions, importer en franchise de droits de douane des matières premières ou des biens intermédiaires pour l'assemblage ou la fabrication de produits semi-finis ou finis destinés à l'exportation. Il existe actuellement plus de 2 822 *maquiladoras* près de la frontière américaine opérant dans les secteurs de l'électronique, de l'automobile, du textile et de l'industrie du meuble.

3. Les systèmes de propriété en fidéicommis (*fideicomisos*) ont été créés pour permettre une participation étrangère majoritaire indirecte dans certaines industries (transports nationaux aériens ou maritimes, distribution du gaz, industries extractives, pétrochimie fine et pièces d'automobile), ouvrir les marchés de capitaux du Mexique et faciliter l'investissement étranger dans les régions côtières et frontalières. Ils assuraient les bénéfices économiques et non les droits de vote liés aux titres de participation. Ces mécanismes ont été modifiés par la loi de 1993 sur l'investissement étranger.

Serge Attal

dollars. La création de nouvelles entreprises par les étrangers peut être réalisée dans les mêmes conditions que celles s'appliquant aux entreprises nationales à l'exception d'activités bien spécifiques. La nouvelle loi a également libéré l'acquisition de biens immobiliers nécessaires pour effectuer un investissement direct sauf pour une zone réglementée (une bande de 100 kilomètres le long de la frontière terrestre mexicaine et une bande intérieure de 50 kilomètres le long de la côte) où ces opérations doivent se faire par le biais d'une fiducie immobilière.

Les demandes doivent être approuvées dans les 45 jours et uniquement au sujet de l'incidence sur l'emploi, de la formation des travailleurs, de l'apport technologique, de la protection de l'environnement et de la contribution à la capacité productive du pays. Aucune obligation de résultat – approvisionnement local, équilibrage des échanges ou destination des produits et des transferts – ne peut être exigée, ce qui va bien au-delà des engagements contractés par le Mexique dans l'acte final de l'Uruguay Round. Cette nouvelle procédure a ramené le nombre de projets examinés de 60–70 à 4–5 par mois.

Secteur financier

L'ouverture du secteur financier était l'une des mesures les plus attendues, bien qu'il ait été nécessaire au préalable de réformer de fond en comble le système financier et privatiser les 18 banques mexicaines qui avaient été nationalisées en 1982. Parmi les mesures prises : la fin du contrôle des taux d'intérêt et du régime des réserves bancaires obligatoires, la mise en place d'un système de banque universelle, l'introduction d'exigences en matière de fonds propres, la réforme du marché boursier et l'indépendance de la banque centrale. Depuis le 1er janvier 1994, toutes les institutions financières constituées au Canada et aux États-Unis – quelle que soit leur nationalité – peuvent établir des filiales à 100 %, sous réserve de plafonnements individuels et/ou globaux dans le cas des banques, des maisons de titres, des sociétés d'assurance et de certaines autres institutions spécialisées (sociétés d'affacturage, crédit-bail, etc). Ces plafonds devraient en principe disparaître en l'an 2000 – à moins que le gouvernement n'use de sa prérogative d'introduire des mesures de sauvegarde jusqu'à l'an 2007. Il existe aussi des limites concernant les prises de participation dans les mêmes institutions financières mexicaines (30 ou 49 %), mais l'achat des autres institutions n'exige qu'une simple autorisation.

Secteur automobile

La libération du secteur automobile a également été bien acccueillie par les investisseurs étrangers. Le Mexique est l'un des marchés automobiles les plus porteurs dans le monde et l'ALENA lui donne accès à l'ensemble du marché nord-américain. La nouvelle loi autorise l'investissement dans les sociétés mexicaines fabriquant des pièces automobiles à hauteur de 49 % contre 40 % auparavant et cette participation peut atteindre 100 % lorsque les compagnies étrangères ont le statut de «fournisseur national». Cette libération s'est accompagnée d'une réduction des obligations en matière de valeur ou d'équilibrage des échanges dans ce secteur.

Ressources naturelles

Les dispositions relatives aux ressources naturelles vont au-delà des obligations de l'ALENA en ce qui concerne les mines et la pêche en haute mer – qui ont été entièrement libérées. Il en est de même pour les investissements nouveaux dans les activités agricoles et l'exploitation de forêts et de pépinières sylvicoles traditionnellement réservées à des intérêts mexicains. S'il est vrai que les dispositions relatives au pétrole et aux autres hydrocabures sont décevantes, car relevant du secteur «réservé», le plafonnement de 40 % applicable aux participations étrangères dans la pétrochimie secondaire a été supprimé. En outre, la pétrochimie de base ne couvre plus que cinq produits contre 13 auparavant. Depuis 1986, le ministère de l'énergie, des mines et de l'industrie parapublique a procédé à certaines reclassifications, de façon à réduire le nombre de produits pétrochimiques sujets à des restrictions et à élargir l'éventail des activités pétrochimiques ouvertes au secteur privé.

Transports

D'importantes avancées ont été réalisées dans les activités de transport dans le but de mettre en place un système de transport intermodal en Amérique du Nord. Le transport maritime est désormais libre et les prises de participation dans les sociétés se consacrant à l'exploitation commerciale de navires pour la navigation intérieure et la navigation côtière sont autorisées dans la plupart des cas à hauteur de 49 %. La détention de navires battant pavillon mexicain est également possible par voie de création de société. Les investisseurs étrangers pourront prendre une participation dans les sociétés de transport terrestre de voyageurs, de tourisme et de chargement entre deux points du territoire mexicain (mais non le cabotage) allant de 49 % du capital des sociétés mexicaines à partir du 18 décembre 1995, de 51 % en 2001, et de 100 % en 2004. Un certain nombre de services auxiliaires sont en outre autorisés et la participation étrangère dans les transports aériens nationaux, les avions taxis et les services aériens spécialisés a été ouverte jusqu'à concurrence de 25 %.

Télécom, câble, presse écrite

Il n'y a pas de changement concernant les télécommunications de base, de la télévision par câble et l'impression de journaux, qui restent soumis à un plafond de 49 %. Mais la publication de magazines ainsi que la fourniture de services améliorés ou à valeur ajoutée de télécommunications sont entièrement libres à l'exception des services de vidéotex et des services améliorés de commutation par paquets qui disparaîtront le 1er juillet 1995.

Secteurs «réservés»

Enfin, il y a les secteurs qui, pour des raisons constitutionnelles, continueront d'être réservés à l'État. Il s'agit du pétrole, des autres hydrocarbures et de

Le pétrole est un des secteurs qui continuent à être réservés à l'État.

François Lochon/Gamma

la pétrochimie de base, de l'électricité en tant que service public, de l'énergie nucléaire et du traitement des minerais radioactifs, des communications par satellite, des services de la poste et du télégraphe, de la radiotechnologie, des chemins de fer, du contrôle et de la supervision des ports et aéroports, de l'émission des billets et de la frappe des monnaies. Ces activités ne représentent que 6,4% du PIB, chiffre relativement faible par rapport aux pays de l'OCDE.

Il est vrai que sur les 1 155 entreprises contrôlées par l'État en 1982 (dont Telemex, Banamex, Aeromexico, la société sidérurgique SICARA) seulement 209 ont échappé au programme de privatisation du gouvernement à la fin de 1993. Mais, même pour ces secteurs dits «réservés», le gouvernement a mis en place une politique de co-investissement et/ou de concessions pour permettre la participation du secteur privé. Ces concessions, qui concernent essentiellement les services publics, peuvent être accordées aussi bien aux entreprises mexicaines qu'aux entreprises étrangères établies.

Ce qui reste à faire

La libération opérée en faveur de l'investissement étranger par le gouvernement Salinas représente un effort considérable et constitue un modèle pour les pays en développement. De fait, l'IDE au Mexique a représenté 10 % de l'IDE total dans les pays en développement en 1992. Les investisseurs étrangers ne s'y sont d'ailleurs pas trompés – l'afflux des capitaux est allé au-delà de toute espérance. Le président Salinas s'était fixé l'objectif de 24 milliards de dollars pour son mandat (1986–94), alors que les investissements étrangers pourront fort bien dépasser les 50 millards au cours de cette période. Il n'en demeure pas moins que le nombre et la portée des restrictions qui sont maintenues, même en tenant compte de la période transitoire de l'ALENA qui s'étendra jusqu'à l'an 2000, est encore non négligeable, notamment si on les compare à celles des autres pays de l'OCDE.

Seule une poignée de pays membres «tamisent» encore l'IDE par voie d'acquisition, les autres se contentent d'une simple notification. A part l'usage plus répandu de la réciprocité, que l'on peut déplorer, l'établissement dans le secteur financier n'obéit pratiquement qu'à des considérations prudentielles. Il demeure encore ici et là des sensibilités sectorielles – ressources naturelles, transports, télécommunications, audiovisuel – mais aucun pays membre n'exclut, de par la constitution, des pans entiers de l'économie. La participation étrangère autorisée par le Mexique dans certains secteurs – transports maritimes ou télécommunications par exemple – va certes au-delà des seuils acceptés dans certains autres pays de l'OCDE. Mais le nombre de restrictions demeure plus élevé que dans la majorité des autres pays membres et aucun n'impose de mesures aussi restrictives dans des activités industrielles que le Mexique pour la fabrication et l'assemblage de pièces automobiles.

Il en résulte que les réserves et/ou les exceptions formulées par le Mexique concernant le droit d'établissement et le traitement national sont globalement plus nombreuses et étendues que la moyenne, même si certaines d'entre elles ont leur homologue dans d'autres pays membres. Une observation similaire peut être faite pour les réserves formulées par le Mexique dans le cadre de l'ALENA.

Le gouvernement mexicain argumente, non sans raison, que les réformes ne peuvent s'opérer sans précaution et qu'il importe d'éviter les perturbations. Il fait valoir qu'en souscrivant aux principes de libération et de non-discrimination édictés par les instruments de l'OCDE, le Mexique s'est engagé à libéraliser encore davantage son régime à l'égard de l'IDE. C'est pourquoi il a déjà étendu la plupart des mesures de libération programmées par l'ALENA à l'ensemble des pays de l'OCDE. Le Mexique a aussi accepté de revoir le régime applicable aux institutions financières des pays non membres de l'ALENA et d'envisager, début 1998 au plus tard, d'étendre les avantages découlant de celui-ci à tous les pays de l'OCDE[4].

■ ■

L'OCDE se félicite des engagements du Mexique et l'encourage à persévérer dans cette voie. Les besoins en développement du Mexique sont encore considérables et, comme s'en sont rendu compte les autres pays de l'OCDE, l'IDE est un stimulant de croissance important dans un monde de plus en plus globalisé et interdépendant. L'IDE est aussi un moyen sûr d'assurer un régionalisme ouvert en Amérique du Nord. ■

4. Pierre Poret, «Le Mexique et les codes de libéralisation de l'OCDE», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 189, août-septembre 1994. «Les instruments de l'OCDE pour la promotion de la libération de l'investissement direct étranger», OCDE, 1994 (disponible gratuitement auprès de la direction des affaires financières, fiscales et des entreprises).

Bibliographie OCDE

- Pierre Poret, «Le Mexique et les codes de libéralisation de l'OCDE», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 189, août-septembre 1994
- **Les instruments de l'OCDE pour la promotion de la libération de l'investissement direct étranger**, 1994
- Christian Schricke, «Mexique 25e membre de l'OCDE», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 188, juin-juillet 1994
- **Investissement direct international, politiques et tendances au cours des années 80**, 1992.

Créneaux pour le monde rural

Bernard Lane et Kenji Yoshinaga

B. Lane

Les problèmes économiques et sociaux des campagnes sont préoccupants depuis près d'un siècle. Les gouvernements ont eu beau multiplier institutions, programmes et projets de développement, les questions rurales sont encore et toujours d'actualité. Pour sortir de l'impasse, l'OCDE, au travers du Programme de développement rural, étudie actuellement, entre autres approches novatrices, l'exploitation de «créneaux de marché» qui devrait contribuer à insuffler un nouvel élan à l'économie des zones rurales[1].

Au début du siècle, Henry Ford inventait la célèbre formule: «Vous pouvez commander n'importe quelle couleur, pourvu que ce soit du noir». Pour le constructeur automobile, la question du créneau commercial n'avait pas de sens. A l'époque, le marché était favorable au vendeur : entre 1908 et 1927, 16 millions d'exemplaires du modèle de base de la Ford T ont été vendus de par le monde. Mais les temps ont changé. La saturation des marchés et l'exacerbation de la concurrence ont amené les constructeurs à proposer à leur clientèle une gamme très étendue de modèles. Ford produit maintenant à lui seul plus de 30 modèles de voitures de tourisme, chacun disponible dans des douzaines de combinaisons de couleurs et de spécifications différentes.

Les techniques de vente fondées sur l'exploitation d'un créneau consistent à persuader le consommateur d'acheter un certain modèle de voiture dont les équipements, le moteur et la couleur correspondent exactement à une attente spécifique qu'il s'agisse de réaliser un rêve, de s'identifier à son véhicule ou .... d'impressioner les voisins. Tous les grands constructeurs automobiles ont adopté cette statégie et considèrent le marché comme une série de segments spécialisés. Dans le monde industriel en général, la stratégie des créneaux est devenu le moyen par excellence de stimuler la demande.

A la différence de l'industrie, le monde rural se défie des marchés créneaux. Il privilégie la production de masse, en particulier dans le secteur qui compte le plus pour lui, l'agriculture. L'agriculture industrielle a permis la production massive à faible coût de produits de base comme le blé, la viande de bœuf, les produits laitiers, le sucre et le riz. Le principal facteur de différenciation de ces produits est leur prix, et les prix chutent régulièrement – ce qui est l'une des raisons majeures du marasme dans lequel se trouve plongé le monde rural. Pour créer davantage d'emplois, et des emplois plus variés, il faudrait élargir la base économique des campagnes. Sans nouvelles activités, le monde rural aura bien du mal à maintenir un réseau clairsemé de boutiques, d'écoles et de services. Mais peut-on transposer la stratégie des créneaux dans ce milieu ? Et comment cette stratégie peut-elle contribuer au développement rural ?

Qu'est-ce qu'un créneau de marché ?

Le concept de créneau de marché repose sur une série de facteurs. Le premier est la très forte augmentation du revenu disponible des ménages dans les pays développés depuis la seconde guerre mondiale. Le prix intervient certes encore dans la décision d'acheter, mais il n'est plus l'élément prépondérant. L'élévation du niveau d'instruction a rendu les consommateurs de plus en plus avertis. Les médias ont contribué à la vogue des «niches de consommation», en encourageant une certaine forme d'individualisme chez le consommateur. On ne compte plus les heures d'émission et les pages de magazine voués au culte d'une originalité soigneusement entretenue par le marketing.

Bernard Lane est directeur de l'unité tourisme rural à l'université de Bristol (Royaume-Uni) et consultant pour le Programme de développement rural, service du développement territorial de l'OCDE, où Kenji Yoshinaga travaille sur des questions de politique rurale.

1. **Produits et services créneaux : une stratégie de développement rural**, Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1994.

Ces dernières années, mêmes les produits alimentaires de base sont devenus des produits créneaux. On ne se contente plus d'acheter «du pain». De nombreux consommateurs préfèrent des pains spéciaux, préparés selon des recettes «traditionnelles», diététiques ou exotiques. Dans un supermarché anglais de taille moyenne, il est désormais courant de trouver du pain irlandais, écossais, français, allemand, finlandais et même canadien. Ces produits correspondent aux goûts de plus en plus sophistiqués de consommateurs instruits et aisés qui sont prêts à consacrer leur revenu disponible à des produits correspondant exactement à leurs désirs.

B. Lane

Les entreprises rurales audacieuses peuvent tirer parti de cette évolution en se positionnant sur des marchés de produits spécialisés. Plusieurs pays de l'OCDE produisent déjà toute une variété de produits et de services créneaux en zone rurale (encadré, p. 16). Dans chaque cas, la recherche d'économies d'échelle, stratégie désormais dépassée, a cédé le pas à une nouvelle approche, fondée sur les économies de gamme : on essaie de développer au maximum les produits ou services spécifiques à une région, à forte valeur ajoutée, et provenant de producteurs ou de transformateurs spécialisés. Les fromages de fabrication artisanale, les produits biologiques, les plantes aromatiques et les médicaments homéopathiques ne sont que quelques exemples des créneaux existants. Chacune de ces productions est beaucoup plus lucrative et crée beaucoup plus d'emplois que les produits de base.

Floriculture florissante

Le développement de la culture florale dans certaines régions rurales du Japon fournit l'un des exemples les plus fascinants d'exploitation d'un créneau agricole. Dans la petite ville d'Amagase sur l'île de Kyushu, les exploitations agricoles ont une superficie moyenne de 0,67 hectare et étaient traditionnellement vouées à la culture du riz. Désormais, grâce à l'aide d'une coopérative, les agriculteurs cultivent des roses toute l'année en utilisant l'énergie locale d'une source d'eau chaude. Mieux, la coopérative s'est associée à des coopératives urbaines pour commercialiser l'abondante moisson de roses. Du coup, les horticulteurs d'Amagase ont vu leurs revenus augmenter de plus de 40 % en dix ans et ont embauché 25 personnes.

Mais le regroupement en coopérative n'est pas une condition indispensable. Loin d'Amagase, dans les régions du Nord au climat plus rude, une entreprise privée, Kuroishi Shokubutsuen, cultive plus de 4 000 variétés de fleurs sauvages sur une superficie de seulement sept hectares. Créée en 1946, l'entreprise est partie à la conquête des marchés internationaux en 1985 ; elle exporte à présent ses plantes à fleurs dans le monde entier à partir de ses établissements implantés dans une zone rurale très isolée. Le président de la société a compris que conquérir des créneaux exigeait des techniques de commercialisation spéciales : il a rebaptisé l'entreprise «Le monde merveilleux des fleurs sauvages» et a embauché des graphistes hautement qualifiés pour assurer la promotion de ses produits en Europe et en Amérique du Nord.

Cette histoire de fleurs met en lumière trois aspects essentiels de la stratégie de positionnement sur un créneau de produits ruraux. Premièrement, la commercialisation des produits et les produits eux-mêmes doivent être de la meilleure qualité. Deuxièmement, le producteur doit pouvoir satisfaire une demande croissante, émanant de clients à la recherche de produits haut de gamme, donc prêts à payer le prix fort, sans que les coûts de transport et de promotion ne rétrécissent exagérément ses marges bénéficiaires. Enfin, la réussite suppose esprit d'entreprise et flair.

Ce sont des qualités évidentes pour tout citadin averti, mais qui, jadis, étaient relativement peu répandues dans les campagnes. Les agriculteurs qui cultivaient des produits de base ne commercialisaient jamais eux-mêmes leur production. Leur succès ou leur faillite étaient fonction du niveau des cours mondiaux, fixé dans de lointaines bourses de commerce. Un céréalier, par exemple, ne produisait pas du blé pour un segment particulier, très rentable, du marché. Et, s'il était perspicace et entreprenant, il avait plus de chances de faire une carrière d'homme politique que de devenir un homme d'affaires international voyageant dans le monde entier pour rendre visite à des agents et des distributeurs ou assister à des foires-expositions.

Objets artisanaux

Les marchés créneaux ne se limitent pas aux produits de la terre. Les objets

MATRICE DES PRODUITS ET SERVICES CRÉNEAUX DES ZONES RURALES

Créneaux		Ressources naturelles	Traditions et patrimoine culturel	Environnement et aménités
		Ressources		
Biens		**Biens produits par l'exploitation des ressources naturelles rurales – produits agricoles à valeur ajoutée et transformés, produits de la mer et de la forêt, produits minéraux**	**Biens produits et commercialisés s'appuyant sur l'histoire, la culture, les coutumes et les traditions rurales**	**Biens produits dans des zones caractérisées par un environnement particulièrement attrayant**
		Fruits et légumes de premier choix Fromages de fabrication artisanale Produits à label biologique Plantes médicinales Conserves artisanales Fleurs séchées Pâtes de poisson et poisson séché Sources d'eau minérale	Artisanat comme céramique, poterie Bijouterie Broderie Tapis Bols et jouets en bois Costumes traditionnels Tricots en lin	Environnement attrayant, climat agréable, air pur pouvant attirer des centres de recherche, des entreprises en pointe Biens produits en utilisant des sources d'énergie locales ou des ressources rares comme l'eau pure ou minérale
Services		**Services liés aux ressources naturelles rurales – certaines formes de tourisme ou d'activités récréatives**	**Services liés aux traditions et au patrimoine culturel**	**Services tirant parti du cadre naturel et de l'environnement local**
		Services liés à la chasse, à la pêche, au camping, au ski Auberges et hôtels locaux Restaurants à gastronomie locale Vacances à la ferme Musées écologiques Parcs naturels	Monuments historiques Architecture traditionnelle Musées locaux Festivals et danses folkloriques Restaurants à cuisine traditionnelle	Villages de vacances et maisons de repos ou de retraite Centres de santé et de remise en forme Centres de conférence et de formation dotés de capacités d'hébergement

artisanaux issus des traditions locales, éléments du «patrimoine» national, sont de plus en plus recherchés. L'éventail de ces objets est très large, allant des pullovers irlandais des îles d'Aran aux peintures et aux poteries des tribus inuits d'Amérique du Nord. Ces productions artisanales se caractérisent par leur originalité et exigent à la fois beaucoup de travail et de savoir-faire. *Norway Crafts*, agence subventionnée par le gouvernement norvégien, offre un exemple intéressant de la façon dont l'organisation en réseau peut permettre de tirer le meilleur parti du marché des produits créés en zone rurale. *Norway Crafts* a pour ambition de créer 2 000 emplois grâce à un programme axé sur l'aide aux entreprises, la qualité des produits, les études de marché et la distribution. L'une de ses principales fonctions est la création et l'alimentation d'une base de données sur les producteurs, les distributeurs et les clients. L'agence est également chargée d'organiser des cours et des séminaires pour expliquer aux artisans les caractéristiques particulières des marchés et les statégies de commercialisation à adopter. Elle doit recevoir une aide publique de 30 millions de couronnes norvégiennes (environ 4,5 millions de dollars) sur cinq ans, période à l'issue de laquelle elle devrait avoir atteint son autonomie financière.

Vacances à thème

Le créneau qui connaît la plus forte expansion est sans doute celui du tourisme rural. Un nombre croissant de vacanciers bien éduqués choisissent la campagne comme lieu de villégiature annuelle (ou biannuelle de plus en plus souvent). L'amélioration des transports, l'intérêt de plus en plus répandu pour des vacances reposantes, paisibles, mais aussi pour des loisirs actifs, et l'engouement grandissant pour tout ce qui est «vert» – ces facteurs contribuent au développement du tourisme rural. L'évolution technologique a largement contribué au succès du tourisme vert. Le delta-plane, l'escalade et la planche à voile – ces activités font appel à du matériel de haute technologie ; même la modeste chaussure de randonnée est aujourd'hui un produit sophistiqué. Toutes ces tendances ont contribué à transformer les loisirs de plein air en un marché concurrentiel.

L'évolution la plus spectaculaire est peut-être celle qu'a connue notre bonne vieille bicyclette, qui s'est métamorphosée en vélo tout terrain ultra-léger, superbe gadget pour sportifs bucoliques et pain bénit des ruraux en quête de créneaux. Le cyclotourisme en milieu rural a explosé. Aux États-Unis, le *Rails to Trails Conservancy* a su tirer parti des lignes de chemin de fer inutiles en les transformant en pistes cyclables. En Grande-Bretagne, des entreprises ont bâti leur succès à partir des mêmes ingrédients : beaux paysages, air pur, routes tranquilles, pistes cyclables. En Cornouailles, à Wadebridge, une petite entreprise de réparation de pots d'échappement emploie maintenant trois personnes et loue jusqu'à 300 vélos par jour aux touristes qui viennent visiter ce coin de terroir. C'est une telle réussite que plusieurs concurrents se sont installés à deux pas.

Le tourisme rural fournit une autre illustration de l'importance capitale de l'esprit d'entreprise et du flair nécessaire pour exploiter des créneaux de marché, ainsi que de la nécessité de bien mettre en valeur le patrimoine naturel ou culturel. La province canadienne du Saskatchewan, qui couvre une superficie plus vaste que celle de l'Angleterre mais ne compte qu'un million d'habitants, fut longtemps le parent pauvre du tourisme canadien. Réputée à tort ennuyeuse et plate, elle est pour beaucoup un territoire que l'on se contente de survoler pour passer de la délicieuse frénésie de Toronto aux splendeurs des Rocheuses. Et pourtant...

A Duck Lake, minuscule bourgade située sur la longue route menant de Saskatoon à Prince Albert, le maire et le conseil municipal ont réussi à sortir

leur commune de l'anonymat en couvrant tous les pignons disponibles de scènes peintes retraçant l'histoire de la commune. Puis ils ont réussi à obtenir du gouvernement provincial qu'il finance la construction d'une grande tour d'où l'on peut admirer le paysage et où sont rassemblés des objets illustrant l'histoire courte mais mouvementée de l'installation des immigrants européens dans la région. Désormais, les voyageurs font escale à Duck Lake.

Un peu plus loin sur la même route, la commune de Rosthern propose une halte culturelle tout aussi intéressante: tirant parti de sa contribution au développement de la production céréalière canadienne, elle a aménagé dans l'ancienne gare une ferme-musée où l'on peut déguster des spécialités boulangères. L'histoire indienne renaît au nouveau centre Wanuskewin, où l'on peut s'initier aux techniques artisanales indigènes – et bien sûr admirer et acheter les produits de cet artisanat.

Cure de jouvence pour un vieux canal

Comment les pouvoirs publics peuvent-ils aider les zones rurales à exploiter au mieux ces nouveaux marchés ? Ils peuvent évidemment financer les infrastructures, comme à Duck Lake et à Wanuskewin. Un autre exemple intéressant est celui de la restauration du canal Shannon-Erne reliant les lacs de la rivière Shannon à hauteur de Ballinamore en République d'Irlande, aux Upper et Lower Lough Erne à Ballyconnel en Irlande du Nord. Ce canal de 60 km de long avait été fermé en 1869 et sa réouverture à la navigation, prévue cette année, aura nécessité 30 millions de livres sterling d'investissement. Le projet a été financé conjointement par les deux gouvernements, le Fonds européen de développement régional et plusieurs autres organismes internationaux.

Ce canal donne accès à plusieurs autres lacs, et l'ensemble forme l'un des plus beaux réseaux de navigation en Europe. Il doit permettre le renouveau économique des petites fermes et communes des comtés riverains défavorisés de Leitrim, Cavan et Fermanagh. On compte déjà sur l'arrivée de trente nouveaux bateaux de plaisance dont le tarif de location pourra atteindre 800 livres sterling par semaine pendant la saison d'été. La commercialisation à l'avance par l'intermédiaire de voyagistes étrangers est un succès.

Mais ce projet a autant valeur d'avertissement que d'exemple. On lui reproche en effet d'avoir été conduit de l'extérieur. Les entreprises locales n'y ont pas été suffisamment associées. Les constructeurs et les propriétaires des bateaux de plaisance sont pour la plupart étrangers à la région, et une grande partie des recettes du tourisme risquent d'échapper à celle-ci. Un modeste programme de formation vient d'être mis sur pied pour tenter de pallier ces inconvénients en apprenant aux entreprises locales comment exploiter les avantages liés à la réouverture du canal. Il faudra cependant déployer beaucoup d'efforts pour rentabiliser les 30 millions de livres sterling investis dans le projet. L'aide venue d'en haut peut donner des résultats rapides, mais les études réalisées à ce jour tendent à démontrer qu'une réussite durable n'est possible que si la base est associée au projet, si l'on est prêt à prendre certains risques et faire preuve d'une bonne dose de compréhension.

Les expériences de tourisme vert sont révélatrices des risques que comporte cette stratégie pour les communautés rurales. Certains projets ont lamentablement échoué parce que le produit n'était pas à la hauteur des attentes de la clientèle ou parce que l'entreprise ou la communauté ne sont pas parvenues à toucher la cible à laquelle elles destinaient leur produit. Les marchés spécialisés sont instables par nature, et le tourisme n'échappe pas à cette règle : pour conserver leur popularité, les destinations touristiques doivent se repositionner régulièrement sur le marché et veiller à la préservation de l'environnement. Tout ceci exige des compétences dans les domaines de la gestion, de l'encadrement et de la commercialisation.

B. Lane

Quelles perspectives ?

Quelles sont les conditions minima à réunir pour développer et commercialiser avec succès des produits créneaux en zone rurale ? Pourquoi Duck Lake et Rosthern ont-elles réussi là où d'autres communes ont échoué ? Quelles com-

B. Lane

pétences particulières les entrepreneurs doivent-ils posséder ? La formation peut-elle les aider à acquérir ces compétences ? Comment cette formation doit-elle être dispensée ? Les coopératives sont-elles indispensables au succès, où les petites entreprises traditionnelles sont-elles au contraire mieux placées ?

Les questions qui se posent aux pouvoirs publics à propos de l'exploitation des marchés spécialisés sont multiples et complexes. Comment concevoir des politiques d'aide qui ne provoquent pas de distorsions sur les marchés et soient transparentes ? Quelles sont les formes de partenariat entre secteur privé et secteur public qui s'avèrent les plus efficaces ? Quel est le cadre réglementaire le mieux adapté ? Trois points essentiels méritent réflexion.

On a premièrement constaté que le développement des créneaux de marché ne pouvait pas être dissocié de la politique globale de développement rural. Pour porter des fruits, les politiques de développement rural doivent contribuer à améliorer les infrastructures de transport et de télécommunication, les dispositifs d'enseignement et de formation et les systèmes d'aide aux entreprises. Elles doivent tendre vers un équilibre optimal entre secteur public et secteur privé, investissements à court et à long terme, institutions et organisations nationales, régionales et locales, stratégies ascendantes et descendantes.

Deuxième constat, l'importance des synergies. L'exploitation d'un créneau peut-elle créer une synergie entre les producteurs locaux et concourir au développement d'une forme particulière de production rurale attachée à un territoire ? Considérons l'exemple de Ben & Jerry's, fabricant de glaces installé dans une région rurale du Vermont. L'entreprise a réussi à s'emparer de 36 % du marché américain des crèmes et yaourts glacés, dont le chiffre d'affaires total est de 400 millions de dollars. Ce faisant, elle a non seulement ouvert de nouvelles perspectives à l'agriculture laitière du Vermont, mais également contribué à l'essor du tourisme rural dans la région puisqu'elle est devenue en tant que telle une véritable attraction touristique, qui draine chaque année plus de 250 000 visiteurs dont beaucoup en profitent pour séjourner quelques temps dans la région. Cet effet de synergie, favorisé dans ce cas précis par l'excellente image dont jouit Ben & Jerry's dans les médias, constitue-t-il une exception ou peut-on en trouver d'autres exemples ? Si tel est le cas, comment transposer ailleurs ce genre d'expériences ?

Troisième point, les effets de cette stratégie à long terme. Les entreprises des zones rurales peuvent-elles trouver suffisamment de créneaux à exploiter ?

■ ■

Le développement des campagnes est un processus difficile mais éminemment captivant. Le monde rural n'est pas qu'une friche à cultiver, une étendue déserte à développer. Dans la plupart des cas, il recèle d'immenses richesses appartenant au patrimoine local, national et international, qu'il s'agisse de richesses naturelles, de créations par l'homme ou encore de traditions. Il faut trouver un juste milieu entre leur préservation et leur exploitation. La stratégie des créneaux offre aux populations locales une chance unique de gagner le pari qui consiste à créer des entreprises et à augmenter leur revenu tout en conservant leur patrimoine rural. ■

Bibliographie OCDE

- **Produits et services créneaux : une stratégie de développement rural**, à paraître 1994
- **Rural Tourism and Rural Development**, 1994 (en anglais uniquement)
- **Quel avenir pour nos campagnes ? Une politique de développement rural**, 1993
- **Entreprises et emplois dans le monde rural**, 1992
- Christian Huillet et Richard Long, «Pour une politique de développement rural», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 178, octobre-novembre 1992
- **Nouvelles méthodes de gestion des services dans les zones rurales**, 1991.

Fotogram-Stone

Mettre en valeur les aménités rurales

Philippe Muheim et Priscilla Salant

Les zones rurales des pays de l'OCDE recèlent une grande quantité d'aménités auxquelles l'ensemble de la population – essentiellement urbaine – attache une importance grandissante : de la nature vierge aux sites soigneusement entretenus et chargés de culture, en passant par les monuments historiques. Mais, contrairement à ce que pensent certains, toutes les aménités ne se prêtent pas à une exploitation commerciale. Comment les ruraux peuvent-ils tirer parti des avantages économiques de ces aménités et en même temps entretenir le patrimoine qu'elles constituent[1] ?

Les aménités rurales sont de plus en plus demandées. Depuis vingt ou trente ans, les citadins disposent de revenus qui leur donnent, beaucoup plus qu'auparavant, à la fois le loisir et les moyens d'explorer et d'apprécier la campagne. Le seul fait de savoir que les générations à venir pourront profiter de ces aménités confère même à celles-ci une valeur de «non-usage» difficile à mesurer, mais essentielle.

Les économies rurales dans la zone OCDE accusent souvent un certain retard de développement, mais le regain d'intérêt pour la campagne leur ouvre aujourd'hui des perspectives nouvelles. L'une des possibilités qui s'offre aux habitants est d'exploiter commercialement les aménités rurales par le tourisme, l'implantation d'entreprises sur des sites attrayants ou la vente des produits de l'artisanat local par l'exploitation de «créneaux de marché»[2]. Toutefois, ce type de stratégie n'est pas toujours possible, souvent parce que le potentiel économique de beaucoup d'aménités est limité par leur caractère

1. **La contribution des aménités au développement rural**, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1994.

2. Voir pp. 14–18.

Philippe Muheim, spécialiste d'économie régionale, travaille au Programme de développement rural, service du développement territorial de l'OCDE où Priscilla Salant, économiste, Washington State University, était jusqu'à récemment consultant.

de bien collectif plus ou moins prononcé – c'est-à-dire qu'elles peuvent être «consommées» par de nombreux utilisateurs sans en priver les autres ; des «bénéficiaires indus», qui ne paient pas l'accès, ne peuvent en être exclus.

Intérêt collectif et externalités

Une aménité rurale, par exemple un beau site paysager ou historique, est habituellement entretenue par des individus ou des collectivités. Or, ceux-ci n'ont souvent aucun moyen de faire payer tous ceux qui en bénéficient – randonneurs, ornithologues, etc. – qui jouissent d'une «valeur d'usage» ainsi que tout citadin qui, à des centaines ou des milliers de kilomètres de là, jouit d'une valeur de «non-usage». C'est pourquoi ils ne peuvent souvent pas tirer de leur propriété sa pleine valeur marchande. Il en va de même des habitats irremplaçables, comme les vastes forêts du nord-ouest des États-Unis, et des sites historiques, comme les châteaux ou les anciens champs de bataille (Alésia par exemple), malgré les droits d'entrée percevables en certains endroits.

Autrement dit, les aménités s'accompagnent «d'externalités positives» (ou de retombées favorables sans contrepartie) dont les prix du marché ne tiennent pas compte. De ce fait, le marché n'incite pas toujours à la conservation ou à la protection de ces aménités. La théorie des biens collectifs enseigne que l'offre d'aménités est insuffisante chaque fois que leur valeur sociale excède leur prix de marché : la fonction de réserve naturelle d'un sanctuaire de la flore et de la faune sauvages peut valoir plus que sa production commercialisable, et la valeur d'usage qu'en tirent les visiteurs peut n'apporter aucune contrepartie.

La valeur de non-usage aggrave encore le problème : ceux qui attachent de la valeur par exemple à une vallée pittoresque et à ses environs, peuvent vivre très loin, ne jamais payer de droits d'entrée, ne rien dépenser dans les hôtels et restaurants locaux et ne pas envisager un instant de s'établir à proximité. Il en résulte des «retombées territoriales» : la population régionale voit lui échapper, sans contrepartie, des avantages qui profitent à des habitants d'autres régions.

Yves Lanceau/Jacana

Ours ou autoroute ? Une meilleure prise en compte de la valeur des aménités rurales pourrait contribuer à surmonter ce genre de conflit.

Si les aménités d'intérêt collectif sont consommées au lieu d'être conservées – par exemple exploiter une forêt plutôt que la protéger – les propriétaires peuvent en tirer un prix beaucoup plus élevé. «Internaliser» les retombées territoriales dans les prix – ce qui fait prendre en compte les effets externes dans les décisions économiques, reflètant alors plus fidèlement les coûts marginaux – permet de trouver un compromis entre l'avantage de la «consommation» immédiate et la conservation de l'aménité à long terme. Les collectivités rurales peuvent alors pleinement tirer parti de la valeur des aménités qui deviennent un atout pour le développement rural, un capital sur lequel asseoir une économie diversifiée et stable.

Le prix que l'on établit pour les aménités doit tenir compte de leur valeur à la fois en termes économiques directs – ce que les consommateurs sont prêts à payer – et en termes de l'intérêt de leur consommation différée. Ce prix peut servir de base pour un mécanisme qui favorise à la fois la conservation des aménités existantes et la mise en valeur du sol et du patrimoine construit. De plus, la population rurale pourrait obtenir une contrepartie en rapport avec la valeur des aménités qui dépendent d'elle.

Pour arriver à cette situation, il faut au préalable pouvoir faire respecter les droits de propriété (qui, par définition, s'appliquent difficilement aux biens collectifs). Selon les modalités d'attribution de ces droits, les habitants pourront négocier la récupération de la valeur d'une aménité ou, au contraire, verront leur échapper tout pouvoir et toute rémunération. Lorsqu'une aménité appartient manifestement aux habitants (un petit village de pêcheurs, par exemple), c'est à ceux-ci de décider s'il convient ou non d'en préserver l'attrait. Ils pourraient vendre leur propriété à des promoteurs ou continuer, comme avant, à vivre de la pêche et de petits services touristiques. Si les pouvoirs publics décidaient que la protection des sites

LE «CENTIME PAYSAGER»

La production d'électricité hydraulique est une importante source de revenu pour beaucoup de communes de montagne en Suisse. Or les barrages inondent et détruisent parfois des zones intéressantes du point de vue de l'environnement, ce qui explique que les mouvements écologistes s'opposent parfois aux projets de construction ou d'extension. Pour résoudre ce genre de conflits, les autorités ont récemment envisagé d'appliquer un mécanisme appelé le «centime paysager». Le principe en est que les communes devraient être indemnisées quand elles conservent une aménité qui est appréciée par des bénéficiaires vivant au-delà du territoire communal, renonçant ainsi à des revenus supplémentaires. Dans la pratique, ce mécanisme consiste à taxer l'énergie hydroélectrique produite sur le territoire national et à financer ainsi l'indemnisation des communes qui ne bâtissent pas de barrages.

Cet exemple montre les principaux enjeux du débat sur les aménités. Les sites en question se trouvent souvent dans des régions qui n'ont guère d'autres perspectives économiques que la production d'électricité hydraulique. Comme l'aménité présente des caractéristiques de bien collectif, les habitants ne sont pas en mesure de l'exploiter. De plus, les retombées territoriales accroissent la difficulté, puisque les habitants d'une localité ne sont pas indemnisés pour la protection d'un site que prisent aussi ceux qui ne vivent pas à proximité immédiate. Instituer un mécanisme approprié de compensation permettrait de progresser dans la solution de ces problèmes et de revitaliser l'économie en améliorant les finances locales.

Ce mécanisme paraît logique, mais il n'est pas facile à mettre en œuvre. Faut-il maintenir à l'état naturel une aménité, un paysage de montagne par exemple ? Faut-il pénaliser ceux qui détruisent une aménité ou indemniser ceux qui en sont à l'origine ? Combien coûte le rachat des droits d'aménagement ? Est-ce à l'État ou aux consommateurs de financer la compensation ? Tous ces problèmes sont de nature économique mais doivent trouver une solution dans l'arène politique.

est d'intérêt général, ils pourraient offrir une compensation aux habitants et les dissuader ainsi de vendre et de détruire l'aménité (encadré). Si les avantages de la protection l'emportent sur le coût des indemnités, les pouvoirs publics pourraient acheter les droits d'aménagement sur tout ou partie du village, compensant ainsi les habitants pour les revenus auxquels ils renonceraient. Tout le monde y gagnerait. En termes économiques, la compensation est donc un moyen efficace de conserver les aménités.

Lorsque ce ne sont pas les habitants qui sont propriétaires de l'aménité, les indemniser ou non est affaire d'équité plus que d'efficacité, affaire qui sera tranchée au niveau politique. Dans le cas de forêts qui servent d'habitat à des espèces menacées, par exemple, l'État peut en permettre l'exploitation du bois ou décider d'en faire des réserves naturelles (ou autres aménités). Si cette dernière option est choisie, c'est à l'État d'arbitrer la nécessité ou non de compenser les groupes touchés par des restrictions de leurs activités économiques.

Les pouvoirs publics peuvent donc être amenés à intervenir pour régir la demande d'aménités selon des mécanismes qui garantissent la juste rétribution des populations rurales. L'internalisation se fera soit par une adaptation de mécanismes du marché, soit par un régime de compensation si les autorités jugent que l'échange marchand n'assure pas la protection des aménités rurales.

Lorsqu'un marché n'existe pas, le gouvernement doit estimer la demande sociale d'aménités, puisque les prix ne peuvent pas l'exprimer. Il calcule approximativement le montant que les gens sont prêts à payer pour la conservation des aménités. Il est ensuite nécessaire d'élaborer et d'appliquer des mécanismes non marchands par lesquels la demande se traduit en paiements directement versés aux collectivités locales ou à leurs habitants. Lorsque les aménités présentent de fortes caractéristiques de biens collectifs et que le marché ne permet ni d'enregistrer leur valeur, ni de promouvoir le développe-

La destruction d'une aménité amoindrit le patrimoine national – y compris pour les générations futures.

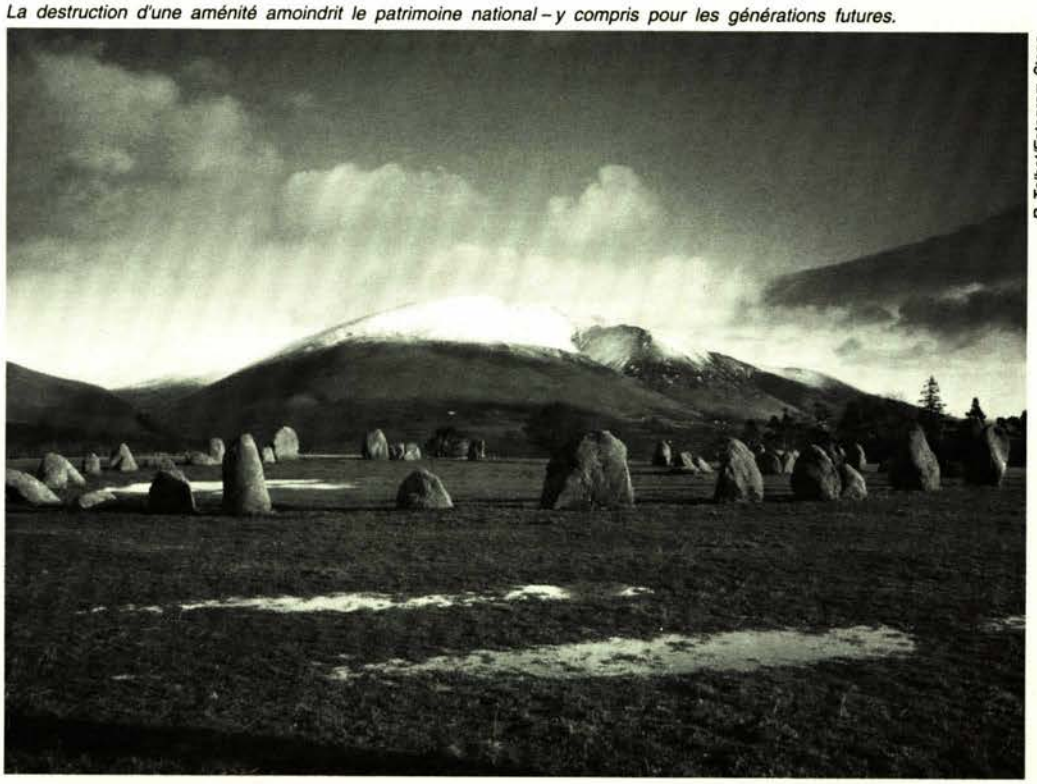

R. Talbot/Fotogram-Stone

ment économique, les gouvernements et les groupes d'intérêt ruraux ont de bonnes raisons de chercher à obtenir une compensation (selon le principe bénéficiaire-payeur, symétrique au principe pollueur-payeur) pour préserver la valeur des aménités rurales.

Giry Sittler/R.É.A.

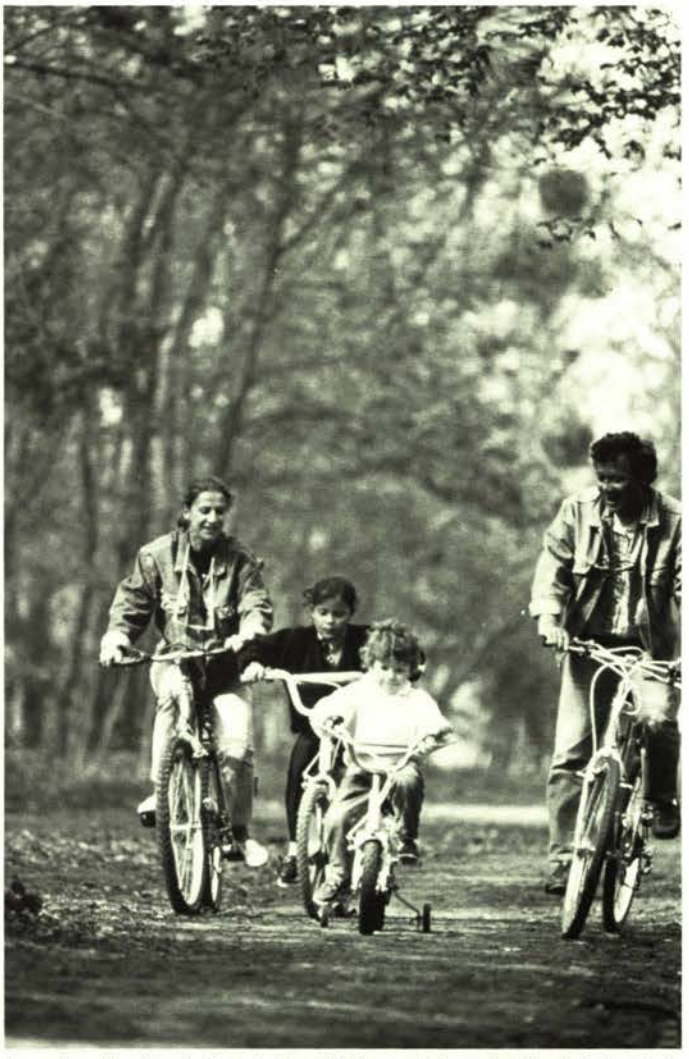

La valeur d'agrément d'une forêt peut être supérieure à celle du bois qu'elle produit.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, quelques sites seulement peuvent prétendre rayonner sur un territoire très vaste, par exemple les parcs nationaux ou ceux qui sont spécifiquement désignés à l'inventaire du «patrimoine mondial». Les autorités nationales ne peuvent donc pas les laisser se détériorer, car le public touché dépasserait largement les limites de la collectivité locale dans laquelle ces aménités sont situées.

Lorsque les aménités s'éloignent du modèle des biens collectifs et que les retombées territoriales sont moins intenses, une intervention au niveau local ou régional est mieux adaptée. Il s'agira de mettre en valeur les aménités pour que les collectivités locales puissent créer le plus d'emplois possible et améliorer les conditions de vie locales.

Le degré de bien collectif des aménités déterminera dans quelle mesure les mécanismes d'intervention pourront s'inspirer du marché. Chaque fois que possible, la solution consiste à créer un marché qui permette la formation de prix ou la perception de redevances d'usage, soit pour les aménités dont on peut exclure les bénéficiaires indus, soit pour la production et la consommation de biens marchands complémentaires. Les groupes d'intérêt, parce qu'ils représentent divers segments de la population, peuvent également jouer un rôle non négligeable. Concrètement, des organisations non gouvernementales (les sociétés protectrices de la faune et de la flore sauvages, par exemple) pourraient acheter certains droits sur les aménités, indemnisant ainsi les producteurs au nom des bénéficiaires. Parfois, naturellement, les pouvoirs publics pourraient prévoir des taxes et des aides pour indemniser les individus ou les collectivités qui offrent des aménités au reste du pays.

■ ■

Comment formuler les mesures à prendre qui permettraient de faire face à la demande d'aménités tout en améliorant les perspectives économiques des populations rurales ? Les enjeux et les arbitrages nécessaires sont généralement bien compris, mais les connaissances manquent pour étayer telle ou telle recommandation pratique. Des études complémentaires devraient aider à déterminer qui doit être indemnisé selon le principe bénéficiaire-payeur, qui doit payer et sous quelle forme, comment fixer le montant de la compensation et comment les populations rurales pourraient convertir leurs indemnités en activités économiques durables. ■

Bibliographie OCDE

- **La contribution des aménités au développement rural**, 1994
- **Créer des indicateurs ruraux pour étayer la politique territoriale**, 1994
- **Quel avenir pour nos campagnes ? Une politique de développement rural**, 1993
- **L'intégration des politiques de l'agriculture et de l'environnement : progrès récents et orientations nouvelles**, 1993
- Richard Long et Christian Huillet, «Pour une politique de développement rural», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 178, octobre-novembre 1992
- **Politique de l'environnement : comment appliquer les instruments économiques**, 1991.

Le coût réel des biocarburants liquides

Laurie Michaelis

Jolyot/R.É.A.

Les biocarburants liquides, produits à partir de diverses matières premières agricoles, ont été proposés comme substituts «écosympathiques» aux carburants classiques, de l'essence et du gazole notamment. Qu'en est-il et comment se comparent les coûts – directs et indirects – des uns et des autres[1] ?

De nombreux gouvernements dans la zone OCDE envisagent aujourd'hui d'adopter une législation de nature à encourager l'utilisation d'excédents agricoles pour produire des biocarburants liquides : de l'éthanol à partir de maïs, de blé et de betteraves sucrières ou de l'ester méthylique de colza (EMC ou «biogazole») à partir de colza oléagineux. Parmi les mesures proposées : rendre obligatoire l'utilisation de substances «produites de façon renouvelable» dans de l'essence reformulée et accorder des exonérations fiscales pour les biocarburants.

Des voix enthousiastes – les groupes de pression agricoles notamment – s'élèvent, depuis plus de 15 ans, en faveur d'une évolution dans ce sens. Mais ce n'est que tout récemment que certains gouvernements, confrontés à un ensemble de problèmes nouveaux, ont commencé à prendre plus au sérieux la filière des biocarburants. La plupart des spécialistes de l'énergie s'accordent à penser que les biocarburants seraient plus coûteux que l'essence ou le gazole, mais un argument fort simple plaide en faveur de ces carburants : les pays de l'OCDE produisent ensemble plus de denrées alimentaires qu'ils n'en consomment et, dans certains, celles-ci sont stockées à grands frais ou exportées à des prix inférieurs au coût de production (dumping qui a aussi des effets destructeurs sur les marchés des pays importateurs). Pourquoi, dès lors, ne pas utiliser les montagnes de céréales et les fleuves de vin pour produire des carburants pouvant remplacer le pétrole ? En outre, le marché le plus intéressant pour un substitut du pétrole apparaît être le secteur des transports, où le prix de détail du carburant équivaut presque au coût de production des biocarburants.

Les partisans des biocarburants avancent aussi que le recours à ceux-ci réduira la consommation de combustibles fossiles et, par

1. **Les biocarburants**, Les éditions de l'AIE/OCDE, Paris, à paraître 1994.

Laurie Michaelis travaille à la division de l'énergie et de l'environnement de l'Agence internationale de l'énergie, OCDE.

conséquent, les émissions de dioxyde de carbone (CO_2).

Parmi les divers types de carburants d'origine agricole, ce sont l'éthanol et l'EMC qui ont, dans le court terme, les marchés les plus importants, car ils sont faciles à produire à partir de cultures existantes et peuvent servir d'additifs au carburant alimentant des moteurs non modifiés. On peut obtenir de l'éthanol à partir de toute plante contenant du sucre ou de l'amidon – le blé, le maïs, la betterave sucrière.

Au niveau mondial, le Brésil est le principal producteur et utilisateur de biocarburants liquides, essentiellement sous la forme d'éthanol provenant de la canne à sucre. Dans la zone OCDE, les États-Unis constituent le plus gros marché. L'essence vendue dans plusieurs États sous le nom de *«gasohol»* contient de l'éthanol tiré du maïs. Cet éthanol remplace de l'ordre de 0,5 % de la consommation d'essence du pays. Il peut contribuer au respect des normes d'environnement qui s'appliquent à l'essence, et sa production bénéficie d'un ensemble de subventions des États et du gouvernement fédéral, ainsi que d'exonérations fiscales. En Europe, il est produit à une échelle beaucoup plus modeste à partir de diverses plantes cultivées, comme les céréales, la betterave sucrière et la pomme de terre. En outre, la production d'éthyle tertio-butyl éther (ETBE) à partir d'éthanol suscite un intérêt grandissant tant en Europe qu'en Amérique du Nord : l'ETBE se mélange mieux que l'éthanol avec l'essence et offre plus d'avantages du point de vue de l'environnement ; en particulier, il produit moins d'émissions par évaporation.

Plusieurs usines convertissant l'huile de colza en EMC sont en service ou en construction en Europe, en Autriche, en France et en Italie, par exemple. L'EMC peut remplacer purement et simplement le gazole : il ne contient presque pas de soufre et peut donc se révéler intéressant dans les pays où la teneur en soufre du gazole est soumise à des restrictions très sévères.

New Zealand Information Service

Les excédents agricoles ne sont pas les seules matières premières à être utilisées pour produire des biocarburants liquides.

Diminuer la consommation de pétrole ?

Tout au long des années 80, analystes et groupes de pression ont échangé des arguments concernant la quantité d'énergie que le remplacement de l'essence par l'éthanol permettrait d'économiser. Un véhicule fonctionnant à l'aide d'un mélange essence-éthanol consomme moins d'essence. Mais les choses sont moins simples, car, pour produire l'éthanol, il faut de l'énergie. Pour comprendre l'effet réel de l'utilisation de biocarburants, il est nécessaire d'analyser l'ensemble du cycle du combustible, c'est-à-dire calculer la consommation d'énergie tout au long de la chaîne de production et d'utilisation du carburant. Il s'agit d'examiner la consommation totale de combustibles fossiles au cours de la production et de l'utilisation des biocarburants et, pour pouvoir comparer, faire de même pour l'essence et le gazole.

Dans le cas des biocarburants, on doit notamment tenir compte du combustible nécessaire pour produire l'électricité intervenant dans les opérations de transformation du carburant, ainsi que de l'énergie utilisée pour extraire le combustible et le transporter jusqu'à la centrale électrique. Il faut aussi comptabiliser l'énergie requise pour fabriquer les pesticides et les engrais, ainsi que celle consommée par le labourage, l'ensemencement, la récolte et le transport. Des analyses de l'ensemble du cycle du combustible doivent, bien entendu, être effectuées pour l'essence et le gazole ; ils prennent en compte l'énergie consommée pour prospecter, extraire, transporter et raffiner le pétrole et distribuer les produits finis. Ce type d'analyse montre que certains procédés existants de production d'éthanol consomment plus d'énergie que l'on n'en économise en substituant celui-ci à l'essence.

L'une des questions les plus difficiles et les plus importantes à résoudre est celle de savoir comment comptabiliser l'énergie contenue dans les sous-produits de la production des biocarburants, principalement de tourteaux riches en protéines destinés le plus souvent à l'alimentation du bétail. Même si les biocarburants sont coûteux, ils le seraient encore davantage sans la vente de ces aliments. En effet, les sous-produits procurent parfois des recettes supérieures à celles du biocarburant lui-même. Certains analystes ne tiennent aucun compte de ces sous-produits dans leurs bilans énergétiques ; d'autres les comptabilisent de diverses manières : que se passerait-il, par exemple, si les sous-produits étaient brûlés comme combustibles et l'énergie ainsi dégagée était intégrée dans le bilan énergétique global de la production du biocarburant ? Le bilan de la plupart des biocarburants apparaîtrait dès lors comme très bon. Mais, dans la réalité, il est peu probable que les sous-produits soient vendus comme combustibles, car ils ont beaucoup plus de valeur comme aliments pour animaux. Pour se faire une idée plus précise du bilan énergétique, il convient donc d'examiner les autres sources d'aliments pour animaux qui pourraient être utilisées si les

Sygma

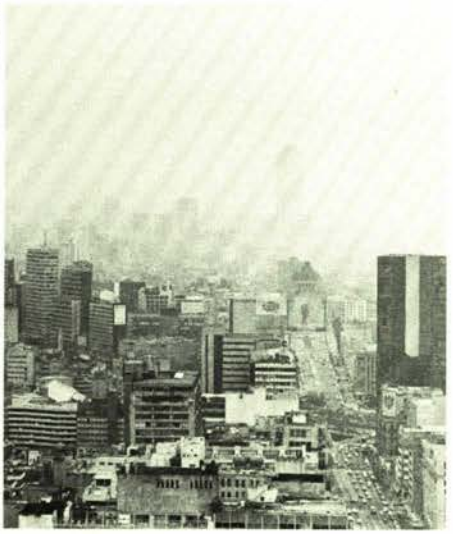

Les biocarburants peuvent contribuer à une réduction considérable de la pollution – mais à quel coût ?

sous-produits des biocarburants n'étaient pas disponibles.

Les tourteaux de soja pourraient remplacer dans l'alimentation du bétail les «drêches de distillerie séchées avec les solubles», co-produit de la fabrication d'éthanol à partir de maïs ou de blé, les tourteaux de colza (le principal sous-produit de l'EMC) et la pulpe de betterave qui reste après la production d'éthanol à partir de la betterave sucrière. Pour déterminer la «consommation d'énergie évitée» du fait de l'utilisation des biocarburants, il faut calculer la quantité de tourteaux de soja qui donnerait la même quantité de protéines que les drêches de distillerie et les tourteaux de colza, ainsi que la quantité d'énergie qui serait nécessaire pour produire les tourteaux de soja. Il en ressort que l'énergie totale consommée – sous forme de charbon, de pétrole, de gaz ou d'énergie nucléaire – pour produire de l'éthanol à partir de blé ou de maïs peut, dans certains cas, être supérieure à l'énergie économisée en substituant l'éthanol à l'essence.

L'analyse de l'ensemble du cycle du combustible met en outre en lumière des différences entre les biocarburants : si la production d'éthanol à partir de maïs ou de blé peut consommer autant d'énergie que l'éthanol n'en remplace, l'éthanol obtenu à partir de la betterave sucrière et l'EMC peut en revanche entraîner des économies d'énergie respectivement de près de 30 % et de plus de 35 %.

Comparaison des coûts

Les États-Unis ont aujourd'hui une expérience considérable de la production d'éthanol à partir de maïs, mais ont construit peu de distilleries permettant de le fabriquer à partir de blé ou de betteraves sucrières. En plus, la plupart sont de petite taille, ce qui rend difficile une estimation des coûts d'une production à grande échelle. Le coût de production de l'éthanol à partir de maïs s'élève à 50 cents ou davantage par litre d'essence remplacé (aux prix actuels du maïs), à comparer au prix moyen au jour le jour de l'essence sur le marché mondial, qui était en 1991 de l'ordre de 17,5 cents par litre. En Europe, le blé qui peut servir à produire de l'éthanol est deux fois plus coûteux que le maïs aux États-Unis, ce qui y situerait le prix de l'éthanol aux environs de 80 à 100 cents par litre d'essence remplacé. L'éthanol de betterave aurait un coût analogue, compris entre 70 et 100 cents d'essence remplacé. L'EMC (qui remplace le gazole) est sensiblement moins cher en Europe : son prix – de l'ordre de 50 à 60 cents de gazole remplacé – est inférieur au prix du gazole à la pompe dans certains pays, mais demeure nettement supérieur au prix sur le marché mondial (environ 17,5 cents par litre, en 1991, comme l'essence).

Les subventions agricoles (en l'occurrence au maïs, au blé, au colza, à la betterave sucrière) modifient les coûts relatifs des biocarburants et viennent compliquer les calculs. En l'absence d'intervention des pouvoirs publics, l'EMC serait le biocarburant le plus coûteux en Europe, avec des prix de 100 à 140 cents par litre de substitut de gazole, tandis que l'éthanol de blé coûterait de 50 à 60 cents d'essence remplacée. Du fait de l'intervention des pouvoirs publics dans l'agriculture en Europe, l'EMC donne l'impression d'être meilleur marché que l'éthanol de blé (bien qu'il soit trois fois plus cher que le gazole) ; en l'absence de subventions, l'éthanol de blé serait moins cher que l'EMC (à un coût cinq fois plus élevé que celui de l'essence).

Des avantages pour l'environnement ?

L'éthanol et son dérivé, l'ETBE, peuvent être utilisés comme additifs au pétrole pour réduire les émissions de monoxide de carbone et d'hydrocarbure. Ces émissions contribuent à la formation d'ozone qui, au niveau du sol, est nuisible aux hommes, aux animaux et aux plantes. L'ETBE est plus cher que l'éthanol mais produit moins de gaz d'échappement : un carburant qui contient de l'ETBE a donc moins tendance à s'évaporer. Il sera probablement utilisé surtout là où les compagnies pétrolières sont obligées de produire du pétrole reformulé, conçu pour polluer moins que le pétrole conventionnel. Les raffineurs utilisent davantage de méthyle tertiobutyl éther (MTEB) qui est déjà un additif classique du pétrole tant pour augmenter le taux d'octane au pétrole que de réduire les émissions. Le MTBE est fait à partir de méthanol qui est normalement produit à partir de gaz naturel mais qui, en théorie, pourrait, comme un biocarburant, l'être à partir de pétrole.

L'EMC peut être utilisé pour réduire la pollution de moteurs diesel. Une partie de la fumée et des particules qui existent dans le gazole est faite de composés de soufre, provenant du soufre existant dans le carburant. Comme l'EMC ne contient que des quantités infimes de soufre, le gaz d'échappement de moteurs qui l'utilisent peut contenir jusqu'à 30 % de moins de particules que celui du gazole ordinaire. Si les moteurs sont bien réadaptés pour fonctionner sur l'EMC, ils peuvent aussi émettre légèrement moins de monoxide de carbone et de NO_x. La solution de rechange à l'EMC serait un gazole à très faible teneur en soufre qui peut être produit dans des raffineries. Il est cependant plus cher et sa production demande plus d'énergie que le gazole normal.

Les biocarburants liquides pourraient aussi avoir un effet sur les émissions de CO_2 et d'autres gaz à effet de serre. La combustion des biocarburants eux-mêmes ne produit pas d'émissions nettes de CO_2 : toute molécule de CO_2 émise au cours de la combustion des biocarburants est simplement réabsorbée par les plantes en croissance. En revanche, les émissions sur l'ensemble du cycle de vie dépendent bien entendu de la nature des combustibles utilisés par les usines de biocarburants. Aux États-Unis, il s'agit pour l'essentiel de charbon, que brûlent tant les distilleries d'éthanol que les centrales qui les alimentent en électricité. Si le principal combustible utilisé pour la distillation de l'éthanol est le charbon, les émissions

de CO_2 peuvent augmenter à mesure que l'éthanol remplace l'essence ; si on se sert de gaz naturel, les émissions de CO_2 diminueront.

Les émissions de CO_2 sur l'ensemble du cycle de vie sont, comme on pouvait s'y attendre, moindres pour l'éthanol de betterave et l'EMC que pour l'éthanol de maïs et de blé, les apports énergétiques étant plus faibles. Mais la situation se complique lorsqu'on prend en compte l'ensemble des gaz à effet de serre. Par tonne de biocarburant, le colza exige plus d'engrais que le blé ou la betterave sucrière. Or la décomposition des engrais azotés dans le sol dégage de l'oxyde nitreux (N_2O, plus connu sous le nom de gaz hilarant), qui est un gaz à effet de serre très puissant. La quantité de N_2O ainsi produite est très difficile à mesurer, mais elle pourrait représenter pas moins d'un tiers de l'effet de serre total imputable à la production d'EMC. La production d'éthanol libère moins de N_2O que la production d'EMC, mais le N_2O peut encore représenter jusqu'à 20 % des émissions de gaz à effet de serre.

Si certains biocarburants peuvent produire, dans l'ensemble, moins de gaz à effet de serre que l'essence ou le gazole, ils ont d'autres effets sur l'environnement qui ne se produiraient peut-être pas si les terres agricoles excédentaires étaient plantées d'arbres ou laissées à l'état naturel. Du fait des engrais et des déchets d'élevage, l'agriculture intensive est souvent citée comme source de nitrates dans l'eau de boisson. Elle peut également aggraver l'érosion du sol. Tout bien considéré, il ne semble donc pas que l'on puisse tirer des considérations environnementales un argument concluant pour ou contre l'utilisation des biocarburants.

Un moyen de réduire les émissions de CO_2 ?

Si on considère les subventions agricoles comme acquises, et bien que les biocarburants n'offrent pas d'avantage indéniable du point de vue de l'environnement, la menace que représentent les émissions de gaz à effet de serre modifie-t-elle les données du problème ? Le coût de la suppression d'émissions de CO_2 par la substitution de biocarburants à l'essence et au gazole s'élève à beaucoup plus de 200 dollars par tonne de CO_2, pour l'éthanol de maïs aux États-Unis et à plus de 100 dollars par tonne pour l'EMC en Europe. Ces coûts sont très élevés si on les compare à d'autres possibilités de réduction des émissions de CO_2 (comme l'utilisation de gaz, ou même de bois, au lieu de charbon pour la production d'électricité). L'utilisation de bois pour produire du méthanol ou de l'électricité peut donner lieu au même type d'analyse de la consommation d'énergie et des émissions qui en résultent sur l'ensemble du cycle de vie. Le méthanol peut être transformé en méthyle tertio-butyl éther (MTBE), qui a une grande utilisation comme additif de l'essence. Pour le coût comme pour les émissions, l'analyse de l'ensemble du cycle du combustible donne des résultats plutôt meilleurs que dans le cas de l'éthanol de maïs, mais le coût demeure deux à trois fois supérieur à celui de l'essence.

Produire un kilowattheure d'électricité à partir de bois ne crée que de 10 à 20 % des émissions de gaz à effet de serre qui résultent de la production existante d'électricité en Europe ou aux États-Unis. L'électricité est de 20 à 80 % plus chère que celle produite à partir des carburants fossiles existants (en supposant qu'il n'y a pas de subvention pour la production de bois). A l'exception de l'énergie hydraulique, qui fournit 16 % de l'électricité dans les pays de l'OCDE, les déchets de bois provenant de l'exploitation forestière, des papeteries et des scieries représentent déjà la part la plus importante de l'électricité issue de ressources renouvelables dans la zone OCDE. Et, à l'avenir, de vastes perspectives d'expansion s'ouvriront à la production d'électricité à partir de bois, grâce à des améliorations des rendements forestiers, des méthodes de récolte et des techniques de combustion du bois.

■ ■

Les rendements agricoles ont progressé de 1 à 2 % par an au cours de ce siècle, et les excédents pourraient augmenter à l'avenir (même si la R-D s'oriente aujourd'hui davantage vers le maintien des rendements en réduisant les apports d'engrais). Les coûts de la production végétale et de la transformation des biocarburants sont par ailleurs vraisemblablement appelés à baisser. Le coût de l'éthanol demeurerait néanmoins, selon les estimations basses, de l'ordre de 40 cents par litre d'essence remplacé – soit bien plus du double du prix actuel de l'essence – et correspondrait à des prix du pétrole brut de 40 à 50 dollars le baril. Selon certains analystes du marché, on ne doit pas s'attendre à des prix de cet ordre avant 2020, et la plupart prévoient des prix bien inférieurs pendant une bonne partie du 21ème siècle.

C'est pourquoi on peut penser qu'une stratégie à long terme, efficace et économiquement rationnelle, de mise en valeur des biocarburants fera appel non pas à des excédents de cultures vivrières, mais à des arbres et graminées à croissance rapide plantés exprès pour la production de combustibles. Dans de nombreux pays de l'OCDE, les priorités actuelles de la R-D publique reflètent déjà cette vue de l'avenir. ■

Bibliographie OCDE

- **Les biocarburants**, AIE/OCDE, à paraître 1994
- **L'automobile et les changements climatiques**, AIE/OCDE, 1993
- **Sélection d'un carburant de substitution**, 1993
- **Expert Workshop on Life-Cycle Analysis of Energy Systems, Proceedings**, AIE/OCDE, 1993 (en anglais seulement)
- **Electric Vehicles : Technology, Performance and Potential**, AIE/OCDE, 1993 (en anglais seulement)
- **The Urban Electric Vehicle, Conference Proceedings**, 1992 (en anglais seulement)
- **Substitute Fuels for Road Transport**, AIE/OCDE, 1990 (en anglais seulement).

La demande d'énergie dans les pays en développement

Karen Schneider

La demande d'énergie dans les pays en développement augmente en tant que proportion de la consommation mondiale. Quels sont les principaux secteurs en cause ? Comment se comparent les modes de consommation de ces pays avec ceux des pays de l'OCDE ? Quels obstacles faut-il surmonter pour améliorer l'efficacité énergétique[1] ?

La consommation d'énergie a connu, au cours des vingt dernières années, une croissance bien plus rapide dans les pays en développement que dans les pays de l'OCDE – mais à partir d'un niveau beaucoup plus bas. En 1971, les pays de l'OCDE représentaient 64 % de la demande mondiale d'énergie et les pays en développement 15 %, le reliquat correspondant aux pays du bloc communiste. En 1991, dernière année pour laquelle on dispose de données, la répartition de la demande était passée respectivement à 53 % et à 27 %. La demande mondiale de pétrole, qui demeure la principale composante de la demande totale d'énergie, présente une évolution analogue. Les deux tendances devraient se poursuivre[2]. En 2010, les pays en développement pourraient intervenir pour près de 40 % dans la demande mondiale d'énergie, et pour encore davantage dans celle du pétrole.

L'augmentation de la demande d'énergie des pays en développement s'explique, d'une manière générale, par l'accroissement de la population, de l'activité économique et du revenu par habitant ; la croissance de la production économique reflète l'expansion rapide de l'activité industrielle. Associés aux taux d'urbanisation de plus en plus élevés que l'on constate dans l'ensemble du monde en développement[3], ces facteurs ont conduit à une forte progression de la demande de transport motorisé. Dans la plupart des pays, la demande d'énergie a enregistré une croissance plus rapide que celle du PIB, ce qui s'est traduit par une augmentation de l'intensité énergétique globale[4]. La consommation d'énergie par habitant n'en demeure pas moins nettement inférieure à la moyenne OCDE dans la plupart des pays non membres (graphique A).

Frédéric Pitchal/CIRIC

L'épuisement des ressources en bois de feu devient grave pour certaines populations rurales à mesure qu'augmente la distance entre approvisionnements et lieux d'habitation.

Les combustibles traditionnels

Les combustibles traditionnels, issus de la biomasse, contribuent pour une part importante à satisfaire la demande d'énergie des pays en développement ; ils s'agit du bois de feu, de la bagasse (résidu cellulosique de l'extraction du sucre de canne), du charbon de bois et des déchets animaux et végétaux. L'importance exacte de ces combustibles est toutefois difficile à mesurer, car beaucoup d'entre eux sont recueillis en dehors de tout circuit commercial et les statistiques disponibles ont tendance à beaucoup sous-estimer leur consommation.

Il ne fait néanmoins pas de doute que la biomasse continue à satisfaire une part appréciable de la demande totale d'énergie (graphique B). Plusieurs facteurs limitent toutefois la croissance de la consommation de biomasse dans de nombreuses régions, le moindre n'étant pas sa disponibilité matérielle : l'épuisement des ressources en bois de feu, par exemple, est devenu un problème grave pour certaines populations rurales de diverses régions d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud, à mesure qu'augmente la distance entre approvisionnements disponibles et lieux d'habitation.

L'urbanisation croissante constitue une autre entrave à la consommation de biomasse, puisque celle-ci est utilisée surtout dans les zones rurales. En fait, c'est

Karen Schneider travaille à la division des pays non membres de l'Agence internationale de l'énergie, OCDE.

1. **Energy in Developing Countries: A Sectoral Analysis**, Les éditions de l'AIE/OCDE, Paris, 1994 (à paraître en français). Cette étude s'appuie sur un examen de 21 pays, dont les plus gros consommateurs d'énergie d'Asie (à l'exclusion de la Chine), d'Amérique latine et d'Afrique. En 1991, ils représentaient ensemble 86 % de la consommation totale d'énergie de ces régions.

2. **Perspectives énergétiques mondiales, 1994**, Les éditions de l'AIE/OCDE, Paris, 1994.

3. Nicole Massignon, «L'explosion urbaine dans le tiers monde», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 182, juin-juillet 1993.

4. L'intensité énergétique est une mesure globale de la quantité d'énergie requise pour produire une unité de PIB, généralement calculée en tonnes d'équivalent pétrole par millier de dollars des États-Unis.

le rythme de la transition des formes d'énergie traditionnelles vers des formes commerciales qui demeurera, dans les années à venir, l'un des principaux facteurs régissant la demande totale d'énergie.

L'importance de l'industrie

L'industrie représente, dans la majorité des pays en développement, la part principale de la demande commerciale d'énergie ; cette situation reflète à la fois la contribution dominante de l'activité industrielle à la croissance du PIB et la montée en puissance des industries fortes consommatrices d'énergie. Même si, dans beaucoup de ces pays, le secteur des services devient de plus en plus important, la rapide expansion du volume de la production industrielle s'est poursuivie dans la plupart d'entre eux et s'est accompagnée d'une croissance de la demande d'énergie. Des changements structurels y sont aussi pour quelque chose : la sidérurgie et la chimie (et, dans une mesure moindre, les métaux non ferreux et des produits minéraux non métalliques) ont ainsi accru leur part de la production industrielle totale. Il y a en fait des raisons de penser que, dans l'ensemble, les industries fortes consommatrices d'énergie tendent à se déplacer des pays de l'OCDE vers les pays non membres : la part de l'OCDE dans la production sidérurgique mondiale est, par exemple, tombée de 66 % en 1971 à 50 % en 1992.

Il est en outre loin d'être certain que le rendement énergétique du secteur ait connu une amélioration sensible. C'est seulement dans les économies en développement les plus avancées que les rendements des principales industries à forte consommation d'énergie se rapprochent de ceux des pays de l'OCDE les plus performants. Dans la sidérurgie, par exemple, l'intensité énergétique en Corée du Sud et à Taiwan est du même ordre de grandeur qu'au Japon et aux États-Unis, mais elle demeure trois fois plus élevée en Inde.

A. CONSOMMATION D'ÉNERGIE PAR HABITANT, 1991
tonnes d'équivalent pétrole

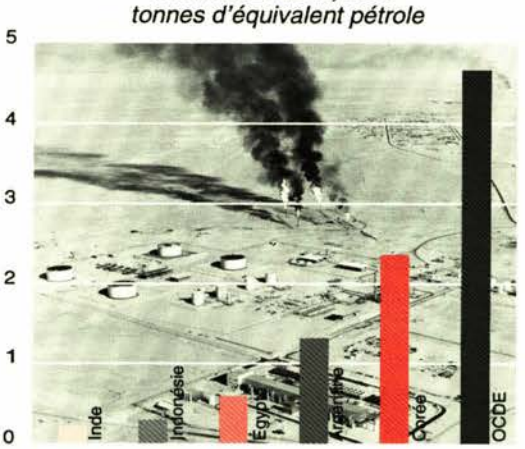

Source : AIE

Les transports

Un secteur des transports plus actif a également contribué, pour une part appréciable, à l'accroissement de la demande d'énergie. Cela a surtout été vrai dans les années 80 et en particulier dans les économies à forte croissance et à haut revenu d'Asie de l'Est, comme la Corée du Sud et Taiwan. Du fait de leur dépendance à l'égard des carburants liquides, les transports représentent une part encore plus grande de la demande de pétrole dans ces pays. Les deux tendances sont vraisemblablement appelées à se poursuivre, à mesure que le revenu par habitant augmentera et que d'autres combustibles, comme le gaz naturel, remplaceront le pétrole dans d'autres secteurs.

Dans le secteur routier, l'augmentation du nombre de voitures particulières et de véhicules utilitaires a exercé une forte pression à la hausse sur la consommation de carburants. Il existe une relation directe entre le revenu moyen par habitant et le nombre de véhicules (graphique C), mais elle peut varier très fortement d'un pays à un autre, surtout dans les tranches de revenu supérieures. Ces différences résultent souvent des politiques menées par les pouvoirs publics, qui modifient les coûts tant directs qu'indirects des services de transport : les taxes ou subventions touchant le gazole et l'essence, les mesures qui influent sur le prix des véhicules, comme les droits de douane frappant les véhicules importés dans le but de protéger l'industrie locale. D'autres politiques peuvent influer sur les coûts par la mise en place d'une infrastructure: un réseau routier correct ou un système opérationnel de transports publics.

A Singapour, par exemple, où le revenu par habitant dépassait 14 000 dollars des États-Unis en 1991, le taux de motorisation était à peu près le même qu'en

B. PART DES CARBURANTS TRADITIONNELS DANS LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE TOTALE
%

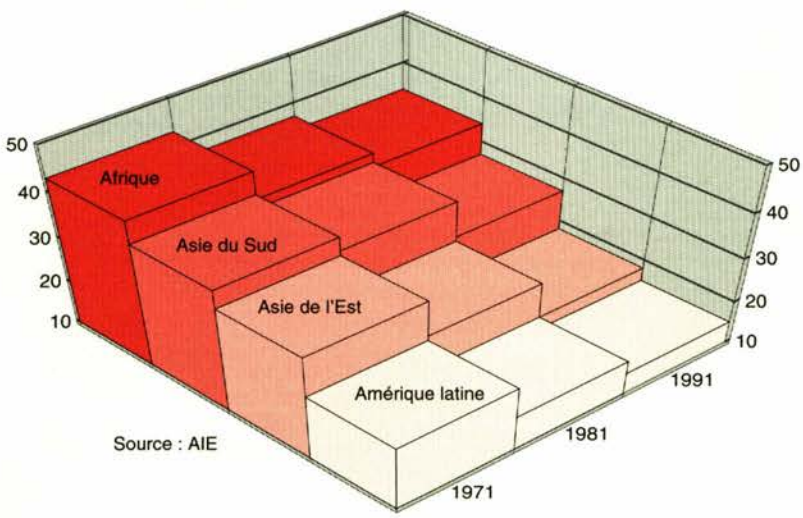

Source : AIE

Malaisie, où le revenu moyen n'était que de 2 500 dollars. Cette différence tient pour l'essentiel à la politique suivie par les pouvoirs publics à Singapour, qui vise explicitement à réduire au minimum l'accroissement du parc de véhicules. L'objectif est de maîtriser les encombrements urbains et les atteintes à l'environnement par le biais, entre autres, de fortes taxes sur les coûts tant d'acquisition que d'exploitation des véhicules privés.

Mesurée en voyageurs-kilomètres par habitant ou en tonnes-kilomètres de fret par unité de PIB, l'intensité de l'activité de transport a connu une forte croissance dans les pays en développement. En revanche, que l'on considère le nombre de véhicules ou d'autres indicateurs de l'activité de transport, la plupart de ces pays se situent loin derrière les pays de l'OCDE et une forte augmentation de la consommation d'énergie dans les transports est à prévoir.

De plus, les véhicules sont en moyenne moins économes en carburant que ceux des pays de l'OCDE. Cela tient, entre autres, au fait que les modèles produits localement sont souvent, pour une grande part, relativement anciens et à rendement énergétique faible. En Inde, par exemple, la consommation moyenne des véhicules neufs produits sur place est de 12 à 14 litres aux 100 kilomètres, contre 8,2 litres aux États-Unis. En outre, l'âge moyen du parc de véhicules est en général plus élevé dans les pays en développement que dans la zone OCDE, et dépasse souvent 15 ans dans beaucoup de pays d'Asie. Les encombrements urbains qui empirent rapidement contribuent aussi à accroître la consommation de carburant, de même que le médiocre entretien des véhicules et le mauvais état des routes. Ces tendances sont en partie compensées par la plus petite taille moyenne des véhicules et par la forte croissance du parc de motocycles et de véhicules à trois roues dans certains pays, surtout en Asie.

Autre secteur où la demande est en plein essor : les transports aériens. Les quantités de carburant consommées sont assez faibles par rapport aux transports routiers, mais tant le nombre de passagers que le tonnage du fret ont augmenté rapidement, beaucoup plus que le PIB de bien de pays. L'économie de carburant des avions s'est très sensiblement améliorée depuis une vingtaine d'années, surtout en Asie où le trafic et la flotte ont connu une forte expansion. Cela, associé à de meilleurs coefficients de remplissage et à des pratiques d'exploitation plus efficaces, a permis de modérer l'accroissement de la demande de carburant.

C. PARC AUTOMOBILE ET PIB PAR HABITANT, 1990

voitures pour 1 000 personnes et PIB par habitant [1]

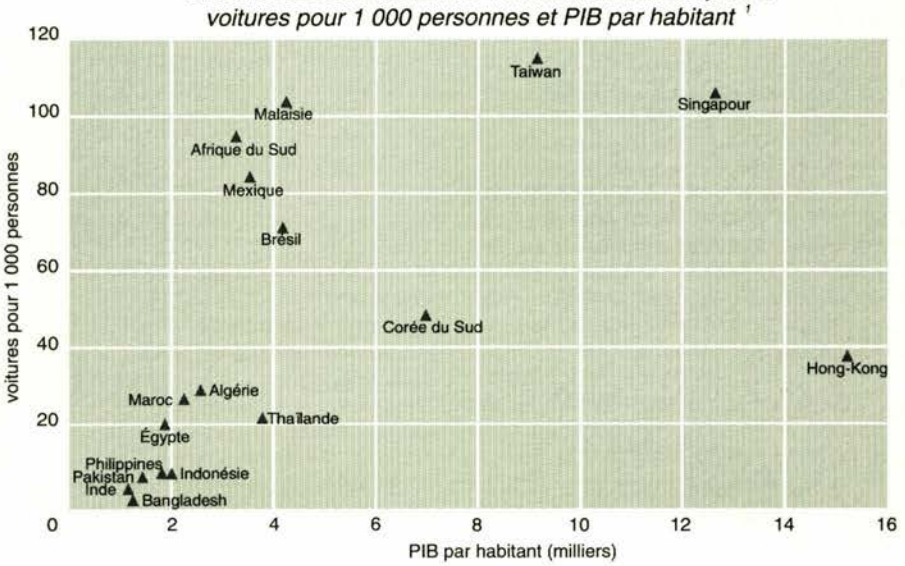

1. milliers de dollars 1987

Source : AIE

Le secteur résidentiel

Le secteur résidentiel a moins compté dans l'augmentation de la demande de combustibles commerciaux ; sa part y a néanmoins été appréciable. Elle le devient beaucoup plus si l'on prend en compte les combustibles traditionnels. La majorité de la biomasse est en effet consommée par les ménages, principalement sous la forme de bois de feu et de déchets combustibles. Malgré l'accroissement rapide de la demande au cours des vingt dernières années, la consommation d'énergie des ménages, exprimée par habitant, demeure largement inférieure à la moyenne OCDE – même dans les économies en développement où le revenu est le plus élevé. Dans les pays d'Asie de l'Est, par exemple, la consommation moyenne était en 1991 de 0,1 tonne d'équivalent pétrole (tep) par habitant, contre 0,8 tep dans la zone OCDE.

Deux facteurs principaux ont, en étroite corrélation, conduit à une augmentation de la consommation d'énergie, et en particulier d'énergie commerciale, dans les ménages : l'urbanisation et la croissance du revenu par habitant. Parallèlement, les taux d'électrification des foyers ont connu une progression rapide dans beaucoup de pays, sous l'effet à la fois des programmes d'électrification rurale et de la croissance de la population urbaine. Les différences dans les taux de raccordement au réseau électrique sont cependant encore énormes : de 12 % environ au Bangladesh, en 1990, à 100 % à Hong-Kong, à Singapour, en Corée du Sud et à Taiwan.

Si l'éclairage électrique et les appareils ménagers se sont répandus à mesure que progressait l'électrification, les taux d'équipement demeurent, dans la plupart des pays en développement, faibles par rapport aux pays industrialisés.

>

Même dans les économies aux revenus les plus élevés, des appareils d'une certaine complexité comme les climatiseurs sont en nombre limité. En Corée du Sud, seuls 9 % des ménages disposent de la climatisation, contre 60 % dans un pays à climat comparable comme le Japon.

La croissance de la demande des ménages a aussi, bien souvent, été encouragée par des politiques qui ont maintenu les prix de l'énergie à un niveau anormalement bas. Les prix de l'électricité en particulier ont fréquemment été utilisés comme instrument de politique sociale. Les possibilités d'accroissement de la consommation d'énergie des ménages, en liaison avec l'augmentation des revenus, demeurent énormes. Ce sera là un élément important dans la satisfaction des aspirations au développement des pays à faible revenu.

Les conséquences financières et écologiques

Compte tenu de ces différents facteurs, on estime que la demande d'énergie dans l'ensemble des régions en développement devrait augmenter à un taux annuel moyen de plus de 4 % entre 1991 et 2010 – plus qu'un doublement – et représentera les deux tiers de l'accroissement de la demande mondiale d'énergie. Cette évolution aura d'importantes conséquences, tant sur les pays en développement eux-mêmes que sur le système énergétique mondial. Pour répondre aux besoins d'énergie des économies les moins développées, il faudra, par exemple, mobiliser d'énormes ressources financières, qu'elles proviennent de sources nationales (sur lesquelles peut déjà peser le fardeau de la dette), d'institutions financières multilatérales ou d'un renforcement, dans le secteur de l'énergie, du rôle des entreprises privées. Celui-ci aura une importance particulière dans le domaine de la production d'électricité, où les besoins d'accroissement des capacités sont considérables et les coûts élevés.

G. Boutin/Hoaqui

Des industries à forte intensité énergétique se déplacent vers les pays en développement – et y font augmenter la demande d'énergie.

L'augmentation de la consommation d'énergie contribuera par ailleurs à aggraver les problèmes mondiaux d'environnement, et une action concertée des pays développés et en développement s'imposera. Le faible rendement d'utilisation de l'énergie qui caractérise beaucoup de pays en développement ne fera qu'exacerber les problèmes. C'est vraisemblablement l'amélioration du rendement énergétique dans l'ensemble des secteurs de l'économie qui offre les plus vastes possibilités de modérer l'augmentation de la demande d'énergie.

Le lien entre l'augmentation des revenus et le nombre de véhicules peut être affaibli, voire rompu, si les coûts des services du transport sont modifiés.

May Tell/SABA-R.É.A.

Les améliorations du rendement sont porteuses d'importantes économies, mais pour concrétiser celles-ci, il faudra démanteler toute une série d'obstacles. Au premier rang figure la sous-tarification générale de l'énergie, mais les politiques qui protègent les industries nationales de la concurrence et imposent des taxes à l'importation de machines et d'équipements économes en énergie en font également partie.

■ ■

Les pays de l'OCDE peuvent jouer un rôle important dans la diffusion de techniques économes en énergie auprès des pays en développement. Il faudra pour cela mettre en place des cadres légaux efficaces tels que des systèmes de brevet pour protéger la propriété intellectuelle et prendre des mesures pour faciliter les mouvements internationaux de capitaux. Tant que certains de ces obstacles n'auront pas été levés, la contribution des nouvelles technologies à l'amélioration du rendement énergétique dans les pays en développement demeurera très sensiblement inférieure à ce qu'elle pourrait être. ■

Bibliographie OCDE

- **Energy in Developing Countries: A Sectoral Analysis**, AIE/OCDE, 1994 (à paraître en français)
- **Perspectives énergétiques mondiales, édition 1994**, AIE/OCDE, 1994
- Nicole Massignon, «L'explosion urbaine dans le tiers monde», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 182, juin-juillet 1993.

Villes mondiales et croissance économique

Josef W. Konvitz

Pascal Crapet/Fotogram-Stone

Mexico, New York, Tokyo : la zone OCDE comprend, depuis l'adhésion du Mexique cette année, les trois plus grandes villes du monde. Si l'on inclut les banlieues et les villes satellites de ces trois villes, on arrive à 45 millions d'habitants, soit plus que la population totale de 18 des 25 pays de l'OCDE. Si l'on y ajoute Osaka-Kobe-Tokyo, Los Angeles, Londres, Paris, Chicago et Istanbul, les habitants des mégapoles de l'OCDE dépassent les 100 millions – l'équivalent de la population mondiale il y a seulement mille ans[1].

Ville mondiale, métropole, mégapole, mégalopole. Peu importe le nom qu'on lui donne, la très grande ville se distingue des autres formes urbaines en ce qu'elle est étroitement associée à la croissance de l'économie mondiale. Les plus grandes villes de la zone OCDE sont prospères et très productives. L'agglomération de Tokyo produit deux fois plus de richesse que le Brésil et presque autant que le Royaume-Uni[2]. Le PIB de la Chine ne dépasse que de peu celui de Los Angeles. Düsseldorf et la Ruhr valent à peu près autant que le PIB de l'Indonésie. Le PIB par habitant est, dans les mégapoles des pays de l'OCDE, très supérieur à la moyenne nationale. Pour plusieurs raisons. Ces villes offrent des économies d'échelle, un accès plus facile aux marchés financiers, des emplois mieux rémunérés et en plus grand nombre, notamment dans les secteurs secondaire et tertiaire.

En 1900, Londres était la seule ville au monde à atteindre 10 millions d'habitants. En 1992, 14 villes dépassaient ce chiffre. En l'an 2000, 23 villes, dont 18 dans les pays en développement, auront franchi ce seuil[3]. Personne ne peut prévoir les conséquences d'une croissance urbaine de cette ampleur, ni pour les citadins, ni pour les autres habitants. Or, l'histoire nous enseigne que les mesures prises par les pouvoirs publics pour limiter la taille des villes – de leur population, de leur superficie ou des deux – ont toujours échoué. C'était la croissance économique qui permettait de contenir la pauvreté et de limiter l'ampleur des problèmes sociaux et environnementaux. Pour l'avenir, le défi à relever consiste à créer, dans les villes, des conditions susceptibles de favoriser une croissance économique suffisante.

La mondialisation

S'il n'y a pas de corrélation directe entre la taille et l'importance économique d'une ville, il est clair que le rôle disproportionné que jouent les plus grandes agglomérations dans l'économie mondiale provient à la fois de leur influence sur la demande et de l'étendue des réseaux de services qu'elles offrent.

>

Josef W. Konvitz travaille à la division des affaires urbaines, service du développement territorial de l'OCDE.

1. L'OCDE et l'Australie organisent conjointement une conférence sur «Les villes et la nouvelle économie mondiale» à Melbourne les 21-23 novembre 1994 ; elle donnera ultérieurement lieu à une publication.

2. Rémy Prud'homme, «Les sept plus grandes villes du monde», note n° 94-8, Observatoire de l'économie et des institutions locales, université de Paris XII, 1994.

3. Nicole Massignon, «L'explosion urbaine dans le tiers monde», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 182, juin-juillet 1993.

Rohan/Fotogram-Stone

Deux ou trois millions d'habitants peuvent suffire pour constituer une ville d'importance mondiale.

La taille d'une ville est une notion à la fois relative et absolue. A la Renaissance, une ville de 100 000 habitants, Venise par exemple, pouvait être une ville mondiale ; aujourd'hui, une ville de cette taille est, au mieux, un centre régional. En 1992, Paris – 9,4 millions d'habitants – était la 17ème agglomération du monde ; si sa population atteint, comme prévu, 9,6 millions en l'an 2000, elle se classera en ... 25ème ou en 27ème position. Istanbul, 25ème métropole mondiale aujourd'hui, peut, en un an, gagner autant d'habitants que Paris en près d'une décennie. Pourtant, malgré le rang inférieur qui devrait être le sien, Paris restera une mégapole.

Il peut suffire de 500 000 habitants pour faire d'une ville un acteur économique mondial. Certains des pays parmi les plus urbanisés n'ont qu'une grande ville, souvent de 2 ou 3 millions d'habitants seulement, et pourtant le dynamisme économique de cette ville est suffisant pour soutenir le commerce et l'innovation technique, attirer les investissements extérieurs, lui permettre d'accueillir les sièges de grandes entreprises. La Belgique (Bruxelles), le Danemark (Copenhague), les Pays-Bas (Amsterdam) sont autant de petits pays dotés d'une seule grande ville. Hong-Kong et Singapour sont pratiquement des villes-États. Le Canada et l'Australie sont des pays très urbanisés[4] qui ne comptent que quelques grandes villes et de vastes territoires inhabités. Les deux cinquièmes des produits manufacturés exportés de l'État de New York proviennent de Rochester, l'une des dix premières villes exportatrices d'Amérique, et le colloque mondial sur l'efficacité commerciale se tiendra les 17-21 octobre prochain à Columbus, Ohio. Ces deux villes – qui ne comptent qu'un peu plus d'un million d'habitants chacune – sont des métropoles. Luxembourg, avec moins de 500 000 habitants, est la onzième place financière du globe, et plus de 200 banques y traitent des investissements dans le monde entier.

Les villes qui peuvent prendre part à l'économie globale sont de plus en plus variées car la mondialisation a changé leur manière de fonctionner. Premièrement, du fait de l'évolution des modes de transport et des services commerciaux, de nombreuses villes peuvent échanger des biens et services directement, sans passer par un pôle intermédiaire comme Chicago ou New York, Londres ou Francfort. Deuxièmement, la mondialisation a favorisé la spécialisation économique des villes : leur production n'est plus tributaire de la consommation locale et les entreprises peuvent trouver plus aisément des débouchés ailleurs. Troisièmement, la mondialisation a augmenté la pression budgétaire et financière sur les villes qui doivent, pour demeurer compétitives, stabiliser leur marché de l'immobilier. Tokyo et Londres, par exemple, risquent de perdre leur attrait aux yeux des entreprises internationales si le coût de la propriété n'y diminue pas. Quatrièmement, la mondialisation a accru l'importance de la diversité ethnique et culturelle des villes (les migrations internationales entre les villes prenant la place de l'exode rural) car les entreprises s'ouvrent plus facilement à différents marchés dans un environnement pluriculturel.

Formes et fonctions urbaines

L'urbanisme et la qualité de l'aménagement urbain, à l'échelle tant des infrastructures que du quartier ou de l'immeuble, peuvent avoir un effet important sur la productivité des entreprises, la vigueur du marché du travail et l'environnement. Trois phénomènes modifient la forme des villes et influent sur leur efficacité économique et leurs fonctions. Ces trois phénomènes montrent comment le secteur de l'immobilier, très lié financièrement à l'économie mondiale, modifie les villes en vue d'anticiper la demande économique et sociale.

Premier phénomène : la «suburbanisation», commencée au 19e siècle, toujours active. Dans les 39 agglomérations des États-Unis de plus d'un million d'habitants, le nombre de banlieusards a augmenté de 55 % entre 1970 et 1990, alors que la population des centres ne s'est accrue que de 2 %. La densité baissant, plus de citadins bénéficient de plus d'espace mais, du fait de l'évolution

4. «Urbanisé» défini comme le pourcentage de la population vivant dans les villes.

des structures familiales (multiplication des ménages monoparentaux), il faut, à population égale, davantage de logements. En outre, beaucoup d'activités urbaines consomment plus d'espace aujourd'hui qu'il y a deux générations : centres commerciaux et parcs de stationnement, voirie, écoles et hôpitaux. L'extension des banlieues complique aussi l'amélioration des équipements publics de transport et d'enseignement, sans parler de l'environnement. Ses effets sont sensibles même dans des pays comme la Suède et le Japon, où l'utilisation du sol est étroitement réglementée et où la transformation des sols en terrains à bâtir est plus difficile qu'aux États-Unis.

Deuxième phénomène : une forme d'urbanisation apparue dans les années 80 et que l'on appelle aujourd'hui «pôle d'équilibre». Les États-Unis sont sa terre d'élection, mais on l'observe aussi au Canada, au Japon et dans beaucoup de pays qui se développent rapidement. Elle entraîne une répartition polycentrique des activités économiques, collectives et de transport au lieu de concentrer les fonctions au centre des agglomérations. Exemples : Tysons Corner, près de Washington, ou La Défense et Marne-la-Vallée de part et d'autre de Paris.

Ces pôles sont souvent réalisés par des promoteurs qui travaillent à grande échelle. Avec au moins 450 000 m2 de bureaux, plus de 55 000 m2 de commerces et plus d'actifs que d'habitants, un pôle d'équilibre aux États-Unis est autre chose qu'une banlieue : il peut être aussi grand que nombre de villes moyennes. Comme le centre des affaires d'une ville classique, il donne du travail à des gens qui habitent ailleurs ; les employeurs y sont donc plus impliqués que les salariés. Cette forme d'urbanisation est favorable aux budgets locaux : les recettes fiscales des pôles d'équilibre excèdent le coût des services qu'ils doivent assurer. Il s'y pose la même question que dans les banlieues : comment redistribuer les recettes fiscales entre quartiers urbains socialement peu coûteux et quartiers où la collectivité ne peut pas faire face à ses obligations ?

Troisième phénomène, parallèle : la propension à utiliser plus rationnellement l'espace déjà urbanisé. Administrations et entreprises cherchent à tirer parti des investissements réalisés depuis longtemps dans les centres-villes anciens. Cette tendance est particulièrement nette dans certains pays, par exemple les Pays-Bas, où le sol est rare, mais on l'observe aussi au Canada et en Australie, où l'extension des banlieues risquerait d'entraîner des coûts sociaux et des coûts pour l'environnement.

Fotogram-Stone

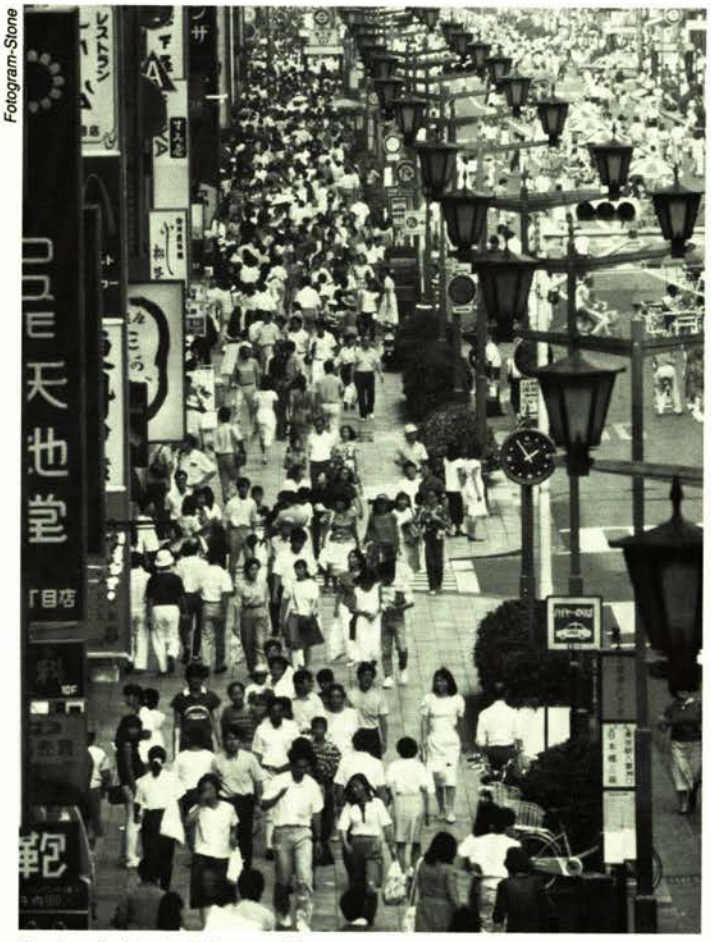

L'agglomération de Tokyo produit presque autant de richesse que tout le Royaume-Uni.

On sait depuis la Renaissance que les villes changent de forme à mesure qu'évoluent leurs fonctions : chaque étape de l'économie mondiale se traduit par de nouvelles formes urbaines et de nouveaux modes de vie. Parmi les fonctions que doit aujourd'hui remplir une ville mondiale : assurer le logement d'une main-d'œuvre mobile, les communications, les transports interurbains, faciliter les conditions d'implantation de l'industrie et de la distribution, de l'enseignement et de la recherche, maintenir ou créer une organisation politique qui permet de prendre les décisions collectives concernant les ressources et les investissements. Ces fonctions peuvent paraître traditionnelles, mais la mondialisation a modifié le type d'environnement qui leur convient, ainsi que le rythme du progrès technique et l'évolution économique qui agissent sur l'investissement.

Le défi que doivent relever les responsables de l'action publique tient aux conséquences de l'évolution spatiale. Comment porter les économies des agglomérations à leur maximum ? Comment faire pour que les villes attirent et retiennent les habitants et les entreprises ? Quelle est l'influence des caractéristiques de la ville sur la compétitivité des entreprises ? En quoi l'urbanisation peut-elle contribuer au progrès social et à la qualité de l'environnement ? Les villes sont-elles en mesure de s'adapter à la prochaine étape de la croissance économique, voire d'y contribuer ? Plusieurs pays de l'OCDE, dont l'Allemagne, l'Australie, le Canada, les États-Unis, la France et les Pays-Bas, subventionnent des recherches sur ce type de questions.

Le rôle des pouvoirs publics

La croissance économique ne permet pas seulement de mieux résoudre

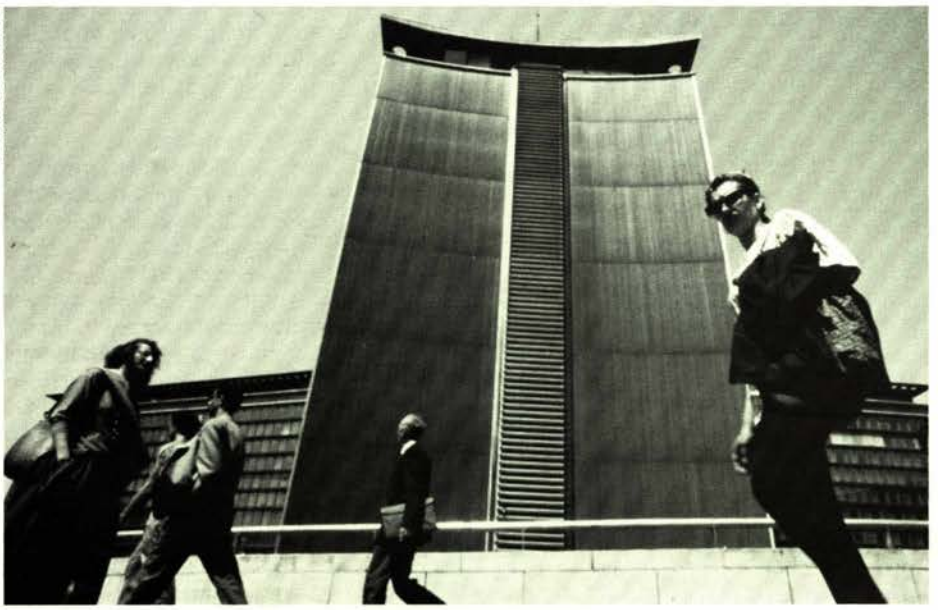

Benoit Decoux/R.É.A.

Bruxelles est une ville mondiale – mais pas à cause de sa taille.

certains problèmes – elle en crée d'autres. Ainsi, comme l'investissement des entreprises n'est jamais uniforme dans l'espace, les politiques publiques dans toute une série de domaines locaux – du logement à l'enseignement – doivent orienter la croissance vers certains lieus. Dans un monde de plus en plus interdépendant, les autorités publiques ne peuvent ni formuler la politique urbaine comme s'il s'agissait d'un domaine purement intérieur, ni estimer que les politiques nationales sectorielles et macro-économiques pourraient à elles seules expliquer la disparité des performances économiques des villes.

La mondialisation suppose une redistribution des compétences concernant la ville à tous les niveaux d'administration, afin que les différentes collectivités publiques puissent adopter des stratégies multisectorielles intégrées dans le domaine des transports et du logement, associer plus étroitement les habitants aux questions d'environnement et déterminer des politiques et des programmes originaux pour l'enseignement, le marché du travail et la recherche. Ce défi est lancé aux petites villes comme aux grandes, mais il est particulièrement difficile à relever pour les grandes car celles-ci s'étendent sur de nombreuses communes, représentent une masse électorale qui pèse au niveau du pays tout entier et leur développement ne peut être financé qu'avec le concours du budget national.

Les citoyens s'opposent souvent aux changements qui accompagnent l'ouverture sur l'économie mondiale, notamment parce qu'ils ont peur de perdre leur emploi. Les autorités publiques peuvent les aider à y faire face, non pas en freinant le rythme du changement, mais en élaborant des politiques économiques, éducatives et environnementales susceptibles de les aider. La difficulté, c'est d'apprendre comment intervenir sur l'incertain dans quelque chose d'aussi permanent qu'une ville. L'action publique doit donc être très souple. Dans le domaine des affaires sociales et du logement, les autorités peuvent y parvenir par des mesures qui favorisent l'insertion des immigrés. L'enseignement et la recherche sont de puissants facteurs d'adaptation de la main-d'œuvre. La planification et la politique foncières doivent renforcer les facultés d'adaptation latentes du tissu urbain, ancien et nouveau, aux changements économiques, sociaux et techniques imprévus. Mais les autorités doivent avoir une vision de la ville de demain si elles veulent éviter d'agir au coup par coup, ce qui, tôt ou tard, ferait perdre temps et argent.

■ ■

A en juger par cette liste de problèmes, il semblerait que les politiques déjà mises en œuvre ou à lancer – tant au niveau national qu'à l'échelon local – ne permettront pas de répondre aux questions que la mondialisation pose aux villes. Mais il serait hâtif de conclure que les problèmes, notamment ceux qui résultent de la rapidité du changement, ne feront qu'empirer. L'histoire montre que les agents économiques, confrontés à l'évolution des prix du marché, apprennent à résoudre des problèmes aussi complexes que difficiles à prévoir. Ce qui n'empêche pas l'action publique d'être indispensable. ■

Bibliographie OCDE

- **Globalisation et régionalisation : les défis pour les pays en développement**, 1994
- **Politiques d'infrastructure pour les années 90**, 1993
- Barrie Stevens, «Infrastructures : attaquer tous azimuts», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 182, juin-juillet 1993
- **Coopération pour le développement : rapport 1993**, 1993
- Nicole Massignon, «L'explosion urbaine dans le tiers monde», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 182, juin-juillet 1993
- Rémy Prud'homme, «Villes : l'intervention modeste», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 181, avril-mai 1993.

Coup de projecteur sur l'Allemagne : surmonter les obstacles structurels

Alexandra Iwanchuk Bibbee

Les principaux déséquilibres qui ont contribué à la récente récession en Allemagne – la croissance lente des marchés mondiaux, le niveau élevé des salaires intérieurs, la rigueur de la politique macro-économique – sont en passe d'être corrigés. Cependant, il n'est pas exclu que la récession soit en partie d'origine structurelle et que les problèmes de compétitivité et de chômage soient plus profondément ancrés que ne peuvent l'expliquer les facteurs conjoncturels de la demande. D'où la relance du débat sur l'attrait à long terme de l'Allemagne comme site d'investissement et de production[1].

La compétitivité des coûts se redresse lentement par le biais de la flexibilité des salaires globaux et de l'emploi, facteur dont l'importance a été mise en évidence pendant la récente récession. La productivité horaire est encore la plus élevée d'Europe, et l'Allemagne reste très présente dans le secteur des exportations traditionnelles de produits d'ingénierie de pointe, principalement à destination du marché européen. Depuis 1979 néanmoins, on a observé, dans les industries manufacturières, un net ralentissement de la croissance de la productivité totale des facteurs par rapport aux principaux concurrents non européens – les États-Unis et le Japon. Conséquence : la décélération des gains de productivité de l'Allemagne a été plus rapide que la moyenne de l'OCDE et le pays n'est plus premier dans les secteurs où il occupait auparavant une place prépondérante – produits chimiques, machines, matériel de transport.

Le principal problème tient, semble-t-il, à une relative faiblesse de la capacité d'innovation de l'économie allemande. Ce qui risque de la désavantager face à la concurrence dans certains secteurs de pointe des échanges internationaux – les ordinateurs et les produits pharmaceutiques élaborés par exemple. Parallèlement, le déplacement structurel de l'industrie manufacturière vers les services a été beaucoup moins marqué qu'ailleurs, et l'emploi dans les services n'a progressé qu'assez lentement.

L'offre

Le manque de flexibilité des marchés du travail est partiellement responsable de cette situation. La rigidité de la structure des salaires, qui résulte de l'existence d'un système de négociations centralisé, ne permet pas de tenir correctement compte des différences de productivité entre les entreprises et entre les secteurs. En outre, et c'est sans doute le plus important, le salaire contractuel, qui joue en fait le rôle de salaire minimum, a souvent évincé les travailleurs peu qualifiés du marché du travail en rendant leur emploi trop onéreux. Dans le même temps, le niveau élevé des taux d'imposition et la générosité des prestations de chômage par rapport à celles des autres pays réduisent l'incitation à chercher un nouvel emploi. La rigidité des réglementations limitant les licenciements a découragé l'embauche et la prise de risques. Une réduction sensible de la durée du travail a entraîné un alourdissement des coûts de main-d'œuvre.

Le niveau élevé des coûts, résultant des entraves à la concurrence et d'une réglementation omniprésente, est une autre contrainte du côté de l'offre qui aggrave le problème posé par le manque de flexibilité des salaires. Les subventions sont un important instrument de protection, et leur coût, selon une estimation, se situerait entre 4 et 5 % du PIB, ce qui équivaut au montant global des transferts à l'Allemagne orientale. Les subventions ont non seulement pour effet d'alourdir la fiscalité, mais aussi d'entraver l'ajustement de tout un éventail de branches traditionnelles, essentiellement la construction navale et la sidérurgie, mais aussi l'agriculture. Dans les services, les interventions de l'État et les réglementations restrictives dans des secteurs tels que les transports, les télécommunications et la distribution d'énergie ont été autant d'obstacles à l'entrée sur le marché.

On prévoit pour 1995 que le pourcentage global de la fiscalité dans le PIB – alourdi par les relèvements des impôts et des charges sociales auxquels il a fallu procéder pour couvrir les coûts de la réunification – dépassera 45 %, taux le plus élevé de tous les grands pays industrialisés. Les charges sociales atteindront près de 40 % des salaires avant impôt. L'alourdissement de la fiscalité a exercé une pression à la hausse sur les augmentations de salaire négociées, et ce facteur, conjugué à l'incidence des impôts indirects, a eu des répercussions défavorables sur les prix et sur la formation de capital des entreprises.

L'affectation des ressources

Les banques commerciales jouent un rôle important sur le double plan de l'affectation des ressources aux entreprises et du suivi des résultats de celles-ci. Elles leur assurent l'essentiel des apports extérieurs et sont directement représentées à leurs conseils d'administration. Les marchés de titres sont, pour leur part, sous-développés et sous-utilisés. Un système de cette nature présente des avantages évidents, notamment en faisant baisser le coût du capital grâce à la meilleure circulation de l'information entre banques et entreprises. Mais il ne va pas sans incon-

1. **Études économiques de l'OCDE : Allemagne**, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1994.

Alexandra Iwanchuk Bibbee travaille à la branche des études nationales et des perspectives économiques du département des affaires économiques de l'OCDE.

REPÈRES

PIB

% variation par rapport à l'année précédente

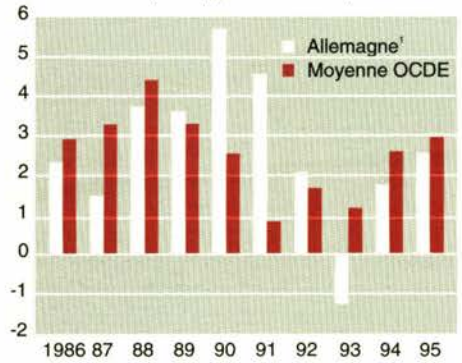

CHÔMAGE

% de la population active

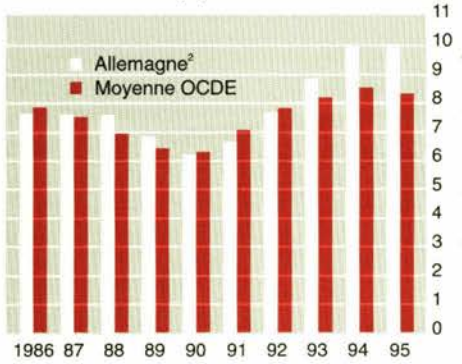

PRIX A LA CONSOMMATION

% variation par rapport à l'année précédente

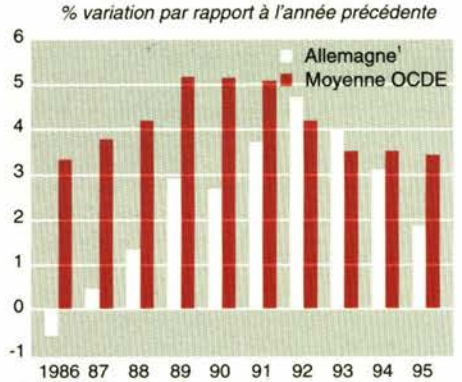

BALANCE COURANTE

% du PIB

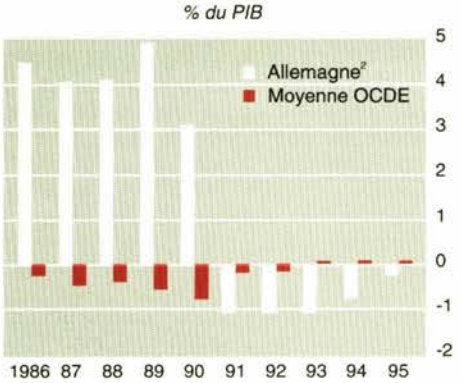

1. Jusqu'à 1991, Allemagne de l'Ouest ; 1992–95 : total Allemagne.
2. Jusqu'à 1990, Allemagne de l'Ouest ; 1991–95 : total Allemagne.

Source : OCDE

vénients : ainsi, les nouvelles entreprises n'ayant pas de liens avec des banques établies (c'est particulièrement le cas en Allemagne orientale) se heurtent souvent à des difficultés de financement ; la discipline du marché concernant l'investissement risque en outre d'être insuffisante et les décisions de financement des banques ont tendance à être teintées de conservatisme.

Les dispositions réglementaires ont cependant aussi une part de responsabilité dans le manque de dynamisme de l'activité économique. La création de nouvelles entreprises est entravée par la lourdeur des procédures d'autorisation qui entraînent couramment des attentes de deux ans. Cette situation tient souvent à la rigueur des réglementations environnementales et à la résistance de l'opinion aux nouvelles technologies – la biotechnologie et la manipulation génétique par exemple.

Le système allemand de formation prépare remarquablement bien les jeunes à des emplois qualifiés dans les entreprises industrielles et contribue indéniablement à maintenir leur chômage à un niveau faible. Ces derniers temps cependant, on lui a reproché de porter sur un éventail de qualifications trop limité et de ne répondre qu'avec lenteur à l'évolution de la technologie et de la structure industrielle.

Face à ces critiques, on s'est tourné en partie vers les universités. Le système universitaire, conçu au départ pour moins de 1 million d'étudiants, en accueille actuellement plus de 1,8 million. Et non seulement les effectifs d'étudiants ont connu une croissance exponentielle, mais le temps nécessaire pour obtenir un diplôme universitaire s'est également allongé. Il en est résulté une charge budgétaire croissante, en même temps qu'il apparaissait nécessaire de redéfinir le rôle du système d'enseignement et de formation dans la stratégie visant à améliorer la compétitivité de l'économie.

Le programme de réforme

Pour atténuer les contraintes du côté de l'offre, le gouvernement s'est engagé depuis le milieu des années 80 dans un programme de déréglementation, de réforme fiscale et de privatisation. Les services, notamment financiers, les transports et les communications sont en cours de libéralisation, soit pour répondre au progrès technique, soit dans le cadre du programme du marché unique européen. Beaucoup reste cependant encore à faire.

L'une des principales tâches des réformes axées sur l'offre est de réduire la dimension du secteur public et de ramener la charge fiscale au moins au niveau d'avant l'unification. Pour y arriver, le gouvernement a imposé un plafond de 3 % à la progression annuelle des dépenses. Mais l'élimination progressive des subventions en Allemagne occidentale doit rester prioritaire, malgré les progrès déjà accomplis. Toute nouvelle subvention qui pourrait devoir être créée pour faciliter la transition en Allemagne orientale devrait être strictement limitée dans le temps. Le gouvernement s'est engagé à réduire la charge fiscale des entreprises afin d'attirer des investisseurs étrangers et d'éviter la fuite des capitaux. Le taux de l'impôt sur les sociétés et le taux supérieur de l'impôt sur les bénéfices des entreprises ont ainsi été récemment abaissés. Compte tenu cependant de la réintroduction, l'an prochain (pour finan-

Manfred Vollmer

Le système de formation qui contribue à limiter le chômage des jeunes propose peut-être un éventail de qualifications trop limité.

cer les coûts de la réunification), de la surtaxe de «solidarité» de 7 ½ % au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des sociétés, la charge fiscale des entreprises restera globalement inchangée.

Autre objectif prioritaire de la réforme à moyen et long terme : les dépenses sociales. Les projections du vieillissement de la population impliquent que, d'ici à l'an 2030, plus de 60 % de la masse salariale totale sera absorbée, si rien n'est fait pour l'éviter, par les cotisations de sécurité sociale. La réforme des pensions opérée en 1992 visait à remédier partiellement à ce problème, mais des mesures supplémentaires seront probablement nécessaires pour empêcher les taux de cotisation d'atteindre un niveau où ils auraient un effet dissuasif sur le travail. Il faut ajouter à cela les distorsions liées à l'économie souterraine où les cotisations sociales ne sont pas acquittées et où les prestations font objet de fraudes fréquentes. Le gouvernement a pris des mesures visant à mieux cibler les prestations sociales et à améliorer le contrôle de l'indemnisation du chômage, des cotisations de sécurité sociale et de l'acquittement des impôts, ainsi qu'à réduire les droits à prestations, fermer les échappatoires à la fiscalité et supprimer plusieurs avantages fiscaux. Avec un certain succès. Ce qui n'empêche pas le retour à l'équilibre entre les prestations et l'incitation au travail de demeurer une tâche de longue haleine.

La réforme du marché du travail a récemment supprimé les obstacles juridiques qui empêchaient d'introduire plus de flexibilité dans les horaires de travail et d'en allonger la durée. C'est maintenant aux employeurs et aux travailleurs de mettre à profit ces nouvelles possibilités pour donner un nouvel élan à la croissance. Ils devraient également s'efforcer de rendre possibles des écarts de salaire entre les entreprises et entre les secteurs, condition *sine qua non* du développement des services, et d'ajuster les programmes de formation professionnelle. Il faudrait également préparer le terrain pour ramener le salaire minimum effectif à un niveau qui permette aux travailleurs peu qualifiés de réintégrer le marché du travail. Les réglementations concernant la protection de l'emploi, bien que récemment assouplies par l'extension de la loi autorisant les contrats à durée déterminée, établissent encore une discrimination à l'égard des petites et moyennes entreprises qui prennent des risques ; elles pourraient être rendues encore un peu plus flexibles.

L'Allemagne a fait de vrais progrès sur la voie de la privatisation et de la réduction des réglementations inutiles – avec notamment une profonde réforme des services nationaux des chemins de fer et des postes, et la préparation de la privatisation de la Lufthansa – mais elle pourrait faire plus, et plus vite. Ainsi, la tendance des gouvernements des *Länder* occidentaux à détenir des participations majoritaires dans les entreprises risque de gagner les *Länder* de l'Est, et il faudrait l'inverser en privatisant toutes les propriétés existantes liées à des activités commerciales. De plus, les réformes proposées dans le secteur du commerce de détail sont trop timides pour permettre une augmentation de l'emploi à temps partiel, les heures d'ouverture des magasins demeurant strictement réglementées. Enfin, le développement des marchés de capitaux contribuerait à stimuler des investissements plus innovateurs, la loi récente contre le délit d'initiés étant un pas dans la bonne direction.

La mise en œuvre de réformes de ce type contribuerait largement à améliorer le «modèle» allemand. C'est d'autant plus important que la construction d'une économie de marché dans les *Länder* de l'Est est indispensable pour réduire la ponction sur les ressources productives de l'Ouest du pays. L'unification doit donc être considérée comme une occasion de fortifier l'esprit d'entreprise et l'innovation. ■

Bibliographie OCDE

• **Études économiques de l'OCDE : Allemagne**, 1994.

... le Danemark : l'économie décolle

Sveinbjörn Blöndal et Hans Christiansen

La situation macro-économique du Danemark s'est profondément modifiée ces dernières années. L'inflation est tombée à des niveaux qu'on n'avait pas vus depuis les années 50 et elle est actuellement l'une des plus faibles dans la zone OCDE. Quant à la balance des paiements courants, après 27 années consécutives de déficit, elle est en excédent depuis 1990. La faible croissance de la production a laissé la place à une vigoureuse reprise. Il y a cependant une ombre à ce tableau : la hausse continuelle du chômage, qui, début 1994, a atteint le chiffre record de 12½ % de la population active[1].

L'amélioration des autres conditions économiques n'aurait pas été possible si les autorités n'avaient poursuivi depuis plusieurs années une politique déterminée de stabilisation, qui a commencé en 1986 avec le régime baptisé «cure de pommes de terre». L'engagement pris de longue date quant à la fermeté de la couronne par rapport aux principales monnaies européennes a nourri les espoirs d'une inflation faible, et la politique de rigueur budgétaire a beaucoup contribué à rétablir, pour l'avenir, la confiance dans la stabilité financière. Mais, comme cette période d'austérité a coïncidé avec une limitation volontaire des dépenses des ménages, la demande intérieure s'est effondrée et l'expansion de l'activité est devenue tributaire de la demande extérieure.

Ces tendances récessionnistes ont fait place à une vigoureuse reprise au cours du second semestre de 1993. Le regain de confiance des consommateurs et les baisses des taux d'intérêt à long terme – élément essentiel du fait que les Danois ont l'habitude de financer l'achat de logements par leur occupant au moyen d'obligations à taux fixe et long terme – ont entraîné une forte remontée des dépenses des ménages et contribué à inverser la chute des investissements des entreprises. Dans le même temps, un redressement de la demande extérieure s'est traduit par une robuste expansion des exportations. La plupart des indicateurs laissent espérer une nouvelle augmentation de la croissance en 1994.

De la détente à l'inflation ?

L'activité a été stimulée en 1994 par la détente marquée de la politique budgétaire, qui, selon les estimations officielles, a contribué pour 1¼ % à la croissance du PIB. Après son entrée en fonctions en janvier 1993, le gouvernement majoritaire de centre gauche a pris plusieurs mesures pour encourager la croissance et briser la courbe ascendante du chômage. L'élément essentiel en est la réforme fiscale, qui sera mise en place graduellement de 1994 à 1998 ; elle réduit l'impôt sur le revenu des personnes physiques et augmente les prélèvements sur la masse salariale et les taxes «vertes». A long terme, cette

REPÈRES

PIB
% variation par rapport à l'année précédente

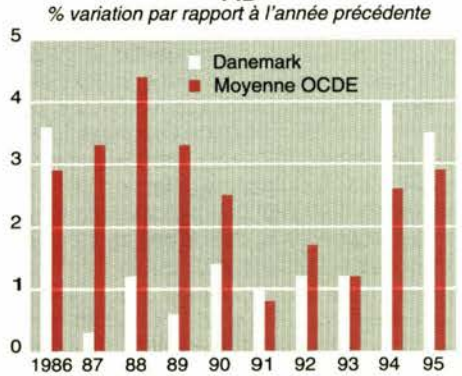

CHÔMAGE
% de la population active

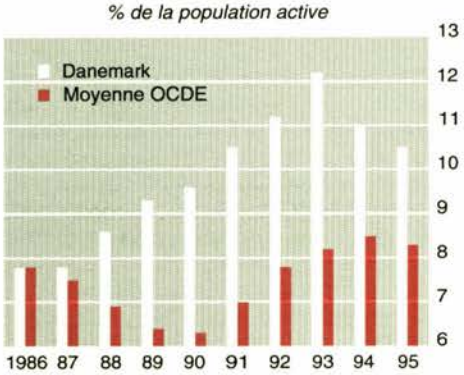

PRIX A LA CONSOMMATION
% variation par rapport à l'année précédente

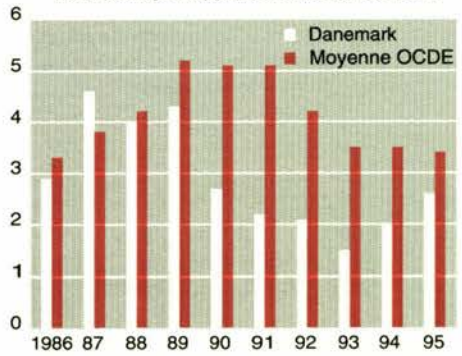

BALANCE COURANTE
% du PIB

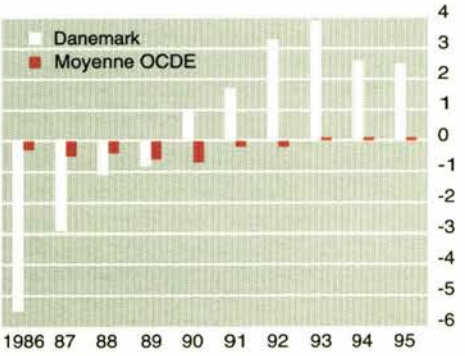

Source : OCDE

1. **Études économiques de l'OCDE : Danemark**, Les éditions de l'OCDE, Paris,1994.

Sveinbjörn Blöndal et Hans Christiansen sont économistes à la branche des études nationales et des perspectives économiques du département des affaires économiques de l'OCDE.

réforme devrait avoir un effet neutre sur les recettes, mais une proportion considérable des réductions d'impôt a déjà pris effet en 1994 alors que l'augmentation correspondante des recettes ne sera mise en place que progressivement. On estime que cette baisse temporaire des impôts augmentera le revenu disponible des ménages d'environ 1½ % en 1994.

D'autres mesures ont stimulé la demande en 1994. Ainsi les investissements publics prévus pour 1995 et 1996 ont été avancés et les dispositions visant à intensifier le recyclage des chômeurs et à augmenter les dépenses d'enseignement ont donné un coup de pouce à la consommation publique. Les ménages ont été encouragés à faire d'autres dépenses par la mise en place d'incitations fiscales visant à faciliter le rééchelonnement des dettes hypothécaires qui, conjugué à la baisse des taux d'intérêt au second semestre de 1993, a accru la liquidité des ménages.

Faut-il craindre que cette impulsion, venant s'ajouter à une reprise déjà dynamique, ne déclenche de nouvelles pressions inflationnistes ? Compte tenu du niveau élevé de chômage, on pourrait soutenir que l'économie est capable d'assurer une augmentation notable de la production avant que n'apparaissent des pénuries de main-d'œuvre. Mais le taux de chômage n'est pas une bonne mesure de la marge de main-d'œuvre disponible, puisqu'un grand nombre de chômeurs peuvent ne pas être prêts à chercher un emploi même si la demande remonte. Les estimations concernant le taux de chômage «structurel» varient de 8 à 10½ %, ce qui donne actuellement un taux de chômage «non structurel» situé entre 2 et 4½ % seulement. Même si l'on devait pouvoir contenir les pressions inflationnistes dans l'avenir immédiat, il subsiste un risque réel d'inflation si la demande continue de s'accélérer.

La réforme du marché du travail

Le taux élevé de chômage structurel est le problème économique le plus pressant du Danemark. Ce «noyau dur» est dû en partie à la générosité de l'aide aux sans-emploi. En effet, les indemnités importantes – jusqu'à 90 % des revenus précédents – n'incitent pas les chômeurs à chercher un emploi pour maintenir ou améliorer leur niveau de vie. Cet effet dissuasif est aggravé par la très longue durée de l'indemnisation et le droit qu'ont les chômeurs de refuser les offres incompatibles avec leur niveau d'instruction et leur emploi précédent. Les programmes de formation et d'emploi temporaire ont cherché à améliorer les perspectives d'embauche, mais on peut émettre des doutes quant à leur efficacité.

Carlsberg

La capacité de l'économie de créer des richesses dépend notamment du climat qui entoure les entreprises.

La volonté de réduire le chômage structurel a récemment inspiré une réforme des politiques du marché du travail. Les autorités ont intensifié les efforts en vue de donner suffisamment vite une formation aux personnes qui risquent de se trouver très longtemps en chômage et elles ont mis l'accent sur les mesures qui visent à assurer aux chômeurs de très longue durée des qualifications et une expérience du marché du travail. Le système d'indemnisation a aussi été modifié : la possibilité de reconduire les droits à prestation en participant à des programmes publics d'emploi a été supprimée et la durée maximum d'indemnisation limitée à sept ans. Toutefois, les taux de compensation sont restés les mêmes car le gouvernement danois n'est pas disposé à faire face aux conséquences sociales d'une réduction des prestations.

Les autorités ont également cherché à encourager la rotation des emplois et la formation en mettant en place des programmes publics de congés rémunérés tant pour ceux qui ont un emploi que pour les chômeurs. Dans le cadre de ce système, il est possible de prendre un congé d'un an maximum pour formation, garde d'enfants ou raisons sabbatiques en touchant une allocation égale à 80 % de l'indemnité maximum de chômage. Ces programmes ont immédiatement suscité un immense intérêt, au point que plus de 50 000 personnes (près de 2 % de la population active) en bénéficiaient en juin 1994, dont la plupart en congé parental. S'il est vrai qu'une rotation plus rapide peut servir à réduire le chômage à long terme, on peut craindre que ces retraits massifs du marché du travail n'aggravent le risque de pénuries de main-d'œuvre dans l'avenir immédiat.

Le secteur des entreprises

Les autorités prennent de plus en plus conscience que la capacité de l'économie de créer des richesses et des

emplois dépend du climat qui entoure les entreprises. Les pouvoirs publics danois ont une longue tradition de non-intervention dans ce domaine, attitude qui a porté ses fruits si l'on en juge par des critères tels que la rentabilité et la capacité d'adaptation. Pourtant d'autres indicateurs de performance suscitent quelque inquiétude, notamment l'incapacité des entreprises à créer des emplois depuis plusieurs décennies et la concentration de l'activité industrielle dans des secteurs à faible croissance.

Ces aspects décevants ont récemment amené le gouvernement à prendre plusieurs initiatives. Ainsi les petites et moyennes entreprises, considérées comme les principales sources d'emploi, peuvent désormais plus facilement accéder au capital-risque et obtenir une garantie publique pour certains emprunts. Les entreprises privées, en particulier dans les secteurs de services, ont été invitées à participer à des sociétés mixtes avec des organismes publics. Enfin, le gouvernement a cherché à compenser la petite taille des entreprises danoises en intensifiant l'aide à l'éducation et à la R-D, et à la création de réseaux industriels entre sociétés qui lancent des projets conjoints. Bien que toutes ces initiatives soient susceptibles d'accroître le dynamisme naturel du secteur des entreprises, il faudra veiller soigneusement à ce qu'elles n'entravent ni la concurrence, ni la discipline du marché. ■

Bibliographie OCDE

• **Études économiques de l'OCDE : Danemark**, 1994.

... le Royaume-Uni : le service national de santé

Yutaka Imai

Le Royaume-Uni est engagé, depuis le début des années 80, dans un vaste processus de réformes structurelles. Objectif : accroître la flexibilité de l'économie en renforçant, chaque fois que possible, le jeu de la concurrence et en remédiant aux défaillances du marché par une amélioration des réglementations. Une réforme récente a eu un grand retentissement : celle du service national de santé[1].

Depuis sa création au lendemain de la seconde guerre mondiale, le *National Health Service* (NHS) assure les services de santé de la population moyennant un coût global raisonnable pour l'économie. Le ratio dépenses de santé/PIB du Royaume-Uni est en effet l'un des plus faibles de la zone OCDE (6,7 % en 1992), mais les résultats en matière de santé publique apparaissent pour l'essentiel comparables à ceux des autres pays.

La réforme adoptée il y a trois ans a néanmoins introduit d'importantes modifications dans le NHS. Il s'agissait tout à la fois d'améliorer l'efficacité du système et d'accroître la satisfaction des patients en introduisant une certaine dose de concurrence, tout en maintenant le principe d'un financement centralisé qui permet de maîtriser le montant total des dépenses de santé. Les modifications opérées semblent avoir eu des résultats encourageants.

La maîtrise des coûts dans le système britannique tient essentiellement à deux facteurs : la possibilité de fixer et d'imposer un plafond budgétaire aux dépenses hospitalières ; le rôle du médecin de famille ou généraliste qui empêche une consommation excessive de services de santé. Les généralistes perçoivent de l'État un forfait par patient, complété par d'autres prestations, pour fournir un ensemble de soins de services de santé primaires[2]. C'est le généraliste qui décide si ses patients doivent ou non être admis dans un hôpital pour un traitement non urgent. Le «filtrage» ainsi opéré et l'importance des paiements forfaitaires (plus de la moitié de la rémunération des généralistes) ont largement permis d'éviter une consommation excessive de services médicaux.

Le plafond budgétaire imposé aux hôpitaux est un autre aspect du système britannique qui a contribué à la modération des dépenses de santé : avant 1991, les hôpitaux recevaient une dotation

Yutaka Imai est chef de la division études nationales – III à la branche des études nationales et des perspectives économiques, département des affaires économiques de l'OCDE.

1. **Études économiques de l'OCDE : Royaume-Uni**, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1994.
2. Les patients choisissent librement leur généraliste mais ne peuvent en avoir qu'un seul à la fois.

de l'administration centrale et les dépassements de dépenses n'étaient pas tolérés. Ce strict contrôle budgétaire était assuré par un système rigide d'allocation des crédits et avait souvent pour contrepartie de longues files d'attente et une écoute insuffisante des besoins et des préférences des patients. Plus généralement, le système de gestion centralisée du NHS manquait de souplesse, d'incitations à l'efficacité, d'accès aux informations financières (donc d'obligation de rendre compte) et ne permettait pas de choisir les spécialistes (ophtalmologistes, dermatologues, etc.).

La réforme

La réforme de 1991 a maintenu les principes de la gratuité des soins de santé et du financement du système par l'impôt mais a visé à réduire les sources d'inefficacité existant du côté de l'offre et à accroître la satisfaction des consommateurs, dans les limites d'un budget rigoureux, en faisant jouer la concurrence entre les prestataires de services hospitaliers. L'idée de base de la réforme était d'introduire une distinction entre l'acheteur et le prestataire de soins secondaires (c'est-à-dire de services de spécialistes généralement dispensés par les hôpitaux).

Dans le nouveau système, il existe deux catégories d'acheteurs. La première est celle des médecins généralistes détenteurs d'un budget qu'ils gèrent pour assurer à leurs patients une gamme déterminée de services au moyen de contrats passés avec les hôpitaux. Fin 1994, environ le tiers de la population sera couverte par des généralistes détenteurs de budget. La seconde catégorie d'acheteurs est celle des autorités sanitaires de district (DHA). Jusque-là chargées d'organiser et de dispenser les soins hospitaliers, elles doivent désormais acheter aux hôpitaux les services requis pour répondre aux besoins sanitaires de la population du district.

Côté prestataires, la réforme visait principalement à rendre les hôpitaux plus autonomes en les transformant en fondations et en les obligeant tous, indépendamment de leur statut, à se procurer les ressources nécessaires à leur fonctionnement en faisant jouer, entre eux, la concurrence pour la passation de contrats avec les DHA, les généralistes détenteurs de budget et les assureurs privés. Les nouvelles fondations sont propriétaires de leurs actifs et ont leur propre organe de direction mais elles sont responsables devant le directeur administratif du NHS.

HÔPITAUX ET DISPENSAIRES : INDICE DE L'ACTIVITÉ PONDÉRÉE PAR LES COÛTS ET LE VOLUME DES DÉPENSES[1]

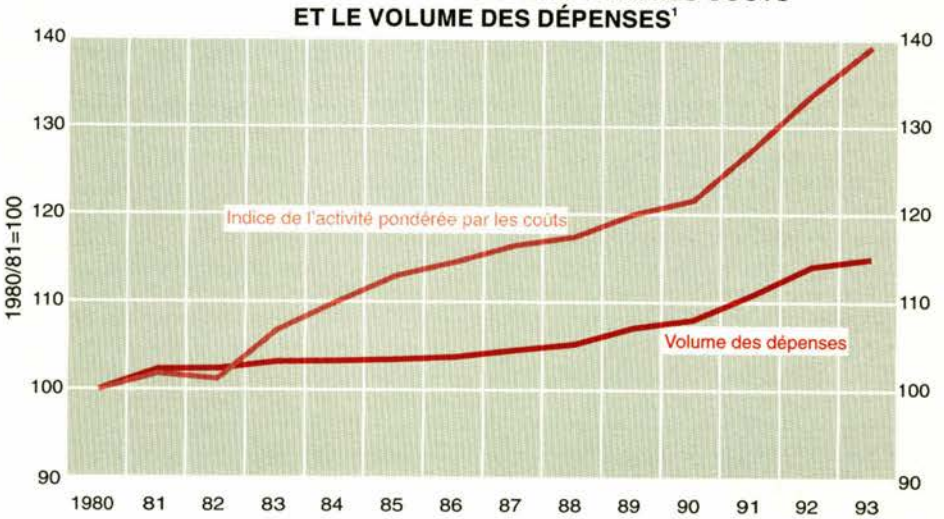

1. L'indice de l'activité pondérée par les coûts mesure l'augmentation globale de l'activité dans les services de santé des hôpitaux et des dispensaires. Il s'agit d'une moyenne pondérée de l'augmentation constatée dans les principaux domaines d'activité des hôpitaux et dispensaires, les coefficients étant les contributions relatives aux coût total. Le volume des dépenses est obtenu sur la base des dépenses en espèces des hôpitaux et dispensaires, correction faite des modifications des dépenses spécifiques au titre des rémunérations et autres coûts.
Source : ministère de la santé, Royaume-Uni

Dépenses, activité, efficacité

La réforme a nécessité un accroissement des dépenses, au moins dans un premier temps, dans la mesure où il a fallu recruter beaucoup plus de gestionnaires et d'agents capables de produire des renseignements financiers fiables, de mettre au point et de négocier des contrats et d'en surveiller la mise en œuvre. En conséquence, le budget du NHS a augmenté dans les années qui ont précédé et immédiatement suivi l'instauration des réformes. Le gouvernement a considéré, au moins en partie, cet accroissement des dépenses comme un investissement propre à préserver et à améliorer l'efficacité du NHS. A partir de 1995, la croissance des dépenses de santé doit revenir aux faibles taux observés dans les années 80.

L'activité des hôpitaux est montée en flèche depuis la réforme, parallèlement à l'augmentation des ressources (graphique). Le nombre total de patients hospitalisés a progressé de 5,1 % en taux annuel moyen sur les trois exercices écoulés depuis 1990 (l'exercice budgétaire s'ouvre en avril), contre 2,8 % au cours des sept exercices précédents. Plus significatif encore est le fort accroissement de la chirurgie ambulatoire : 16 % de croissance annuelle moyenne sur les trois exercices se terminant en 1993, soit plus de deux fois le taux observé au cours des sept exercices précédant la réforme.

Ce développement de l'activité est allé de pair avec une amélioration de l'efficacité. Si l'on compare un indice de l'activité pondéré en fonction des coûts avec le volume des dépenses hospitalières, on constate que le taux annuel

des gains d'efficacité a augmenté depuis la réforme : de 1,2 % par an entre les exercices 1981 et 1990 à 1,9 % pendant l'exercice 1992 et à 3 % (estimation) pendant l'exercice 1993.

Les institutions

La quasi-totalité des hôpitaux auront courant 1994 le statut de fondation, ce qui, en déchargeant les DHA de leurs responsabilités de gestion hospitalière, clarifie leur rôle d'acheteurs de soins de santé secondaires. Dans la pratique cependant, la séparation entre la fonction d'acheteurs des DHA et la fonction de prestataires de services des hôpitaux n'est pas encore toujours nette : dans nombre de districts, un seul hôpital dominant entretient de longue date des liens étroits avec la DHA et ses dirigeants. Par ailleurs, la fonction d'achat des DHA reste sous-développée dans la mesure où ces institutions manquent souvent de personnel compétent pour la négociation des contrats et n'ont pas toujours les connaissances médicales détaillées requises pour discuter sur un pied d'égalité avec les hôpitaux. Et bien que certaines DHA aient commencé à se familiariser avec les méthodes de passation des contrats, elles sont nombreuses à rester fortement tributaires des prestataires des hôpitaux pour l'évaluation de leurs besoins.

Dans les limites de l'éventail des services qu'ils sont autorisés à acquérir, les généralistes détenteurs de budget semblent s'être révélés de meilleurs acheteurs que les DHA. Ils ont été plus facilement disposés à diversifier leurs fournisseurs, à remettre en question les pratiques hospitalières et à exiger des améliorations. Chose assez normale, car ils ont les connaissances médicales et le statut nécessaires pour affronter les médecins hospitaliers lors de la passation de contrats. Ils disposent en outre d'une très importante flexibilité pour gérer leur budget afin d'améliorer la qualité des soins et d'attirer un plus grand nombre de patients. Cette flexibilité apparaît clairement au niveau des achats de médicaments pour lesquels les généralistes disposent d'un crédit plafonné, les excédents éventuellement dégagés pouvant être utilisés pour d'autres traitements. Cette incitation a clairement ralenti la progression des dépenses des généralistes détenteurs de budget par rapport à celles de leurs confrères.

Les premières indications concernant la performance des fondations hospitalières sont encourageantes. La plupart ont respecté les règles financières fixées par le gouvernement. Le nombre de patients traités a plus fortement augmenté dans les fondations que dans les autres hôpitaux, et le nombre de patients en attente de traitement depuis plus d'un an a diminué. Il faut cependant se garder de tirer trop rapidement des conclusions de ces comparaisons : les hôpitaux qui ont été les premiers à choisir le statut de fondation étaient déjà les plus performants.

Les patients

Quant aux patients, leur appréciation des réformes semble mitigée. S'ils ont désormais davantage de possibilités de changer de généraliste, il ne semble guère, si l'on en croit les résultats d'une étude limitée, qu'ils aient le sentiment de disposer d'un choix beaucoup plus large concernant les spécialistes. Néanmoins, certaines enquêtes récentes montrent que les patients sont généralement plus satisfaits de la façon dont le système national de santé est géré. Ces mêmes enquêtes font apparaître que le mécontentement du public à l'égard de certains aspects des services hospitaliers s'est, depuis la fin des années 80, atténué.

Si l'on en juge d'après ce qui s'est produit dans d'autres domaines, le remplacement d'une approche réglementaire par un système fondé sur le jeu du marché n'est pas un processus simple. Dans le cas du système de santé britannique, les réactions des différents acteurs – individus et institutions – notamment le comportement des généralistes détenteurs de budget, n'avaient pas été parfaitement prévues au moment de la mise en œuvre des réformes. D'après les données disponibles, il y aurait tout lieu d'accroître encore le nombre de généralistes détenteurs d'un budget, de renforcer la capacité des DHA en matière de négociation de contrats et d'améliorer la capacité d'ajustement et la flexibilité du secteur hospitalier. Enfin et surtout, il conviendra de laisser aux forces de la concurrence le temps de jouer pleinement. ■

COI, Londres

Bibliographie OCDE

- **Études économiques de l'OCDE : Royaume-Uni**, 1994
- **Les nouvelles orientations de la politique sociale**, 1993
- Edwin Bell, «Politique sociale et réalités économiques», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 183, août-septembre 1993.

REPÈRES

ALLEMAGNE

	1993	1994	1995
Produit intérieur brut	–1,3	*1,8*	*2,6*
Prix à la consommation [a]	4,0	*3,1*	*1,9*
Taux de chômage	8,9	*10,0*	*10,0*
Balance courante [b]	–1,1	*–0,7*	*–0,2*

AUSTRALIE

	1993	1994	1995
Produit intérieur brut	4,1	*4,0*	*4,3*
Prix à la consommation [a]	1,9	*1,8*	*2,5*
Taux de chômage	10,9	*10,0*	*9,2*
Balance courante [b]	–3,8	*–3,9*	*–4,3*

AUTRICHE

	1993	1994	1995
Produit intérieur brut	–0,3	*1,8*	*2,7*
Prix à la consommation [a]	3,6	*2,7*	*2,1*
Taux de chômage	4,2	*4,5*	*4,6*
Balance courante [b]	–0,5	*–0,6*	*–0,6*

BELGIQUE

	1993	1994	1995
Produit intérieur brut	–1,3	*1,5*	*2,6*
Prix à la consommation [a]	2,8	*2,4*	*2,2*
Taux de chômage	11,9	*12,8*	*12,7*
Balance courante [b]	4,9	*5,1*	*5,4*

CANADA

	1993	1994	1995
Produit intérieur brut	2,4	*3,7*	*4,3*
Prix à la consommation [a]	1,5	*0,7*	*2,1*
Taux de chômage	11,2	*10,8*	*10,2*
Balance courante [b]	–3,5	*–3,2*	*–2,8*

DANEMARK

	1993	1994	1995
Produit intérieur brut	1,2	*4,0*	*3,5*
Prix à la consommation [a]	1,5	*2,0*	*2,6*
Taux de chômage	12,2	*11,0*	*10,5*
Balance courante [b]	3,9	*2,6*	*2,5*

ESPAGNE

	1993	1994	1995
Produit intérieur brut	–1,0	*1,2*	*2,7*
Prix à la consommation [a]	5,1	*4,5*	*3,4*
Taux de chômage	22,7	*24,5*	*24,4*
Balance courante [b]	–0,8	*–0,5*	*–0,8*

ÉTATS-UNIS

	1993	1994	1995
Produit intérieur brut	3,0	*4,0*	*3,0*
Prix à la consommation [a]	2,7	*2,1*	*3,1*
Taux de chômage	6,8	*6,3*	*5,8*
Balance courante [b]	–1,7	*–2,1*	*–2,1*

FINLANDE

	1993	1994	1995
Produit intérieur brut	–2,6	*1,9*	*4,7*
Prix à la consommation [a]	3,7	*1,5*	*2,0*
Taux de chômage	17,9	*18,5*	*17,7*
Balance courante [b]	–1,2	*3,0*	*3,7*

FRANCE

	1993	1994	1995
Produit intérieur brut	–0,9	*1,8*	*2,9*
Prix à la consommation [a]	2,1	*1,7*	*1,4*
Taux de chômage	11,7	*12,3*	*12,2*
Balance courante [b]	0,9	*1,4*	*1,6*

GRÈCE

	1993	1994	1995
Produit intérieur brut	–0,1	*1,0*	*1,6*
Prix à la consommation [a]	14,0	*10,8*	*9,0*
Taux de chômage	9,8	*10,7*	*11,0*
Balance courante [b]	–1,0	*–1,3*	*–1,6*

IRLANDE

	1993	1994	1995
Produit intérieur brut	2,3	*4,1*	*4,5*
Prix à la consommation [a]	1,9	*2,5*	*2,5*
Taux de chômage	16,6	*15,7*	*15,4*
Balance courante [b]	5,7	*5,5*	*5,7*

Notes : Les chiffres en *italiques* sont des prévisions de l'OCDE
Les données pour le Mexique ne sont pas encore disponibles
a. Déflateur de la consommation privée ; b. En % du PIB (PNB pour la Turquie)

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, n°55, juin 1994 ;
pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser à **l'Observateur de l'OCDE**

REPÈRES

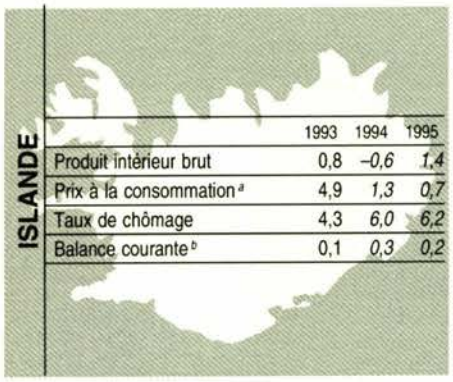

ISLANDE

	1993	1994	1995
Produit intérieur brut	0,8	*–0,6*	*1,4*
Prix à la consommation [a]	4,9	*1,3*	*0,7*
Taux de chômage	4,3	*6,0*	*6,2*
Balance courante [b]	0,1	*0,3*	*0,2*

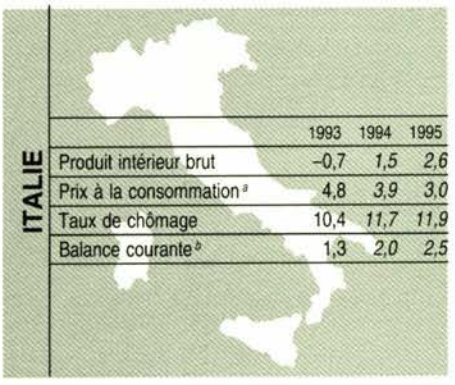

ITALIE

	1993	1994	1995
Produit intérieur brut	–0,7	*1,5*	*2,6*
Prix à la consommation [a]	4,8	*3,9*	*3,0*
Taux de chômage	10,4	*11,7*	*11,9*
Balance courante [b]	1,3	*2,0*	*2,5*

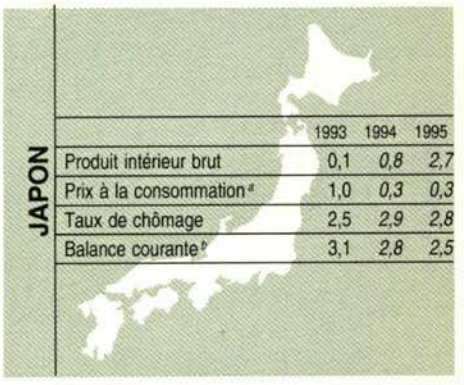

JAPON

	1993	1994	1995
Produit intérieur brut	0,1	*0,8*	*2,7*
Prix à la consommation [a]	1,0	*0,3*	*0,3*
Taux de chômage	2,5	*2,9*	*2,8*
Balance courante [b]	3,1	*2,8*	*2,5*

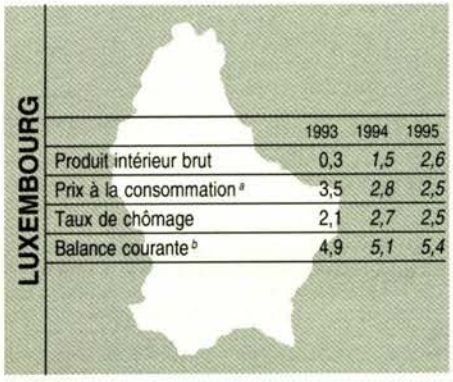

LUXEMBOURG

	1993	1994	1995
Produit intérieur brut	0,3	*1,5*	*2,6*
Prix à la consommation [a]	3,5	*2,8*	*2,5*
Taux de chômage	2,1	*2,7*	*2,5*
Balance courante [b]	4,9	*5,1*	*5,4*

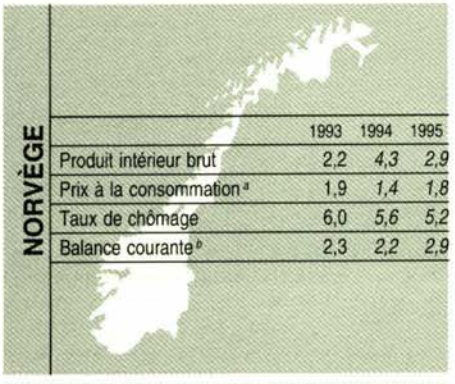

NORVÈGE

	1993	1994	1995
Produit intérieur brut	2,2	*4,3*	*2,9*
Prix à la consommation [a]	1,9	*1,4*	*1,8*
Taux de chômage	6,0	*5,6*	*5,2*
Balance courante [b]	2,3	*2,2*	*2,9*

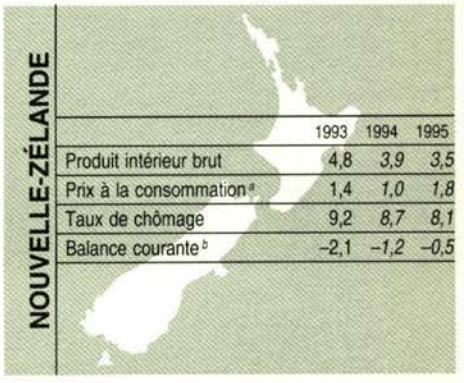

NOUVELLE-ZÉLANDE

	1993	1994	1995
Produit intérieur brut	4,8	*3,9*	*3,5*
Prix à la consommation [a]	1,4	*1,0*	*1,8*
Taux de chômage	9,2	*8,7*	*8,1*
Balance courante [b]	–2,1	*–1,2*	*–0,5*

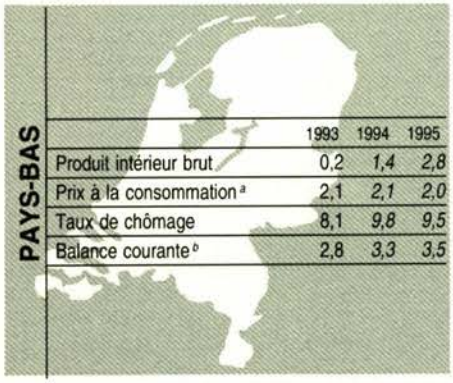

PAYS-BAS

	1993	1994	1995
Produit intérieur brut	0,2	*1,4*	*2,8*
Prix à la consommation [a]	2,1	*2,1*	*2,0*
Taux de chômage	8,1	*9,8*	*9,5*
Balance courante [b]	2,8	*3,3*	*3,5*

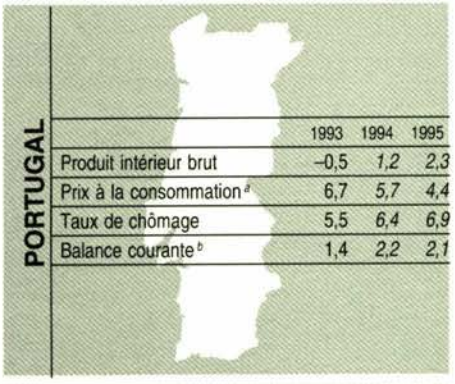

PORTUGAL

	1993	1994	1995
Produit intérieur brut	–0,5	*1,2*	*2,3*
Prix à la consommation [a]	6,7	*5,7*	*4,4*
Taux de chômage	5,5	*6,4*	*6,9*
Balance courante [b]	1,4	*2,2*	*2,1*

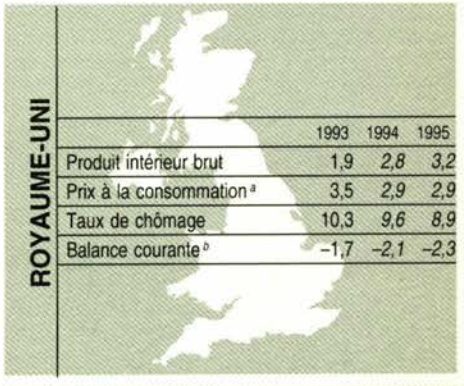

ROYAUME-UNI

	1993	1994	1995
Produit intérieur brut	1,9	*2,8*	*3,2*
Prix à la consommation [a]	3,5	*2,9*	*2,9*
Taux de chômage	10,3	*9,6*	*8,9*
Balance courante [b]	–1,7	*–2,1*	*–2,3*

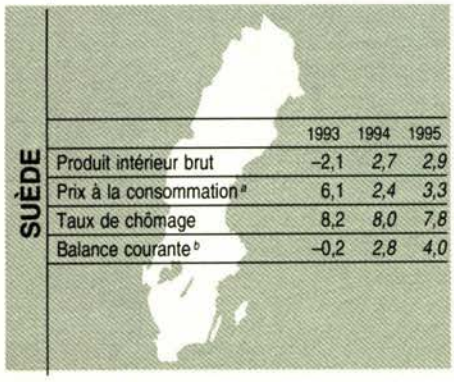

SUÈDE

	1993	1994	1995
Produit intérieur brut	–2,1	*2,7*	*2,9*
Prix à la consommation [a]	6,1	*2,4*	*3,3*
Taux de chômage	8,2	*8,0*	*7,8*
Balance courante [b]	–0,2	*2,8*	*4,0*

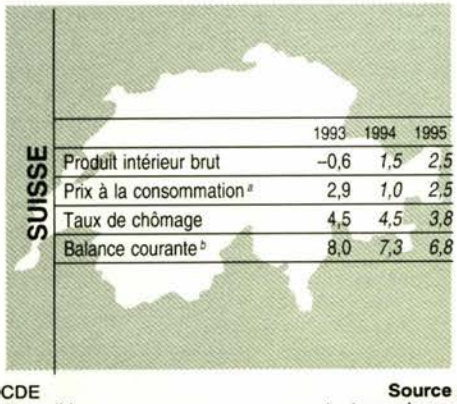

SUISSE

	1993	1994	1995
Produit intérieur brut	–0,6	*1,5*	*2,5*
Prix à la consommation [a]	2,9	*1,0*	*2,5*
Taux de chômage	4,5	*4,5*	*3,8*
Balance courante [b]	8,0	*7,3*	*6,8*

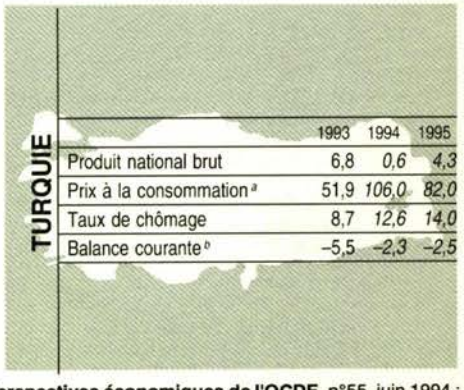

TURQUIE

	1993	1994	1995
Produit national brut	6,8	*0,6*	*4,3*
Prix à la consommation [a]	51,9	*106,0*	*82,0*
Taux de chômage	8,7	*12,6*	*14,0*
Balance courante [b]	–5,5	*–2,3*	*–2,5*

Notes : Les chiffres en *italiques* sont des prévisions de l'OCDE
Les données pour le Mexique ne sont pas encore disponibles
a. Déflateur de la consommation privée ; b. En % du PIB (PNB pour la Turquie)

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, n°55, juin 1994 ; pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser à **l'Observateur de l'OCDE**

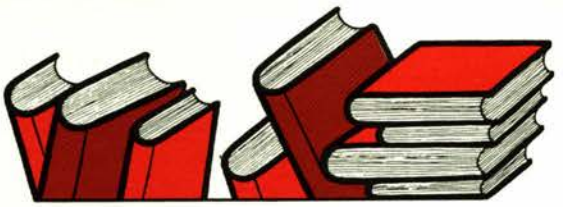

Nouvelles publications de l'OCDE

CARTÉ · BOND DE COMMANDE ENCARTÉ · BON DE COMMANDE ENCARTÉ · BON DE COMMANDE ENCARTÉ · BON DE COMMAN

Économie

Études économiques de l'OCDE

Étude des tendances et de la politique économique Série 1993–1994

DANEMARK
juillet 1994
Voir pp. 38–40 de ce numéro de **l'Observateur de l'OCDE**.
(10 94 13 2) ISBN 92-64-24198-1, 118 p.

PAYS-BAS
août 1994
(10 94 21 2) ISBN 92-64-24216-3, 110 p.

ROYAUME-UNI
juillet 1994
Voir pp. 40–42 de ce numéro de **l'Observateur de l'OCDE.**
(10 94 28 2) ISBN 92-64-24186-8, 166 p.
Chaque étude :
France : FF85 ; autres pays : FF110 US$20 DM33
Abonnement 1994 (17 à 19 études)
(10 00 00 2) ISSN 0304-3363
France : FF1100
Autres pays : FF1200 US$220 DM365

COMPTES NATIONAUX, TABLEAUX DÉTAILLÉS II, 1980–1992*
août 1994 – bilingue
(30 94 04 3) ISBN 92-64-04169-9, 590 p.
France : FF540
Autres pays : FF660 US$125 DM210
* Également disponible sur bande magnétique

CCET (Centre pour la coopération avec les économies en transition)

INDICATEURS ÉCONOMIQUES A COURT TERME: ÉCONOMIES EN TRANSITION Sources et définitions
août 1994 – bilingue
(07 94 05 3) ISBN 92-64-04174-5, 280 p.
France : FF42 ; autres pays : FF55 US$9 DM16
Envoi gratuit aux abonnés aux **Indicateurs économiques à court terme : économies en transition** (trimestriel) *
* Également disponible sur disquette

Développement et aide

Série des examens en matière de coopération pour le développement
Les examens en matière de coopération pour le développement que réalise le comité d'aide au développement (CAD) constituent une procédure, propre à l'OCDE, d'examen par les pairs, dans le cadre de laquelle sont régulièrement passés en revue les politiques et programmes d'aide de tous les membres du CAD. Cette série de publications a pour objet de mettre à la disposition du public le résumé et les conclusions des délibérations du CAD ainsi que les rapports établis par le secrétariat de l'OCDE à l'occasion de ces examens et tous les éléments statistiques sur lesquels ils reposent. Au cours de l'année 1994, des examens de politique en matière de coopération pour le développement sont prévus dans les pays suivants : Belgique, Canada, Espagne, États-Unis, Irlande, Pays-Bas.

FRANCE
1994 – n° 2
août 1994
(43 94 05 2) ISBN 92-64-24162-0, 50 p.

ROYAUME-UNI
1994 – n° 1
juillet 1994
(43 94 04 2) ISBN 92-64-24125-6, 54 p.
Chaque examen :
France : FF40 ; autres pays : FF50 US$9 DM16

POPULATION ET DÉVELOPPEMENT RÉPERTOIRE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DANS LES PAYS DE L'OCDE
août 1994 – bilingue
Ce répertoire contient des renseignements sur plus de 700 organisations non gouvernementales (ONG) s'occupant de population et de développement dans les pays de l'OCDE. On trouvera dans les profils des ONG une description détaillée de leurs objectifs, de leurs activités éducatives et autres dans les pays en développement. Des index croisés permettent d'identifier «qui fait quoi et où» dans le domaine de la population et du développement.
(40 94 01 3) ISBN 92-64-04171-0, 460 p.
France : FF330 ; autres pays : FF415 US$73 DM125

Études du Centre de développement

LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES PAYS EN VOIE D'INDUSTRIALISATION RAPIDE Leçons tirées de l'Asie de l'Est
par David O'Connor
août 1994
Cet ouvrage compare l'expérience de la gestion de l'environnement dans cinq pays asiatiques dont les performances économiques sont remarquables : la Corée, l'Indonésie, le Japon, la Thaïlande et Taiwan. La rapidité de la croissance économique a lourdement pesé sur l'environnement, mais les gouvernements de ces pays se sont employés avec un certain succès à limiter les dommages écologiques grâce à une combinaison d'investissements publics, de réglementations et de sanctions administratives. Cependant, la pollution automobile et les déchets dangereux continuent à poser de graves problèmes. Des méthodes originales de réduction de la pollution, telles que la conclusion d'accords volontaires, ont donné quelques résultats et les instruments économiques retiennent de plus en plus l'attention. Les coûts élevés de dépollution que subissent ces pays font ressortir la nécessité de s'attacher davantage aux mesures préventives, d'élaborer des systèmes de financement novateurs et de profiter des nouveaux moyens moins coûteux pour limiter la pollution.
(41 94 02 2) ISBN 92-64-24181-7, 186 p.
France : FF120 ; autres pays : FF155 US$27 DM46

MICRO-ENTREPRISES ET CADRE INSTITUTIONNEL DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT
par Christian Morrisson, Henri-Bernard Solignac-Lecomte et Xavier Oudin
août 1994
Les micro-entreprises et le secteur informel dans les pays en développement sont-ils asphyxiés par les réglementations administratives ? Cet ouvrage, réalisé à partir de sept études nationales détaillées, montre que la réponse est plutôt négative. Si les réglementations peuvent effectivement avoir une influence sur les activités des entreprises et leurs possibilités de développement et de création d'emplois, d'autres facteurs tels que la pénurie de financement jouent un rôle au moins aussi important. Les analyses présentées dans ce volume sont essentielles pour mieux comprendre le potentiel ainsi que les limites des petites entreprises dans les pays en développement.
(41 94 10 2) ISBN 92-64-24195-7, 232 p.
France : FF140 ; autres pays : FF182 US$30 DM55

LA FAISABILITÉ POLITIQUE DE L'AJUSTEMENT EN CÔTE-D'IVOIRE ET AU MAROC
par Jean-Paul Azam et Christian Morrisson
juillet 1994
La plupart des études consacrées aux programmes d'ajustement ignorent le fait que ces programmes sont appliqués par des dirigeants dans un environnement politique donné. Cette omission conduit à fausser gravement l'analyse, les conclusions théoriques et les résultats empiriques et risque de ce fait d'aboutir à l'adoption de décisions politico-économiques de nature à provoquer un effondrement de l'économie du pays ou de le précipiter dans une crise. Les mesures d'ajustement mises en œuvre dans les deux pays étudiés se sont beaucoup ressemblé, et pourtant elles ont échoué en Côte-d'Ivoire et réussi au Maroc. Les différences observées au niveau de la structure des échanges et des traditions politiques expliquent ces résultats contrastés. Le Maroc a été en mesure de diversifier son économie durant la période d'ajustement ; la Côte-d'Ivoire n'a pas pu le faire ; et alors que l'unité nationale a pu être maintenue au Maroc, les tensions engendrées par l'ajustement en Côte-d'Ivoire ont affaibli la base de soutien politique de l'État. Cet ouvrage explique les facteurs qui sont à l'origine de ces évolutions divergentes et en dégage des enseignements pour l'avenir.
(41 94 09 2) ISBN 92-64-24151-5, 130 p.
France : FF75 ; autres pays : FF100 US$17 DM30

Documents du Centre de développement

ACQUISITION DE COMPÉTENCES DANS LES MICRO-ENTREPRISES Leçons tirées de l'Afrique de l'Ouest
par Stace Birks, Fred Fluitman, Xavier Oudin et Clive Sinclair
Directeur de la recherche : Bernard Salomé
août 1994
Cet ouvrage, qui a été rédigé sur la base de recherches menées en collaboration par le Centre de développement de l'OCDE, la Banque mondiale et le Bureau international du travail, recense des avis d'ordre pratique et opérationnel à l'intention des gouvernements et des organismes d'aide au développement. Il a pour but d'encourager la productivité et l'emploi dans les micro-entreprises

par le biais de l'amélioration des politiques d'enseignement et de formation. Bien que l'analyse s'appuie sur des enquêtes réalisées auprès de 1 570 dirigeants de micro-entreprises dans quatre villes d'Afrique de l'Ouest, son utilité ne se limite pas à cette région du monde.
(41 94 11 2) ISBN 92-64-24182-5, 92 p.
France : FF50 ; autres pays : FF65 US$11 DM20

Développement rural

LA CONTRIBUTION DES AMÉNITÉS AU DÉVELOPPEMENT RURAL

juillet 1994
Voir pp. 19–22 de ce numéro de **l'Observateur de l'OCDE**.
(03 94 02 2) ISBN 92-64-24164-7, 92 p.
France : FF80 ; autres pays : FF105 US$18 DM32

Échanges

Série «Problèmes de politique commerciale - n° 4»

POLITIQUES COMMERCIALE ET DE LA CONCURRENCE: UNE COMPARAISON DES OBJECTIFS ET MÉTHODES

juillet 1994
Voir Phedon Nicolaides, «Réconcilier concurrence et commerce international», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 187, avril-mai 1994.
(22 94 03 2) ISBN 92-64-24157-4 , 40 p.
France : FF30 ; autres pays : FF40 US$7 DM12

Emploi et affaires sociales

PERSPECTIVES DE L'EMPLOI – juillet 1994

juillet 1994
Voir le cahier central de ce numéro de **l'Observateur de l'OCDE**.
(81 94 08 2) ISBN 92-64-24166-3, 220 p.
France : FF225 ; autres pays : FF290 US$52 DM89

MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT
Un nouveau partenariat pour la coopération

août 1994
Les pays de l'OCDE se trouvent actuellement confrontés à un accroissement des flux d'immigration alors que leurs capacités d'intégrer un nombre important de nouveaux immigrés restent limitées. Face à un tel défi, la seule réponse possible à long terme est le développement durable des pays d'émigration afin de réduire l'incitation à émigrer. Cet ouvrage, reprenant les thèmes développés à Madrid (29–31 mars 1993) lors de la Conférence sur les migrations et la coopération internationale organisée conjointement par le Canada, l'Espagne et l'OCDE, cherche à aider les responsables politiques à mieux saisir les relations entre la migration et le développement. Il présente ainsi une analyse comparée des principaux systèmes migratoires, de leurs performances et de leur adaptabilité face aux changements structurels et à l'accroissement des flux migratoires. Le contrôle et la sélection des entrées, de même que les politiques d'intégration des immigrés de plusieurs pays de l'OCDE, sont ensuite passés en revue. L'ouvrage souligne aussi la nécessité de mettre en œuvre de nouvelles formes de partenariat pour la coopération entre les principaux acteurs dans le domaine des migrations et du développement. Il met l'accent sur l'impact que pourraient avoir les stratégies de développement sur les créations d'emplois et sur la réduction de l'incitation à émigrer, notamment la libéralisation des échanges et des mouvements de capitaux, ainsi que l'aide et la coopération. L'impact sur les migrations de l'intégration régionale, des investissements directs étrangers et des transferts de fonds des émigrés est analysé à partir d'exemples pris en Asie, en Amérique du Nord, en Afrique subsaharienne, au Maghreb et en Europe.
(81 94 09 2) ISBN 92-64-24200-7, 415 p.
France : FF320 ; autres pays : FF400 US$75 DM120

Énergie

AIE (Agence internationale de l'énergie)

DONNÉES SUR LE PÉTROLE ET SUR LE GAZ*

août 1994 – bilingue
Un ouvrage de référence très complet sur l'évolution actuelle de l'offre et de la demande de pétrole et de gaz naturel. Il contient des statistiques nationales de pays de l'OCDE sur la production, les échanges, la demande et les prix. Les donnés relatives à la production, à la consommation et aux échanges mondiaux des principaux groupes de produits pétroliers et de gaz naturel sont présentées dans des tableaux récapitulatifs.
(61 94 12 3) ISBN 92-64-O4168-0, 616 p.
France : FF620
Autres pays : FF740 US$125 DM220
* Également disponible sur disquette et sur bande magnétique

ELECTRICITY INFORMATION 1993*

juillet 1994
(61 94 17 1) ISBN 92-64-14184-7, 500 p.
France : FF290 ; autres pays : FF360 US$64 DM110
* En anglais uniquement ; également disponible sur disquette et bande magnétique

COAL INFORMATION 1993*

juillet 1994
(61 94 16 1) ISBN 92-64-14185-5, 550 p.
France : FF560 ; autres pays : FF700 US$15 DM220
* En anglais uniquement ; également disponible sur disquette et bande magnétique

ENERGY IN DEVELOPING COUNTRIES*
A Sectoral Analysis

juillet 1994
(61 94 13 1) ISBN 92-64-14135-9 , 130 p.
France : FF150 ; autres pays : FF195 US$33 DM59
* En anglais uniquement

ELECTRICITY IN EUROPEAN ECONOMIES IN TRANSITION*

juillet 1994
(61 94 11 1) ISBN 92-64-14133-2, 280 p.
France : FF320 ; autres pays : FF415 US$70 DM120
* En anglais uniquement

RUSSIAN ENERGY PRICES, TAXES AND COSTS 1993*

juillet 1994
(61 94 15 1) ISBN 92-64-14158-8, 70 p.
France : FF100 ; autres pays : FF130 US$23 DM40
* En anglais uniquement

AEN (Agence pour l'énergie nucléaire)

LES ASPECTS ÉCONOMIQUES DU CYCLE DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE

juillet 1994
Cet ouvrage est une mise à jour du rapport publié en 1985 par l'AEN. Il présente une analyse exhaustive des coûts des différentes étapes et de l'ensemble du cycle du combustible nucléaire pour un réacteur à eau sous pression (REP) devant être mis en service en l'an 2000, dans le cas aussi bien du cycle à passage unique que du cycle avec retraitement. Il analyse des études de sensibilité et prend également en compte les cycles du combustible d'autres filières de réacteurs.
(66 93 14 2) ISBN 92-64-24154-X , 192 p.
France : FF200 ; autres pays : FF260 US$46 DM79

Enseignement

Collection historique de l'OCDE

L'OCDE FACE À L'ÉDUCATION 1960–1990

par George S. Papadopoulos
août 1994
Voir George S. Papadopoulos, «Enseignement : l'ordre du jour des années 90», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 168, février-mars 1991.
(91 94 02 2) ISBN 92-64-24190-6, 220 p.
France : FF180 ; autres pays : FF235 US$40 DM70

Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI)

«Documents OCDE»

REDÉFINIR LE CURRICULUM
Un enseignement pour le XXIe siècle

juillet 1994
Ce rapport présente un tour d'horizon des réformes qui ont touché les programmes d'études au cours des dix dernières années. Tout ce qui a trait au programme – contenu, méthodes, pédagogie, évaluation – est à nouveau au cœur des discussions publiques dans beaucoup de pays de l'OCDE. Le problème n'est pas tant d'instruire les plus doués, qui sont capables d'assimiler quelque programme que ce soit, que d'intéresser les autres, et surtout les 20 % de mauvais élèves qui ont pris en dégoût l'école, ses matières et ses méthodes de travail. C'est peut-être pour ce groupe qu'il est le plus nécessaire de trouver des idées et des méthodes novatrices si l'on veut leur donner plus de chances de mener une vie active satisfaisante et leur éviter de longues périodes de chômage.
(96 94 06 2) ISBN 92-64-24183-3, 232 p.
France : FF130 ; autres pays : FF170 US$30 DM50

Environnement

«Documents OCDE»

POUR UNE PRODUCTION AGRICOLE DURABLE
Des technologies plus propres
août 1994
Un nombre croissant d'agriculteurs combine le meilleur des technologies passées et présentes afin d'atteindre leurs objectifs de production tout en assurant la protection de l'environnement. En cela, ils pratiquent une agriculture durable qui n'est pas plus un retour vers les méthodes «simples» du passé, que l'adoption précipitée et exclusive de technologies sophistiquées. Cependant, malgré le progrès promis dans l'agriculture par le biais des technologies et de pratiques plus respectueuses de l'environnement, l'agriculture peu polluante reste un idéal lointain dans les pays de l'OCDE car les producteurs sont encore incités à poursuivre des buts quantitatifs par des méthodes de production classiques. Ce rapport passe en revue les problèmes d'environnement les plus importants liés aux systèmes de production agricole actuels, les technologies et pratiques plus respectueuses de l'environnement pour y faire face, et les obstacles à une plus grande diffusion des technologies dites «plus propres». Il termine par une discussion sur les mesures que les pays de l'OCDE essayent de prendre afin de faire progresser les réformes institutionnelles et politiques nécessaires et d'encourager une innovation technologique continue devant orienter le secteur agricole vers la durabilité écologique.
(97 94 13 2) ISBN 92-64-24188-4, 98 p.
France : FF60 ; autres pays : FF80 US$14 DM24

LIFE-CYCLE MANAGEMENT AND TRADE*
juillet 1994
Voir Candice Stevens, «Cycle de vie écologique et échanges», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 188, juin-juillet 1994.
(97 94 12 1) ISBN 92-64-14148-0, 206 p.
France : FF100 ; autres pays : FF130 US$23 DM40
* En anglais uniquement

Finances, fiscalité, entreprises

«Documents OCDE»

PRINCIPES APPLICABLES EN MATIÈRE DE PRIX DE TRANSFERT A L'INTENTION DES ENTREPRISES MULTINATIONALES ET DES ADMINISTRATIONS FISCALES
Projet pour examen – partie I
juillet 1994 – bilingue
La détermination des prix de transfert compte parmi les problèmes les plus complexes qui se posent en fiscalité internationale. Les prix de transfert sont ceux auxquels une entreprise transfère des biens corporels ou incorporels à une entreprise associée ou lui fournit des services. Si les prix de transfert sont importants aussi bien pour les contribuables que pour les administrations fiscales, c'est parce qu'ils conditionnent les revenus et charges, et donc le bénéfice imposable, des entreprises associées dans les différents pays. Les pays de l'OCDE reconnaissent que des principes applicables aux prix de transfert, acceptés au niveau international, sont indispensables pour réduire les obstacles de nature fiscale aux échanges et aux investissements internationaux.
(23 94 07 3) ISBN 92-64-04170-2, 142 p.
France : FF60 ; autres pays : FF80 US$14 DM24

Série «Statistiques financières de l'OCDE – Partie 2»

COMPTES FINANCIERS DES PAYS DE L'OCDE*

FRANCE 1978–1993
août 1994 – bilingue
(20 94 25 3) 68 p.

SUÈDE 1980–1992
juin 1994 – bilingue
(20 93 30 3) 50 p.

LUXEMBOURG 1983–1993, PAYS-BAS 1987–1992, SUISSE 1977–1992
juillet 1994 – bilingue
(20 93 31 3) 76 p.
Chaque fascicule :
France : FF50 ; autres pays : FF65 US$12 DM20
Ces fascicules sont compris dans l'abonnement aux **Statistiques financières de l'OCDE** (Statistiques financières mensuelles – partie 1 ; Comptes financiers des pays de l'OCDE – partie 2 ; Comptes des entreprises non financières - partie 3) :
Abonnement 1994
(20 00 00 3) ISSN 0304-3371
France : FF1600 ;
Autres pays : FF1760 US$320 DM565
*Également disponible sur disquette

STATISTIQUES DES RECETTES PUBLIQUES DES PAYS MEMBRES DE L'OCDE
1965–1993
août 1994 – bilingue
Les données sur les recettes des administrations publiques, et en particulier sur le produit de la fiscalité, sont indispensables pour la plupart des travaux de description des structures économiques et d'analyse économique, et elles sont de plus en plus utilisées pour les comparaisons internationales. Cette publication annuelle propose tout d'abord un cadre conceptuel dont le but est de définir les recettes publiques devant être assimilées à des impôts et d'indiquer une classification possible des différentes catégories d'impôts. Elle présente ensuite un ensemble unique en son genre de statistiques fiscales détaillées et comparables, utilisant une présentation identique pour les 24 pays de l'OCDE et remontant jusqu'en 1965.
178 tableaux et 13 graphiques
(23 94 04 3) ISBN 92-64-04176-1, 270 p.
France : FF225 ; autres pays : FF290 US$50 DM89

IMPOSITION DES NOUVEAUX INSTRUMENTS FINANCIERS
juin 1994
La dernière décennie a connu une prolifération des nouveaux instruments financiers disponibles sur les marchés de capitaux. Leur traitement fiscal national et international est toutefois incer-

OFFRES D'EMPLOIS – OFFRES D'EMPLOIS

OCDE

SECRÉTARIAT DE L'OCDE, PARIS

L'OCDE cherche régulièrement des candidats pour des postes dans les domaines suivants :

Administration publique
Balance des paiements
Comptes nationaux
Economie agricole
Economie du développement
Economie de l'énergie
Economie de l'industrie
Economie du travail
Economie monétaire
Econométrie
Environnement
Etudes urbaines
Fiscalité
Ingénierie nucléaire
Macro-économie
Physique nucléaire
Politique de l'éducation
Affaires sociales
Statistiques
Informatique et communications

• Qualifications :
diplôme universitaire pertinent, expérience professionnelle de deux ou trois ans minimum, excellente connaissance d'une des deux langues officielles de l'Organisation (anglais et français) et aptitude à bien rédiger dans cette langue; bonne connaissance de l'autre.

• Engagement initial :
deux ou trois ans.

• Traitement annuel de base :
de FF 300 000 (administrateur) et de FF 430 000 (administrateur principal), à quoi s'ajoutent des allocations selon la situation de famille et le lieu de recrutement. Les postes sont ouverts aux candidats des deux sexes ressortissants des pays membres de l'OCDE. Adresser les candidatures en anglais ou en français (indiquer domaine de spécialisation et joindre *curriculum vitæ*) avec la mention «OBS» à :

Division de la gestion des ressources humaines
OCDE
2, rue André-Pascal
75775 PARIS CEDEX 16
FRANCE

OECD
OCDE

OFFRES D'EMPLOIS – OFFRES D'EMPLOIS

tain. Ce rapport fournit les résultats d'une analyse de l'application du droit interne et des conventions fiscales à quatre types particuliers d'instruments : échanges financiers, contrats à terme d'instruments financiers, options d'achat d'actions et obligations à prime de remboursement élevée. Il explore ensuite la possibilité d'arriver à un traitement cohérent de ces instruments pour fournir une plus grande certitude à la fois aux administrations fiscales et aux marchés financiers.
(23 94 06 2) ISBN 92-64-24161-2, 126 p.
France : FF70 ; autres pays : FF90 US$16 DM28

Examens de l'OCDE sur l'investissement direct étranger

GRÈCE
juin 1994
Au cours des dernières années, la Grèce s'est positionnée pour offrir des perspectives plus attrayantes aux investisseurs étrangers. Elle devra poursuivre ses efforts en vue d'améliorer davantage le climat de l'investissement direct étranger. En particulier, il est impératif que la tendance à la rationalisation du secteur public soit poursuivie de façon efficace. Cette publication examine la politique de la Grèce à propos de l'investissement direct étranger et le rôle que joue l'investissement étranger dans son économie. Elle explique les règles concernant la participation étrangère dans des secteurs différents, notamment les services financiers, le tourisme et les transports, la pêche, le secteur minier, la radio et la télévision.
(21 94 51 2) ISBN 92-64-24153-1, 56 p.
France : FF90 ; autres pays : FF115 US$20 DM37
Abonnement 1994 (4 examens)
(21 00 00 2) ISSN 1021-5808
France : FF300 ; autres pays : FF330 US$62 DM110

CCET (Centre pour la coopération avec les économies en transition)

PROCÉDURES DE FAILLITE ET DE RESTRUCTURATION DES ENTREPRISES DANS LES PAYS DE L'OCDE ET D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE
août 1994
La législation relative aux faillites est un instrument important pour l'introduction d'une discipline de marché dans le secteur des entreprises. Cette publication reproduit quatre études sur les procédures de faillite dans les pays de l'OCDE et quatre autres études sur l'introduction d'une telle législation dans les pays en transition.
(14 94 09 2) ISBN 92-64-24192-2, 144 p.
France : FF120 ; autres pays : FF156 US$26 DM46

Gestion publique

Cette nouvelle collection – études hors série sur la gestion publique – complète les **Études sur la gestion publique** publiées par l'OCDE. Elle est principalement composée de rapports spécialisés préparés en tant que contributions aux travaux du comité de la gestion publique de l'OCDE. Ces rapports se concentrent sur des questions spécifiques d'amélioration de l'administration dans des domaines comme la prise de décision, la budgétisation, la gestion des ressources humaines, la réforme de la réglementation, l'utilisation des mécanismes de type marché ainsi que la gestion de la performance.

LES TENDANCES D'ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC
Étude sur neuf pays de l'OCDE 1985–1990
Collection 1994 – n° 1
juillet 1994
(42 94 51 2) ISBN92-64-24143-4, 132 p.
France : FF80 ; autres pays : FF100 US$18 DM32

LA DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS ET LES SYSTÈMES DE RÉMUNÉRATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE DES PAYS DE L'OCDE
Collection 1994 – n° 2
juillet 1994
(42 94 52 2) ISBN 92-64-24159-0, 118 p.
France : FF60 ; autres pays : FF80 US$14 DM24
Abonnement 1994 (jusqu'à 9 études)
(42 00 00 2) ISSN 1023-0734
France : FF450 ; autres pays : FF495 US$85 DM145

Industrie, science et technologie

LA MESURE DES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES
Méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental «Manual de Frascati» 1993
août 1994
Évaluer l'effort de recherche et développement de l'industrie, de l'État et des pays est essentiel à la conduite et l'analyse des politiques de la science et de la technologie. Le Manuel de Frascati est la principale source internationale pour toute méthodologie se rapportant à la collecte et l'utilisation des statistiques de recherche et de développement. Cette nouvelle édition, la cinquième, reflète les changements récents intervenus dans la structure des systèmes nationaux de la science et de la technologie ainsi que les révisions des classifications internationales types.
Voir Alison Young, «Quantifier la R-D», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 183, août-septembre 1993.
(92 94 04 2) ISBN 92-64-24202-3, 290 p.
France : 250 ; autres pays : FF325 US$58 DM99

Série «PIIC» n° 34

TARIFS DES TÉLÉCOMMUNICATIONS INTERNATIONALES
Pratiques et procédures de taxation
août 1994
La structure des prix des services de télécommunications internationales est devenue ces dernières années un élément-clé des décideurs. Ce rapport, qui examine le système actuel des pratiques de tarification, conclut qu'elle est inefficace, discriminatoire et aboutit à des distorsions économiques. Il est recommandé de donner la priorité à l'amélioration des mécanismes comptables des services commutés internationaux de télécommunications.
(93 94 07 2) ISBN 92-64-24197-3, 115 p.
France : 125 ; autres pays : FF165 US$30 DM49

Le Forum mégascience de l'OCDE

OCÉANOGRAPHIE
août 1994
Les océans couvrant 70 % de la superficie du globe, ils contribuent de façon décisive à l'évolution des conditions aussi bien météorologiques que climatiques et influent profondément sur les performances de l'économie dans de nombreuses régions. Grâce aux progrès réalisés dans la recherche fondamentale en océanographie, il est actuellement possible d'envisager l'observation de l'océan à l'échelle planétaire, tâche monumentale qui est beaucoup plus délicate que l'étude de l'atmosphère. De nombreuses régions demeurent en grande partie inexplorées et il faudrait disposer de données infiniment plus nombreuses. Les aspects économiques et la sécurité de la vie sur la terre aujourd'hui et demain obligent à mieux comprendre les phénomènes survenant dans les océans et à se préparer à l'avenir que ceux-ci nous laissent entrevoir. Reconnaissant l'opportunité de cette entreprise, le Forum mégascience a organisé une réunion d'experts sur l'océanographie. Parmi plusieurs projets relevant de la mégascience, on a retenu pour les débats les travaux de recherche et les plans actuels relatifs à un système mondial d'observation de l'océan. La planification de ce qui est appelé à devenir un système d'observation de l'océan s'étendant au monde entier est en cours ; compte tenu du volume impressionnant d'informations que celui-ci exigera, il est essentiel de procéder à une planification très minutieuse afin d'éviter les doubles emplois dispendieux et superflus et d'associer tous les pays du monde à sa mise en œuvre. Le présent rapport rend compte des débats qui ont eu lieu lors de la réunion d'experts et donne un tableau à jour de la situation actuelle, des avantages que ce système est susceptible de comporter et des besoins auxquels les pouvoirs publics devront faire face au cours des prochaines années.
(92 94 05 2) ISBN 92-64-24205-8, 130 p.
France : FF135 ; autres pays : FF175 US$31 DM53

Série «Politiques régionales»

POLITIQUES ET PROBLÈMES RÉGIONAUX AU CANADA
août 1994
Face à des déséquilibres régionaux persistants, le gouvernement fédéral canadien a mis en œuvre une politique de développement régional particulièrement originale de par sa nature décentralisée, son caractère intégré et son champ d'action global. Le rapport passe en revue les activités des quatre agences concernées et met l'accent sur les liens établis entre politiques sectorielles et actions régionales. Il examine notamment le ciblage des mesures prises, les caractéristiques des programmes d'assistance engagés et l'évaluation de leurs résultats.
(70 94 02 2) ISBN 92-64-24193-0, 67 p.
France : FF90 ; autres pays : FF115 US$20 DM36

POLITIQUES ET PROBLÈMES RÉGIONAUX AU ROYAUME-UNI

août 1994

Comme d'autres pays de l'OCDE, le Royaume-Uni doit faire face aux problèmes inhérents à l'ajustement socio-économique des régions. La politique régionale britannique est notamment confrontée aux défis posés par la restructuration des territoires de vieille industrialisation, la création d'emplois, le développement de l'entrepreneuriat local et la restauration de l'environnement. Ce rapport fait le point dans tous ces domaines. Il souligne en outre l'accent mis au Royaume-Uni sur le traitement des problèmes des centres-villes et des concentrations urbaines, sur l'interaction croissante entre politique régionale et politique technologique, et sur les investissements étrangers. Enfin, il constate le rôle dominant de l'administration centrale dans la formulation de la politique régionale.

(70 94 03 2) ISBN 92-64-24194-9, 81 p.
France : FF90 ; autres pays : FF115 US$20 DM36

CCET (Centre pour la coopération avec les économies en transition)

L'INDUSTRIE DANS LES RÉPUBLIQUES TCHÈQUE ET SLOVAQUE

août 1994

Entre 1989–90 et décembre 1992, la République fédérative tchèque et slovaque (RFTS) a considérablement changé, passant d'une économie centralisée vers une économie de marché. Cependant, la partition problématique en deux républiques indépendantes le 1er janvier 1993 a détourné provisoirement l'attention de la consolidation et du renforcement des réformes entreprises depuis trois ans. Les deux nouvelles républiques indépendantes cherchent à sauvegarder les acquis hérités de la fédération et à promouvoir des institutions et des marchés avancés pour leurs situations respectives. Ce rapport passe en revue les mesures gouvernementales qui affectent le développement économique et industriel, étudie les principes fondamentaux qui président à la politique industrielle de chaque république, et identifie les obstacles particuliers à l'ajustement structurel des industries tchèque et slovaque.

(14 94 07 2) ISBN 92-64-24187-6, 132 p.
France : FF90 ; autres pays : FF120 US$20 DM36

Pêcheries

«Documents OCDE»

MESURES DE RÉGLEMENTATION DANS LES PÊCHES

juillet 1994

Comme beaucoup de stocks de poisson sont surexploités et que les pêcheurs souffrent de bas revenus, l'application de la législation sur les pêches et le respect des règles du jeu deviennent de plus en plus importantes. Dans un atelier sur les mesures d'application de la réglementation organisé par l'OCDE, des experts de cette question ont examiné un éventail de questions pratiques, économiques et légales auxquelles ils doivent faire face chaque jour. Cette publication rassemble les présentations faites pendant les deux jours à cet atelier. Elle pose des problèmes pratiques sur la réglementation des pêches et offre une somme d'expériences des pays de l'OCDE.

(53 94 01 2) ISBN 92-64-24165-5, 274 p.
France : FF130 ; autres pays : FF170 US$30 DM50

Transports

CEMT (Conférence européenne des ministres des transports)

Table ronde 95

INFRASTRUCTURES ET SYSTÈMES DE TRANSPORT POUR UNE NOUVELLE EUROPE

juillet 1994

Avec les profonds bouleversements économiques des pays d'Europe centrale et orientale, la question des transports paneuropéens devient aigüe et ne peut se saisir en simples termes quantitatifs : quels flux ? quelles origines ? quelles destinations ? L'ensemble du système des transports est à concevoir, tant en termes conceptuels qu'en termes de réalisations concrètes. Quelles infrastuctures et quel mode d'organisation des «marchés» des transports sont à faire prévaloir ? Comment assurer la cohérence entre une logique de l'urgence – pour répondre à la croissance des échanges malgré l'inadéquation des réseaux de transport existants – et les impératifs du long terme, tels que la sauvegarde de l'environnement ou l'intégration de l'Europe centrale et orientale à une vaste zone d'échanges culturels et économiques ?

(75 94 06 2) ISBN 92-821-2182-8, 130 p.
France : FF110 ; autres pays : FF140 US$25 DM43

SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS AUX PROBLÈMES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Quatrième conférence mixte CEMT/ Conseil de l'Europe, 2–4 mars 1994, Strasbourg, France

août 1994

Les jeunes usagers de la route sont un problème majeur dans tous les pays où la circulation routière est intense car ils risquent fort un jour de se trouver impliqués dans des accidents de la route. C'est pourquoi l'action de tous en faveur de la sensibilisation et de l'éducation des enfants et des adolescents à la sécurité routière ne peut se relâcher. Cet ouvrage montre l'échange d'expériences, les évolutions tant économiques et sociologiques que culturelles qui ont eu lieu au cours de la dernière décennie dans la trentaine de pays d'Europe membres de ces deux Organisations. Il expose les différentes stratégies pour intégrer et mieux faire passer la préoccupation de sécurité routière chez les enfants et les adolescents par le système scolaire et parascolaire.

(75 94 07 2) ISBN 92-821-2181-X, 250 p.
France : FF190 ; autres pays : FF245 US$42 DM75

10 MEILLEURES VENTES

(pour commander, veuillez utiliser le bon de commande encarté)

1. **PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE n° 55 – juin 1994**
   (12 94 55 2) ISBN 92-64-24103-5
   France : FF125
   Autres pays : FF160 US$27 DM49

2. **ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE Série 1993/1994 CORÉE**
   (10 94 39 2) ISBN 92-64-24129-9
   France : FF120
   Autres pays : FF155 US$27 DM48

3. **L'ÉTUDE DE L'OCDE SUR L'EMPLOI : faits, analyse, stratégies**
   (81 94 07 2) ISBN 92-64-24145-0
   France : FF50
   Autres pays : FF65 US$11 DM20

4. **L'ÉCOLE : UNE AFFAIRE DE CHOIX**
   (96 94 03 2) ISBN 92-64-24087-X
   France : FF100
   Autres pays : FF130 US$22 DM39

5. **EXAMENS DE L'OCDE SUR L'INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER : PORTUGAL**
   (21 93 53 2) ISBN 92-64-24130-2
   France : FF90
   Autres pays : FF115 US$20 DM37

6. **INTERNALISER LES COÛTS SOCIAUX DES TRANSPORTS**
   (97 94 10 2) ISBN 92-64-24141-8
   France : FF200
   Autres pays : FF260 US$44 DM79

7. **STATISTIQUES DE L'ÉNERGIE DES PAYS DE L'OCDE 1991/1992**
   (61 94 09 3) ISBN 92-64-04040-4 – bilingue
   France : FF235
   Autres pays : FF300 US$52 DM93

8. **CRÉER DES INDICATEURS RURAUX POUR ÉTAYER LA POLITIQUE TERRITORIALE**
   (03 94 01 2) ISBN 92-64-24112-4
   France : FF80
   Autres pays : FF100 US$18 DM30

9. **LES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX DES ÉCHANGES**
   (97 94 07 2) ISBN 92-64-24094-2
   France : FF200
   Autres pays : FF260 US$44 DM79

10. **LES FEMMES ET LE CHANGEMENT STRUCTUREL Nouvelles perspectives**
    (81 94 05 2) ISBN 92-64-24111-6
    France : FF130
    Autres pays : FF170 US$28 DM50

Où obtenir les publications de l'OCDE

FRANCE
OCDE
Commandes par correspondance :
2, rue André-Pascal
75775 Paris Cedex 16
Tél. (33-1) 45.24.82.00
Téléfax : (33-1) 49.10.42.76
Télex : 640048 OCDE
Librairie de l'OCDE :
33, rue Octave-Feuillet
75016 Paris Tél. (33-1) 45.24.81.67
(33-1) 45.24.81.81

ALLEMAGNE
OECD Publications and Information Centre
August-Bebel-Allee 6
D-53175 Bonn Tél. (0228) 959.120
Téléfax : (0228) 959.12.17

ÉTATS-UNIS
OECD Publications and Information Centre
2001 L Street N.W., Suite 700
Washington, D.C. 20036-4910
Tél. (202) 785.6323
Téléfax : (202) 785.0350

JAPON
OECD Publications and Information Centre
Landic Akasaka Building
2-3-4 Akasaka, Minato-ku
Tokyo 107 Tél. (81.3) 3586.2016
Téléfax : (81.3) 3584.7929

ARGENTINE
Carlos Hirsch S.R.L.
Galería Güemes, Florida 165, 4° Piso
1333 Buenos Aires Tél. (1) 331.1787 y 331.2391
Téléfax : (1) 331.1787

AUSTRALIE
D.A. Information Services
648 Whitehorse Road, P.O.B 163
Mitcham, Victoria 3132 Tél. (03) 873.4411
Téléfax : (03) 873.5679

AUTRICHE
Gerold & Co.
Graben 31
Wien I Tél. (0222) 533.50.14

BELGIQUE
Jean De Lannoy
Avenue du Roi 202
B-1060 Bruxelles
Tél. (02) 538.51.69/538.08.41
Téléfax : (02) 538.08.41

CANADA
Renouf Publishing Company Ltd.
1294 Algoma Road
Ottawa, ON K1B 3W8 Tél. (613) 741.4333
Téléfax : (613) 741.5439
Stores :
61 Sparks Street
Ottawa, ON K1P 5R1 Tél. (613) 238.8985
211 Yonge Street
Toronto, ON M5B 1M4 Tél. (416) 363.3171
Téléfax : (416) 363.59.63
Les Éditions La Liberté Inc.
3020 Chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy, PQ G1X 3V6 Tél. (418) 658.3763
Téléfax : (418) 658.3763
Federal Publications Inc.
165 University Avenue, Suite 701
Toronto, ON M5H 3B8 Tél. (416) 860.1611
Téléfax : (416) 860.1608
Les Publications Fédérales
1185 Université
Montréal, QC H3B 3A7 Tél. (514) 954.1633
Téléfax : (514) 954.1635

CHINE
China National Publications Import
Export Corporation (CNPIEC)
16 Gongti E. Road, Chaoyang District
P.O. Box 88 or 50
Beijing 100704 PR Tél. (01) 506.6688
Telefax: (01) 506.3101

CORÉE
Kyobo Book Centre Co. Ltd.
P.O. Box 1658, Kwang Hwa Moon
Seoul Tél. 730.78.91
Téléfax : 735.00.30

DANEMARK
Munksgaard Book and Subscription Service
35, Nørre Søgade, P.O. Box 2148
DK-1016 København K Tél. (33) 12.85.70
Téléfax : (33) 12.93.87

ESPAGNE
Mundi-Prensa Libros S.A.
Castelló 37, Apartado 1223
Madrid 28001 Tél. (91) 431.33.99
Téléfax : (91) 575.39.98
Libreria Internacional AEDOS
Consejo de Ciento 391
08009 – Barcelona Tél. (93) 488.30.09
Téléfax : (93) 487.76.59
Llibreria de la Generalitat
Palau Moja
Rambla dels Estudis, 118
08002 – Barcelona
(Subscripcions) Tél. (93) 318.80.12
(Publicacions) (93) 302.67.23
Téléfax : (93) 412.18.54

FINLANDE
Akateeminen Kirjakauppa
Keskuskatu 1, P.O. Box 128
00100 Helsinki
Agence d'abonnements :
P.O. Box 23
00371 Helsinki Tél. (358 0) 12141
Téléfax : (358 0) 121.4450

FRANCE
Voir adresse dans l'encadré
Documentation Française
29, quai Voltaire
75007 Paris Tél. 40.15.70.00
Gibert Jeune (Droit-Économie)
6, place Saint-Michel
75006 Paris Tél. 43.25.91.19
Librairie du Commerce International
10, avenue d'Iéna
75016 Paris Tél. 40.73.34.60
Librairie Dunod
Université Paris-Dauphine
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75016 Paris Tél. 44.05.40.13
Librairie Lavoisier
11, rue Lavoisier
75008 Paris Tél. 42.65.39.95
Librairie L.G.D.J. - Montchrestien
20, rue Soufflot
75005 Paris Tél. 46.33.89.85
Librairie des Sciences Politiques
30, rue Saint-Guillaume
75007 Paris Tél. 45.48.36.02
P.U.F.
49, boulevard Saint-Michel
75005 Paris Tél. 43.25.83.40
Librairie de l'Université
12a, rue Nazareth
13100 Aix-en-Provence Tél. (16) 42.26.18.08
Documentation Française
165, rue Garibaldi
69003 Lyon Tél. (16) 78.63.32.23
Librairie Decitre
29, place Bellecour
69002 Lyon Tel. (16) 72.40.54.54

GRÈCE
Librairie Kauffmann
Mavrokordatou 9
106 78 Athens Tél. (01) 32.55.321
Téléfax : (01) 36.33.967

HONG-KONG
Swindon Book Co. Ltd.
13–15 Lock Road
Kowloon, Hong Kong Tél. 366.80.31
Téléfax : 739.49.75

HONGRIE
Euro Info Service
Margitsziget, Európa Ház
1138 Budapest Tél. (1) 111.62.16
Téléfax : (1) 111.60.61

INDE
Oxford Book and Stationery Co.
Scindia House
New Delhi 110001 Tél.(11) 331.5896/5308
Téléfax : (11) 332.5993
17 Park Street
Calcutta 700016 Tél. 240832

INDONÉSIE
Pdii-Lipi
P.O. Box 269/JKSMG/88
Jakarta 12790 Tél. 583467
Télex : 62 875

IRLANDE
TDC Publishers – Library Suppliers
12 North Frederick Street
Dublin 1 Tél. (01) 874.48.35
Téléfax : (01) 874.84.16

ISLANDE
Mál Mog Menning
Laugavegi 18, Pósthólf 392
121 Reykjavik Tél. 162.35.23

ISRAEL
Praedicta
5 Shatner Street
P.O. Box 34030
Jerusalem 91430 Tél. (2) 52.84.90/1/2
Téléfax : (2) 52.84.93

ITALIE
Libreria Commissionaria Sansoni
Via Duca di Calabria 1/1
50125 Firenze Tél. (055) 64.54.15
Téléfax : (055) 64.12.57
Via Bartolini 29
20155 Milano Tél. (02) 36.50.83
Editrice e Libreria Herder
Piazza Montecitorio 120
00186 Roma Tél. 679.46.28
Téléfax : 678.47.51
Libreria Hoepli
Via Hoepli 5
20121 Milano Tél. (02) 86.54.46
Téléfax : (02) 805.28.86
Libreria Scientifica
Dott. Lucio de Biasio 'Aeiou'
Via Coronelli, 6
20146 Milano Tél. (02) 48.95.45.52
Téléfax : (02) 48.95.45.48

MALAISIE
Co-operative Bookshop Ltd.
University of Malaya
P.O. Box 1127, Jalan Pantai Baru
59700 Kuala Lumpur
Malaysia Tél. 756.5000/756.5425
Téléfax : 757.3661

MEXIQUE
Revistas y Periodicos Internacionales S.A. de C.V.
Florencia 57 - 1004
Mexico, D.F. 06600 Tél. 207.81.00
Téléfax : 208.39.79

NORVÈGE
Narvesen Info Center – NIC
Bertrand Narvesens vei 2
P.O. Box 6125 Etterstad
0602 Oslo 6 Tél. (022) 57.33.00
Téléfax : (022) 68.19.01

NOUVELLE-ZÉLANDE
Legislation Services
P.O. Box 12418
Thorndon, Wellington Tél. (04) 496.5652
Téléfax : (04) 496.5698

PAKISTAN
Mirza Book Agency
65 Shahrah Quaid-E-Azam
Lahore 54000 Tél. (42) 353.601
Téléfax : (42) 231.730

PAYS-BAS
SDU Uitgeverij Plantijnstraat
Externe Fondsen
Postbus 20014
2500 EA's-Gravenhage Tél. (070) 37.89.880
Voor bestellingen: Téléfax : (070) 34.75.778

PHILIPPINES
International Book Center
5th Floor, Filipinas Life Bldg.
Ayala Avenue
Metro Manila Tél. 81.96.76
Télex 23312 RHP PH

PORTUGAL
Livraria Portugal
Rua do Carmo 70-74
Apart. 2681
1200 Lisboa Tél. (01) 347.49.82/5
Téléfax : (01) 347.02.64

ROYAUME-UNI
HMSO
Postal orders only:
P.O. Box 276, London SW8 5DT
Gen. enquiries Tél. (071) 873 0011
Téléfax : (071) 873 8200
HMSO Bookshop
49 High Holborn, London WC1V 6HB
Branches in : Belfast, Birmingham, Bristol, Edinburgh, Manchester

SINGAPOUR
Gower Asia Pacific Pte Ltd.
Golden Wheel Building
41, Kallang Pudding Road, No. 04-03
Singapore 1334 Tél. 741.5166
Téléfax: 742.9356

SRI LANKA
Centre for Policy Research
c/o Colombo Agencies Ltd.
No. 300-304, Galle Road
Colombo 3 Tél. (1) 574240, 573351-2
Téléfax : (1) 575394, 510711

SUÈDE
Fritzes Information Center
Box 16356
Regeringsgatan 12
106 47 Stockholm Tél. (08) 690.90.90
Téléfax : (08) 20.50.21
Agence d'abonnements :
Wennergren-Williams Info AB
P.O. Box 1305
171 25 Solna Tél. (08) 705.97.50
Téléfax : (08) 27.00.71

SUISSE
Maditec S.A. (Livres et périodiques)
Chemin des Palettes 4
Case postale 266
1020 Renens Tél. (021) 635.08.65
Téléfax : (021) 635.07.80
Librairie Payot S.A.
4, place Pépinet
CP 3212
1002 Lausanne Tél. (021) 341.33.48
Téléfax: (021) 341.33.45
Librairie Unilivres
6, rue de Candolle
1205 Genève Tél. (022) 320.26.23
Téléfax : (022) 329.73.18
Agence d'abonnements :
Dynapresse Marketing S.A.
38 avenue Vibert
1227 Carouge Tél.: (022) 308.07.89
Téléfax : (022) 308.07.99
Voir aussi :
OECD Publications and Information Centre
August-Bebel-Allee 6
D-53175 Bonn (Allemagne)
Tél. (49.228) 959.120
Téléfax : (49.228) 959.1217

TAIWAN
Good Faith Worldwide Int'l. Co. Ltd.
9th Floor, No. 118, Sec. 2
Chung Hsiao E. Road
Taipei Tél. (02) 391.7396/391.7397
Téléfax : (02) 394.9176

THAÏLANDE
Suksit Siam Co. Ltd.
113, 115 Fuang Nakhon Rd.
Opp. Wat Rajbopith
Bangkok 10200 Tél. (662) 225.9531/2
Téléfax : (662) 222.5188

TURQUIE
Kültür Yayinlari Is-Türk Ltd. Sti.
Atatürk Bulvari No. 191/Kat 13
Kavaklidere/Ankara Tél. 428.11.40 Poste 2458
Dolmabahce Cad. No. 29
Besiktas/Istanbul Tél. 260.71.88
Télex : 43482B

VENEZUELA
Libreria del Este
Avda F. Miranda 52, Aptdo. 60337
Edificio Galipán
Caracas 106 Tél. 951.1705/951.2307/951.1297
Telegram: Libreste Caracas

Les abonnements aux publications périodiques de l'OCDE peuvent être souscrits auprès des principales agences d'abonnement.

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de distributeur devraient être adressées à : OCDE, Service des Publications, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France.

47490

Directeur : Lucien Dantin

Printed in France

Statistiques industrielles sur disquettes

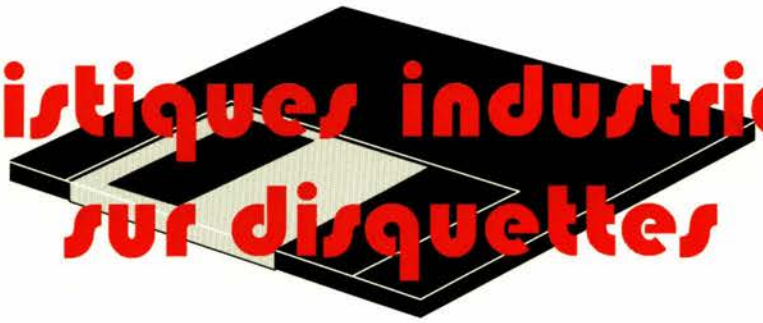

la base de données sectorielles internationales (ISDB)

La base de données ISDB, qui vient d'être mise à jour, est un outil statistique unique pour l'analyse économique par secteurs industriels. Elle contient des données standardisées, pour 14 pays de l'OCDE – Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Danemark, États-Unis, Finlande, France, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède – et pour la plupart des 30 secteurs de l'économie totale, sur les sujets suivants :

- productivité totale des facteurs
- produit intérieur brut à prix courants, à prix constants et en équivalents dollars
- formation brute de capital fixe à prix courants, à prix constants et en équivalents dollars
- emploi total
- nombre de salariés
- rémunération des salariés à prix courants
- stock de capital à prix constants en équivalents dollars
- commerce extérieur à prix courants en dollars.

Et pour un nombre plus restreint de pays :

- ratio de l'excédent brut d'exploitation rapporté au PIB (non compris les impôts indirects)
- ratio des impôts indirects nets rapportés au PIB
- ratio des «ouvrages en métaux, machines et matériels» rapportés au stock de capital total.

Les données sont disponibles sur disquette sous forme de séries chronologiques annuelles couvrant la période 1970–92 ; pour quelques pays, certaines séries peuvent aller de 1960 à 1993. Les données en volume sont en prix constants base 1985 et sont exprimées en monnaies nationales ou converties en dollars, en utilisant les parités de pouvoir d'achat de 1985. La ventilation sectorielle suit la Classification internationale type par industrie (CITI).

Prix : FF3 780 £420 US$685 DM1 145

la base de données du secteur des entreprises (BSDB)

La base de données du secteur des entreprises (BSDB) contient, pour les pays de l'OCDE (sauf le Mexique), des informations relatives à la valeur ajoutée, aux effectifs, à l'investissement, aux prix des facteurs et au stock de capital. Ces séries sont stockées sous forme trimestrielle et couvrent une période allant de 1960 jusqu'à présent.

Cette base de données a été développée pour l'analyse de la production et de l'offre, dans le contexte des études et des analyses régulières de l'OCDE, et pour permettre des études empiriques connexes.

Les disquettes BSDB sont accompagnées d'instructions d'utilisation et de documents détaillés concernant les sources et méthodes, d'après le document de travail de l'OCDE, «La mesure de la production et des facteurs pour le secteur productif des 24 pays membres de l'OCDE» (disponible gratuitement auprès des Éditions Électroniques de l'OCDE).

Abonnement : FF2 500 £280 US$455 DM760
2 livraisons par an (mai et octobre).

Statistiques sur disquettes pour micro-ordinateurs compatibles IBM

Les données sont fournies sur des disquettes 3 pouces ½ et 5 pouces ¼, double face, double densité, formatées sur chaque face. Les données sont enregistrées dans un format compacté particulier à l'OCDE. Un programme simple est disponible sur les disquettes, permettant le transfert de données dans un format DIF, SYLK ou LOTUS WKS. Les données peuvent ainsi être facilement utilisées avec les logiciels tels que LOTUS 1-2-3, QUATTRO-PRO, EXCEL et le système d'exploitation MS-DOS. Chaque livraison est accompagnée d'une documentation technique détaillée.

les éditions de l'OCDE

ISSN 0000-0000

peu qualifiés à développer leurs compétences.

Il est généralement reconnu que les mécanismes du marché ne suffiront vraisemblablement pas à dissiper la profonde incertitude des entreprises et des travailleurs quant au coût et à la rentabilité des investissements dans la formation ni pour régler convenablement le problème des bénéficiaires sans contrepartie – les investissements dans la formation qualifiante consentis par une entreprise venant alimenter le vivier de compétences dans lequel d'autres entreprises peuvent puiser pour «débaucher» des travailleurs à moindres frais que si elles les avaient formés elles-mêmes. Le débat de fond porte, pour une large part, sur les incitations financières à offrir pour développer la formation en cours d'emploi.

Certains pays ont recours à des aides ou prélèvements pour encourager les entreprises à investir davantage dans la formation. Un système national d'aides ou de prélèvements pourrait atténuer certains des problèmes que posent les bénéficiaires sans contrepartie, et modifier des attitudes tenaces à l'égard de la formation dont l'importance n'est pas toujours reconnue, mais l'efficacité globale d'un système national a été mise en doute. Il est très difficile de déterminer quelles activités relèvent d'une légitime «formation» et il est généralement coûteux du point de vue administratif de fixer des critères et d'en suivre l'application. Enfin, à ce jour, ces formules n'ont guère permis d'accroître la formation des travailleurs non qualifiés. Il y aurait tout lieu d'affiner les systèmes d'aides ou de prélèvements existants, en particulier pour ce qui est des travailleurs sans qualification et des autres travailleurs défavorisés. Une solution serait d'affecter expressément une partie du produit de ces prélèvements aux salariés dont les gains sont inférieurs à un certain seuil. Si ces sommes n'étaient pas utilisées, elles pourraient alimenter un fonds de formation destiné à ces travailleurs. En outre, on a constaté au Danemark et aux Pays-Bas que les prélèvements au titre de la formation peuvent donner de bons résultats, qu'ils fassent l'objet de négociations collectives ou soient décidés par les employeurs de telle ou telle branche.

Une autre formule consisterait à consentir aux entreprises des allégements fiscaux au titre des prélèvements assis sur les salaires (ou d'autres types d'aide) en faveur des travailleurs adultes inscrits à des formations dispensées à l'extérieur et dûment validées. Indépendamment de ses effets sur les recettes, les principaux inconvénients de ce système sont le risque qu'il fasse double emploi et qu'il soit nécessaire de contrôler les entreprises de près pour s'assurer que les travailleurs inscrits comme étant en formation sont formés. On a également préconisé le recours à des chèques-formation individuels. Mais cette formule soulève aussi bien des questions : qui pourrait en bénéficier, quel en serait le montant, à quels types de formation seraient-ils destinés, pendant combien de temps et s'adresseraient-ils aux travailleurs occupés ou aux chômeurs ? Cette formule permettrait cependant aux salariés de choisir leur formation et le cadre dans lequel ils pourraient la suivre.

Faciliter l'établissement de relations de travail de longue durée entre salariés et entreprises, c'est contribuer à créer un climat plus favorable à la formation – comme en témoigne l'exemple de l'emploi à vie au Japon. Les employeurs japonais se sont adaptés aux faibles taux de chômage et hésitent donc à licencier des salariés permanents en cas de ralentissement de l'activité économique car ceux qui le font ont de grandes difficultés à recruter un personnel qui se fait rare en période de reprise. En contrepartie, les travailleurs japonais doivent faire preuve d'une grande mobilité interne ; le transfert temporaire, mais parfois permanent, dans une autre entreprise est aussi une caractéristique de ce système. En outre, la politique macro-économique contribue à maintenir des relations de travail durables lorsqu'elle parvient à instaurer un contexte macro-économique stable et crédible, encourageant ainsi les entreprises à investir dans ce type de relations.

Les négociations collectives peuvent aussi jouer un rôle essentiel en aidant les entreprises et les travailleurs à nouer des liens de longue durée. Dans la mesure où les mécanismes de négociation collective contribuent à stabiliser l'emploi, ils peuvent renforcer les incitations à élever le niveau de compétence des travailleurs. Ce sont habituellement les syndicats plus que les hausses de salaire qui ralentissent la rotation de la main-d'œuvre et diminuent les taux de départ volontaire. Toutefois, pour que les syndicats contribuent à l'amélioration des compétences, il faut absolument que les systèmes de classification des emplois soient souples car une classification étroite restreint la portée des tâches que tout salarié est censé accomplir. Les négociations multipatronales visent souvent à élaborer des accords en vue d'une réglementation commune de la formation qualifiante ainsi qu'une structure de salaires récompensant les travailleurs qui ont mené à bien leur formation. Ces deux aspects peuvent ralentir la rotation du personnel et donner plus de souplesse à la main-d'œuvre.

Il ne faut pas privilégier la formation pour la formation. Cela n'avance pas à grand chose d'améliorer les qualifications des travailleurs si ceux-ci sont affectés aux mêmes types de tâche qu'auparavant. Il faut non seulement élever leur niveau de qualification, mais aussi changer les emplois (ou l'organisation du travail) en conséquence. Il y a encore beaucoup à apprendre sur les déterminants de l'organisation du travail, en particulier sur la façon dont celle-ci s'adapte au mouvement de mondialisation et aux nouvelles technologies. Pour tirer le meilleur parti possible des nouvelles technologies, il est évident que les entreprises ont besoin non seulement de travailleurs hautement qualifiés, mais aussi de systèmes de production souples, et de relations travailleurs-employeur qui encouragent la volonté mutuelle d'élever le niveau de compétences.

■■

«Les gouvernements doivent concevoir et repenser toute la gamme des politiques économiques et sociales pour contribuer à favoriser – ou parfois cesser de freiner – l'adaptation au mode de production et d'échanges qui se font jour. C'est toutefois un défi que les gouvernements ne peuvent relever seuls. Un degré élevé de consensus au sein de la société est nécessaire pour entreprendre les changements qui s'imposent. Les entreprises, les syndicats et les travailleurs doivent faire preuve d'innovation pour concevoir des produits, des procédés et des modes de travail nouveaux qui soient générateurs d'emplois, et pour développer les compétences qui seront nécessaires aux emplois de demain»[4].

Par conséquent, l'édification de structures institutionnelles faisant intervenir les pouvoirs publics et les partenaires sociaux est un élément essentiel de toute stratégie visant à favoriser, dans les pays de l'OCDE, une croissance fondée sur une forte productivité et des salaires élevés. Il faudra forcément du temps pour obtenir des résultats, mais on ne pourra parvenir au but qu'en mettant en place un dispositif cohérent et global propre à accélérer la création d'entreprises et d'emplois et les investissements dans le capital humain et les compétences qui sont si souhaitables pour la société.

Paris, le 23 juin 1994

4. **L'étude de l'OCDE sur l'emploi.**

consacrées aux mesures passives de garantie de revenu au profit de mesures actives visant le marché du travail et en faveur d'une amélioration de leur efficacité garde toute sa validité. Le passage de mesures passives à des mesures actives pourrait entraîner pour les pouvoirs publics des dépenses un peu plus élevées à court terme car le développement à grande échelle de mesures actives implique des coûts de démarrage. En revanche, des mesures actives plus efficaces peuvent faire reculer le chômage et rendre ainsi la garantie de revenu moins nécessaire.

L'efficacité des mesures actives dépend de la façon dont elles sont conçues. Celles qui donnent de bons résultats sont celles qui s'adressent à des catégories de travailleurs spécifiques ou qui visent à remédier à des difficultés particulières sur le marché du travail. Il est urgent d'évaluer plus systématiquement les programmes visant le marché du travail pour accroître les chances de succès. La décision prise récemment par les autorités canadiennes de développer considérablement leurs travaux d'évaluation devrait servir d'exemple.

Les pouvoirs publics doivent pouvoir évaluer avec précision les besoins locaux en matière d'emploi et instaurer des partenariats, lorsqu'il n'en existe pas, entre les entreprises, les travailleurs et leurs représentants, et les services publics de l'emploi en vue de la conception de mesures actives. Ainsi, dans certains pays, (comme au Canada et aux États-Unis), les pouvoirs publics s'interrogent, à tous les niveaux, sur les moyens de contribuer à la création de consortiums propres à un secteur qui seraient chargés d'une mission de formation et d'information sur l'emploi. L'Australie a récemment constitué une équipe spéciale ayant pour rôle de développer les partenariats à l'échelon local en vue de la mise en œuvre de mesures actives. D'autres pays devraient les imiter.

Les pouvoirs publics devraient aussi se demander dans quelle mesure l'octroi d'une garantie de revenu devrait être subordonné à la participation à des mesures actives et, dans l'affirmative, à quel stade de la recherche d'un emploi. C'est déjà le cas dans certains pays, la Norvège par exemple, et des initiatives dans ce sens ont été prises dans d'autres, comme en Australie et au Danemark, en particulier en faveur des jeunes. Il serait important de mettre en place des voies de recours ou d'autres garanties contre les erreurs administratives afin de réduire au minimum les problèmes que peut engendrer l'imposition d'une telle condition. Celle-ci peut poser un dilemme pour les travailleurs chargés de famille s'il n'existe pas d'autres mesures d'aide (comme des structures adéquates pour la garde des enfants).

De l'école à la vie active

Les jeunes de la plupart des pays restent très touchés par le chômage, malgré une baisse apparente de leurs taux de chômage par rapport à ceux des adultes au cours des années 80. Dans de nombreux pays d'Europe, le taux d'activité des jeunes accuse une baisse tendancielle et est souvent tombé à des niveaux extrêmement bas. Dans certains cas, cela tient à l'augmentation des taux de fréquentation scolaire. Un certain nombre de pays ont en effet pour politique d'encourager les jeunes à achever leurs études secondaires de deuxième cycle ou à acquérir des qualifications professionnelles. Les pays qui enregistraient les taux d'abandon en cours d'études les plus élevés au début des années 80 sont ceux qui ont le plus progressé. Il faut se réjouir de cette tendance, mais il y a encore beaucoup à faire à cet égard.

L'augmentation des taux de rétention scolaire est un signe encourageant pour l'avenir car elle montre que les jeunes arrivant sur le marché du travail ont un niveau d'instruction plus élevé. Le passage de l'école à la vie active demeure toutefois très problématique pour les jeunes de nombreux pays. S'il faut certes s'attendre à ce que les jeunes passent parfois d'un emploi à un autre avant de pouvoir bien s'insérer dans la vie professionnelle, on observe de grandes disparités d'un pays à l'autre quant à la facilité avec laquelle les jeunes s'installent dans des emplois stables, disparités qui montrent que la transition se fait mal.

Le «système dual» d'apprentissage qui existe dans les pays comme l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse suscite une grande attention car il s'agit d'un moyen efficace d'insérer de nombreux jeunes dans le monde du travail et de leur permettre d'acquérir des qualifications. Mais les spécificités institutionnelles de ce système et sa longue tradition font qu'il est difficilement transposable ailleurs. Il existe toutefois d'autres exemples de passage réussi de l'école à la vie active – au Japon par exemple. Une caractéristique commune de ces deux approches est l'existence de liens étroits entre l'école, l'employeur et l'élève. Grâce à ces liens, l'enseignement dispensé peut rester adapté aux besoins du marché du travail, ce qui est le gage d'une meilleure adéquation entre les jeunes travailleurs et les entreprises. Il est parfois difficile d'instaurer des liens de ce type là où il n'en existe pas encore. Plusieurs pays dans cette situation, tels les États-Unis, le Royaume-Uni et la Suède, s'efforcent actuellement de développer la formation des jeunes assurée par l'entreprise, mais ils ont du mal à trouver suffisamment d'employeurs qui acceptent de participer à cet effort.

On peut tirer d'autres enseignements des systèmes qui donnent de bons résultats. Premièrement, il importe de fixer clairement les critères sur la base desquels la formation initiale sera reconnue, évaluée et validée. C'est là un enseignement dont l'Australie a dûment tenu compte. Ces critères jouent un rôle positif car ils sont le fruit de réglementations en matière de formation définies collectivement, négociées et convenues. Ils atténuent le risque que prennent les jeunes en investissant dans une formation et celui que représente l'embauche pour les entreprises.

Deuxièmement, le système dual suppose un investissement conjoint dans une formation coûteuse ; les jeunes perçoivent une modeste allocation durant leur apprentissage qui représente souvent entre le cinquième et le tiers du salaire d'un travailleur qualifié selon le secteur et l'année d'apprentissage et dont le montant est négocié par les syndicats et les employeurs. Cette pratique incite les entreprises à ménager des plages de formation suffisantes.

Enfin, il importe de ne pas reléguer l'enseignement et la formation professionnels au second plan par rapport aux études théoriques. Il conviendrait pour cela de prendre une série de mesures concernant notamment la sélection et la préparation des enseignants, l'instauration de partenariats pour la conception des cours, la réforme des méthodes d'évaluation et des formalités de validation, et de mettre sur un pied d'égalité l'enseignement professionnel et l'enseignement classique en faisant en sorte qu'ils soient dispensés dans le même établissement.

Qualifications et compétences

Dans tous les pays de l'OCDE, environ 80 % des effectifs qui constitueront la population active de l'année 2005, sont déjà occupés. Si des pays veulent s'orienter vers des emplois plus qualifiés et à haut salaire, ils doivent mettre au point des mesures efficaces pour s'attaquer aux obstacles qui dissuadent aussi bien les entreprises que les salariés d'investir dans des qualifications et compétences nouvelles et de les utiliser. Il importe tout particulièrement d'aider les travailleurs

est, les taux élevés de création vont de pair avec les taux élevés de disparition observés la plupart du temps parmi les établissements de création récente que les mesures gouvernementales entendent favoriser. Si des entreprises nouvelles (généralement de petite taille) témoignent d'une telle instabilité, le problème essentiel est de savoir s'il est vraiment rentable d'utiliser des fonds publics pour simplement accélérer la création d'entreprises. D'un autre côté, les pouvoirs publics devraient agir rapidement pour supprimer les réglementations et pratiques actuelles qui font obstacle au démarrage d'entreprises.

Selon une autre thèse, il est nécessaire de prendre des mesures pour favoriser la minorité d'entreprises naissantes qui paraissent avoir le plus de chances de réussir et de créer des emplois productifs et durables. Les facteurs qui semblent accroître la longévité des entreprises nouvelles étant l'accès à des conseils spécialisés concernant les stratégies de commercialisation, de comptabilité financière et de gestion, ainsi que l'établissement de liens solides avec la clientèle et les fournisseurs. L'existence de telles relations est visible dans les zones industrielles florissantes, comme certaines régions de l'Italie du Nord, où les pouvoirs publics ont aussi contribué pour beaucoup à faciliter la coopération. Mais on ne dispose guère de données empiriques quant à l'influence effective de tels facteurs, à la marge, sur les taux de survie des entreprises. Les interventions sélectives dépendent de la capacité des décideurs de fixer aussi bien les critères opérationnels qui permettront de déterminer quelles sont les entreprises naissantes les plus prometteuses et les types d'aide qui maximiseront leurs chances de succès. Il importe pour le moins de faire en sorte que la politique industrielle ne favorise pas indûment les grandes entreprises établies aux dépens des petites entreprises nouvelles.

Les connaissances empiriques étant limitées dans ce domaine, les pouvoirs publics devraient s'attacher davantage à déterminer quelles mesures sont efficaces ou non pour favoriser le démarrage d'entreprises, et à instaurer un environnement dans lequel un maximum d'entreprises naissantes puissent se développer avec succès et créer des emplois. Une coopération internationale pour la mise en commun des résultats d'évaluations et des expériences présenterait un grand intérêt.

Une certaine rotation des emplois est un aspect normal du processus de croissance économique et de changement structurel. Mais les taux élevés de rotation observés dans la plupart des pays de l'OCDE entraînent des coûts appréciables. Premièrement, comme le soulignait le numéro des *Perspectives de l'emploi* de l'année dernière[3], une forte rotation du personnel peut dissuader les employeurs comme les travailleurs d'investir au maximum dans une formation qualifiante, cela risque d'accélérer encore la rotation des effectifs car les travailleurs cherchent de meilleures possibilités d'emploi dans d'autres entreprises ; en fait, ce comportement justifie la décision des entreprises de ne pas investir. L'absence relative de personnel qualifié peut, quant à elle, nuire à la capacité des entreprises de s'adapter au changement par le biais de la flexibilité interne plutôt que par des ajustements externes. Deuxièmement, les travailleurs ayant perdu définitivement leur emploi subissent souvent une importante réduction de revenu car les compétences spécifiques qu'ils ont acquises auprès de leur employeur perdent de leur valeur. Troisièmement, la rotation d'emplois associée à des licenciements massifs ou à des fermetures d'entreprises peut imposer aux régions et aux collectivités locales des coûts substantiels que les décisions des entreprises en cause prennent rarement en compte.

L'inquiétude que suscitent les taux élevés de rotation d'emplois conduit à se poser deux questions importantes quant à l'action gouvernementale : le(s) rôle(s) que peuvent jouer les pouvoirs publics et/ou les négociations collectives pour assurer une certaine protection de l'emploi afin de réduire les coûts évoqués ci-dessus ; le rôle que peuvent jouer des politiques actives du marché du travail pour favoriser une meilleure adéquation entre les travailleurs et les entreprises.

Dans les pays de l'OCDE, les entreprises ont des obligations très variables : donner un préavis à leurs salariés en cas de licenciement collectif et/ou verser des indemnités de licenciement et consulter les représentants du personnel sur les moyens d'atténuer les coûts économiques des licenciements ou encore trouver des solutions autres que la suppression d'emplois. L'efficacité et l'équité de telles pratiques font l'objet d'un intense débat.

Le préavis et la consultation des salariés concernant une réduction d'effectifs ou un redéploiement/recyclage peuvent accroître l'efficacité du marché du travail améliorant l'information des agents économiques. En principe, ces pratiques permettent aux autorités responsables du marché du travail de bien cibler les services de conseil et de placement avant que les salariés ne perdent leur emploi. Si le préavis et la concertation avec les salariés augmentent effectivement le coût des licenciements pour les entreprises, celles-ci peuvent être incitées à chercher des solutions plus créatives aux problèmes d'organisation du travail au lieu de licencier simplement certaines personnes pour en embaucher d'autres. Lorsque la perte d'emploi est inévitable, le préavis laisse aux salariés concernés le temps de chercher un autre travail pendant qu'ils sont encore au service de leur employeur.

Lorsque les dispositions relatives à la sécurité de l'emploi imposent aux entreprises d'importantes restrictions ou rendent les licenciements très coûteux, les mécanismes de négociation collective qui comportent une part de consultation au niveau de l'entreprise, peuvent contribuer à alléger le fardeau pesant ainsi sur les employeurs. Dans certains pays, l'obligation qui est faite aux entreprises de consulter leur personnel sur les ajustements d'effectifs devant s'opérer par le biais de «plans sociaux» leur laissent la possibilité de décider qui sera licencié au lieu de s'en tenir strictement à la règle de l'ancienneté. Certains mécanismes de négociation collective ont également pour rôle de créer des «biens collectifs» comme la formation et l'acquisition de compétences. Dans la mesure où ces dispositions permettent aux entreprises de disposer d'une main-d'œuvre plus qualifiée et adaptable, ces dernières verront diminuer leurs coûts du fait qu'elles seront mieux à même de s'adapter au changement en procédant aux redéploiement interne de leurs effectifs.

Les dispositions relatives à la sécurité de l'emploi ont effectivement un coût et demandent à être bien dosées. Si elles sont trop sévères, les entreprises hésiteront à embaucher, au détriment en particulier des primo-demandeurs d'emploi et des chômeurs non qualifiés. D'un autre côté, la sécurité de l'emploi favorise l'établissement de liens de longue durée entre les travailleurs et leurs employeurs, liens qui eux-mêmes favorisent la formation en cours d'emploi. Les pouvoirs publics doivent, au même titre que les partenaires sociaux, peser les avantages et les inconvénients de telles mesures. *L'étude de l'OCDE sur l'emploi* définit certaines solutions pour parvenir à cet équilibre.

Lorsque la rotation d'emplois est rapide, il est indispensable que les travailleurs ayant perdu leur poste restent en contact avec le marché du travail. L'argument en faveur d'une réaffectation progressive des ressources jusqu'alors

3. **Perspectives de l'emploi**, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1993.

Éditorial

CRÉER DES EMPLOIS VIABLES ET PRODUCTIFS

La reprise qui s'est amorcée depuis quelque temps en Amérique du Nord, en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni devrait gagner la plupart des autres pays dans le courant de 1994 ; en Europe et au Japon, elle a peu de chances dans l'immédiat d'être très vigoureuse. En dépit de cette amélioration des perspectives économiques, l'année 1994 verra le chômage atteindre des niveaux records dans la zone OCDE qui comptera 35 millions de personnes sans emploi (ce qui représente un taux de chômage de 8 ½ %), soit 10 millions de plus qu'en 1990. De fait, l'Europe doit s'attendre à une progression continue du chômage en 1995, tandis que pour l'ensemble de la zone OCDE, on ne prévoit qu'un modeste recul du nombre des chômeurs qui devrait s'établir à 34 ½ millions au deuxième semestre de 1995[1].

Un chômage d'une telle ampleur impose des coûts inacceptables dans la mesure où il entraîne un gaspillage de ressources humaines et économiques et est source de détresse. En outre, le nombre total de chômeurs n'est qu'une facette du problème. La composition démographique du chômage et sa durée sont aussi très préoccupantes. Dans la plupart des pays, les taux de chômage des jeunes sont de deux à trois fois plus élevés que ceux des adultes. Même si les jeunes ont été moins nombreux à se présenter sur le marché du travail durant les années 80 que dans les années 70, leur situation au regard de l'emploi ne semble guère s'être réellement améliorée. Dans certains pays, c'est surtout le chômage de longue durée qui sévit, tandis que dans d'autres, une fraction relativement faible de la population active est victime d'un chômage répétitif qui, au total, représente parfois de longues périodes sans emploi.

En outre, les mesures actuelles du chômage ne donnent qu'une idée partielle du phénomène. Des mesures plus complètes du sous-emploi de la main-d'œuvre qui incluraient les travailleurs découragés et les personnes occupant sans le vouloir un emploi à temps partiel augmenteraient d'au moins 40 % le chômage total dans les pays de l'OCDE.

L'étude de l'OCDE sur l'emploi que les ministres des pays de l'OCDE ont entérinée lors de leur réunion du 7 juin, récapitule les principales conclusions d'une étude des causes du chômage élevé et persistant et des solutions appropriées à trouver à ce problème que le secrétariat de l'OCDE a menée pendant deux ans. Il souligne la nécessité pour les pays de l'OCDE d'accroître leur capacité d'adaptation au changement structurel et de mettre à profit les opportunités nouvelles qui s'offrent à eux pour générer des gains de productivité durables et élever les niveaux de vie réels. Un succès sur ce front accompagné de mesures visant à accroître la capacité des économies de l'OCDE de créer un plus grand nombre d'emplois, en particulier dans le secteur privé, entraînera avec le temps un recul sensible du chômage. L'étude propose une stratégie globale et formule des recommandations détaillées concernant l'action à mener pour atteindre un double objectif : augmenter le nombre d'emplois tout en améliorant leur qualité[2].

Si les recommandations concernant la création d'emplois visent des emplois à forte productivité et à salaire élevé, de nombreux emplois peu qualifiés continueront cependant à voir le jour dans les pays de l'OCDE. Les prévisions détaillées à moyen terme laissent à penser que, durant les dix années à venir, des professions très diverses, dont beaucoup exigeront un haut niveau de qualification, mais dont certaines demanderont des qualifications moins poussées, contribueront à faire progresser l'emploi. Ces seconds types d'emploi sont indispensables, tant du point de vue social que du point de vue économique. Ils peuvent ouvrir à de nombreux jeunes l'accès au monde du travail. Mais ils ne doivent pas devenir des pièges qui enferment les travailleurs dans des postes instables et peu rémunérés.

Création et suppression d'emplois

Les économies sont dans un état permanent de fluctuation dans la mesure où de nouveaux emplois voient le jour, tandis que d'autres disparaissent. Ce processus se traduit par des taux élevés de rotation d'emplois : la plupart des pays de l'OCDE voient environ un emploi sur dix se créer et à peu près la même proportion disparaître chaque année. Les taux élevés de rotation d'emplois ne semblent guère varier entre des pays où les résultats nets en matière d'emploi sont pourtant très différents. Reconnaissant l'importance de ce phénomène, la conférence du G7 sur l'emploi tenue à Detroit en mars et les ministres des pays de l'OCDE réunis en juin ont invité l'OCDE à approfondir son analyse de la création et de la suppression d'emplois pour mieux en saisir les mécanismes. Ces travaux soulèvent d'importantes questions de fond concernant la création de nouveaux établissements, la nécessité pour les entreprises et les travailleurs de concilier flexibilité externe et flexibilité interne pour s'adapter aux chocs, et les types d'assistance fournis aux travailleurs, dont l'emploi a été supprimé, pour les aider à retrouver du travail.

Les créations et disparitions d'entreprises suscitent une grande attention. On dit parfois que les créations d'emplois sont la plupart du temps le fait d'entreprises nouvelles, généralement de petite taille. Par conséquent, l'accélération du rythme de création d'entreprises apparaît comme un objectif gouvernemental important. En revanche, on fait remarquer que c'est à un très petit nombre d'entreprises nouvelles que l'on doit l'essentiel des créations d'emplois, la plupart n'augmentant jamais leurs effectifs. Ces observations ont donné lieu à un important débat de fond.

D'aucuns pensent que les pouvoirs publics devraient s'efforcer de favoriser l'accélération des créations d'entreprises en laissant les entreprises qui réussissent se démarquer des autres à la faveur des mécanismes du marché. Toutefois, le bilan des programmes spéciaux d'exonérations fiscales et de subventions destinés à faciliter le démarrage de nouvelles entreprises n'est pas encourageant. Qui plus

1. **Perspectives de l'emploi**, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1994

2. **L'étude de l'OCDE sur l'emploi : faits, analyse, stratégies**, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1994.